



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUEBEC, SAMEDI, 31 JUILLET, 1875.

Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 29 juillet, 1875.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer Gédéon Larocque, écuyer, sergent-d'armes, de l'Assemblée Législative, de la province de Québec, en remplacement de Charles Garneau, écuyer, décédé.

3981

Proclamation.

CANADA,
PROVINCE DE
QUÉBEC.
(L. S.)

ED. CARON.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront—SALUT :
PROCLAMATION.

SACHEZ que, désirant et ayant résolu, aussitôt que faire se pourra, de rencontrer Notre Peuple de Notre Province de Québec, et d'avoir son avis en Parlement, Nous, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Notre dite Province de Québec, convoquons par ces présentes l'Assemblée Législative de Notre dite Province, et la sommons de se réunir en Notre Cité de Québec, en Notre dite Province, MARDI, le TROISIÈME jour du mois d'AOUT, pour là et alors conférer et traiter avec les grands hommes et le Conseil Législatif de Notre dite Province.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre Province de Québec ; Témoins, Notre

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 31st JULY, 1875.

Appointments.

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 29th July, 1875.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased to appoint Gédéon Larocque, esquire, sergeant at arms, for the Legislative Assembly, of the province of Quebec, vice Charles Garneau, esquire, deceased.

3982

Proclamation.

CANADA,
PROVINCE OF QUEBEC,
(L. S.)

ED. CARON.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To all to whom these presents shall come—GREETING :
A PROCLAMATION.

KNOW YE, that We being desirous and resolved, as soon as may be, to meet Our People of Our Province of Quebec, and to have their advice in Parliament, do hereby, by and with the advice of Our Executive Council of Our said Province, summon and call together the Legislative Assembly of Our said Province, to meet at Our City of Quebec, in Our said Province, on TUESDAY, the THIRD day of AUGUST next, then and there to have conference and treaty with the Great Men and Legislative Council of Our said Province.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec to be hereunto affixed : WITNESS,

Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable RENE-EDOUARD CARON, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province ce SEPTIEME jour de JUIN, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-quinze, et de Notre Règne la trente-huitième,

Par ordre,
L. H. HUOT,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Québec.
1819 15

Avis du Gouvernement.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

(Adj. No. 1355.) AVIS.

En conformité de la 9e section de l'acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné, que les ventes de terres ci-après mentionnées ont été révoquées sous l'autorité de l'acte 32 Victoria, chapitre 11, et de ses amendements.

(Canton Demers.)

(1er rang.)

Vente des lots Nos. 26 et 27, faite à Cléophas Caouette.

Vente de la moitié N.-E. du lot No. 14, faite à E. Tremblay.

Vente de la moitié S.-O. du lot No. 15, faite à E. Tremblay.

(Canton Viger.)

(9e rang.)

Vente de la moitié N.-E. du lot No. 38, faite à Elzéar Beupré.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

Québec, 24 juillet, 1875. 3855

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

(Adj. No. 1356.) AVIS.

En conformité de la 9e section de l'acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que la vente par location de terre ci-après mentionnée a été révoquée sous l'autorité de l'acte 32 Victoria, chapitre 11 et de ses amendements.

Canton Woodbridge.

(2e rang.)

Vente par location du lot No. 10, faite à François Courbron.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

Québec, 28 juillet, 1875. 3941

PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Québec, 1er avril 1875.

Toutes les demandes de Bills privés, qui sont proprement du ressort de la législature de la province de Québec, suivant les dispositions de l'acte de l'Amérique Britannique du nord, 1867, soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrières, ou d'une ligne télégraphique; soit pour la construction ou l'amélioration d'un havre, canal, écluse, digue ou glissoir, ou autres travaux semblables; soit pour l'octroi d'un droit de traverse, la construction d'un aqueduc, ou d'une usine à gaz, l'incorporation de professions ou métiers, de compagnies à fonds sociale; l'incorporation d'une cité, ville, village ou autre municipalité; le prélèvement d'une taxe locale, la division d'un comté pour des fins autres que celles de la représentation parlementaire, ou celle d'un township; le changement d'un chef-lieu de comté ou d'un bureau local, le règlement d'une commune, le nouvel arpentage d'un township, ligne ou concession; ou pour octroyer à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit, qui pourrait compromettre les

Our Trusty and Well-Beloved the Honorable RENÉ - EDOUARD CARON, Lieutenant-Governor of Our said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province, this SEVENTH day of JUNE, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy-five, and in the thirty-eighth year of Our Reign.

By Command,
L. H. HUOT,
Clerk of the Crown in Chancery, Quebec.

1820

Government Notices.

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

(Adj. No. 1355.) NOTICE.

In conformity with the ninth section of the Act 36 Victoria, chapter 8, notice is hereby given that the sale of the undermentioned lands have been cancelled under the authority of the Act 32 Victoria, chapter 11 and amendments thereto.

(Township Demers.)

(1st range.)

Sale of lots Nos. 26 and 27, made to Cléophas Caouette.

Sale of the N.-E. half of lot No. 14, made to E. Tremblay.

Sale of the S.-W. half of lot No. 15, made to E. Tremblay.

(Township Viger.)

(9th range.)

Sale of the N.-E. half of lot No. 38, made to Elzéar Beupré.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissioner.

Quebec, 24th July, 1875. 3856

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

(Adj. No. 1356.) NOTICE.

In conformity with the ninth section of the Act 36 Victoria, chapter 8, notice is hereby given that the location sale of the undermentioned land has been cancelled under the authority of the Act 32 Victoria, chapter 11 and amendments thereto.

Township Woodbridge.

(2nd range.)

Location sale of lot No. 10, made to François Courbron.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissioner.

Quebec, 28th July, 1875. 3942

PROVINCE OF QUEBEC.

PARLIAMENT HOUSE.

Quebec, 1st April, 1875.

All applications for Private Bills properly within the range of the powers of the Legislature of the Province of Quebec, according to the provisions of the Act of British North America, 1867, whether for the construction of a Bridge, a Railway, a Turnpike road or Telegraph line, Canal, Lock, Dam or Slide, or other like works; the granting of a right of ferry; the construction of works for supplying gas or water; the incorporation of any particular profession or trade, or of any Joint Stock Company; the incorporation of a city, town, village or other municipality; the levying of any local assessment; the division of any County for purposes other than that of representation in Parliament, or of any township; the removal of the site of any County, town or of any local Offices; the regulation of any Common; the survey of any township, line or concession, or otherwise for granting to any individual or individuals, any exclusive or peculiar rights or privileges whatever, or for doing any matter or thing which in its operation would affect the rights or property of other parties, or relate to any

droits ou la propriété d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la société; ou pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un acte antérieur,—exige la publication d'un avis, spécifiant clairement et distinctement la nature de l'objet de la demande,—comme suit, savoir :

Un avis inséré dans la *Gazette Officielle*, en français et en anglais, et dans un journal publié en anglais et dans un autre publié en français, dans le district auquel s'applique la mesure demandée, ou dans l'une et l'autre langue, s'il n'y a qu'un seul journal; ou s'il n'y existe pas de journal, la publication (dans les deux langues) se fera dans la *Gazette Officielle*, et dans le journal d'un district voisin.

Ces avis seront continués, dans chaque cas, pendant une période d'au moins trente jours, durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition.

Avant d'adresser à la chambre aucune pétition demandant la permission de présenter un bill privé pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition devront, en donnant l'avis prescrit par la règle précédente, et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont tournant ou non et les dimensions de ce pont tournant.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier, Conseil Législatif.

G. M. MUIR,
Greffier de l'Assemblée Législative

27 1821

Avis Divers.

INFORMATION DEMANDÉE.

Le soussigné désire connaître la résidence de M. Daniel Partenay, instituteur.

M. CARON,
Inspecteur d'école.

Saint-Jean, P. Q., 22 juillet, 1875. 3905

Avis public est par les présentes donné, que sous un mois après la dernière publication du présent avis, demande sera faite à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en conseil, par les personnes ci-après nommées pour obtenir des lettres-patentes sous le grand sceau, leur octroyant une charte les constituant ainsi que toutes autres personnes qui pourront devenir actionnaires dans la compagnie, à être ainsi créée en corps politique et incorporée, en vertu des dispositions de "l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social."

Le nom de la compagnie est "La Compagnie Manufacturière de Saint-Césaire."

L'objet pour lequel l'incorporation est demandée, est de manufacturer le fer, le bois, et tous objets de fonderie, et d'exploiter des moulins à farine et à scies.

Le siège principal des affaires de la compagnie est dans la paroisse de Saint-Césaire, dans le district de Saint-Hyacinthe.

Le montant du fonds social de la compagnie est de trente mille piastres divisées en trois cents actions de cent piastres chacune.

Les noms, domiciles, professions et occupations des requérants, sont : Le révérend Joseph André Provençal, prêtre, curé de Saint-Césaire, Augustin Chagnon, mécanicien, de Saint-Hyacinthe, Césaire Pepin, notaire, Alexandre F. Maynard, marchand, Jean-Baptiste Plamondon, marchand, Bénédi Gareau, menuisier, George A. Gigault, notaire, Victor Langelier, sellier, Louis H. Beaudry, médecin, Damase Phaneuf, cordonnier, Jérémie Alix, Pierre Ouimet, cultivateurs, Cyprien Lemaire, hôtelier, Roy & Arcand, marchands, Antoine Danu, hôtelier, Jean-Baptiste Desautels, marchand, François Garceau, ferblantier, Hubert Nadeau, hôtelier, J. Elie Gaboury, notaire, Clovis Noisieux, cultivateur, Amable Dubreuil, cultivateur, tous de Saint-Césaire, Flavien G. Boutillier, avocat, de Montréal, et Alexandre Audette, corder, de Saint-Hyacinthe.

Les sus-nommés Messrs. Joseph André Provençal, Augustin Chagnon, Césaire Pepin, Alexandre F. May-

particular class of the community; or for making any amendment of a like nature to any former Act,—shall require a notice clearly and distinctly specifying the nature and object of the application, to be published as follows, viz :

A notice inserted in the *Official Gazette*, in the English and French languages, and in one newspaper in the English, and one in the French language, in the district affected, or in both languages, if there be but one paper; or if there be no paper published therein, then (in both languages) in the *Official Gazette*, and in a paper published in an adjoining district.

Such notice shall be continued in each case for a period of at least thirty days during the interval of time between the close of the next preceding session and the consideration of the petition.

Before any petition praying for leave to bring in a private bill for the erection of a toll-bridge, is presented to the House, the person or persons intending to petition for such bill, shall upon giving the notice prescribed by the preceding rule, also, at the same time and in the same manner, give notice of the rates which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the arches, the interval between the abutments, or piers for the passage of rafts or vessels and mentioning also whether they intend to erect a drawbridge or not, and the dimensions of the same

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Clerk, Legislative Council.

G. M. MUIR,
Clerk, Legislative Assembly.

1822

Miscellaneous Notices.

INFORMATION WANTED.

The undersigned, wishes to learn the residence of M. Daniel Partenay, teacher.

M. CARON,
School inspector.

Saint-John's, P. Q., 22nd July, 1875. 3906

Public notice is hereby given, that within one month from the last publication of this notice, application will be made to His Honor the Lieutenant-Governor in council, by the persons hereinafter mentioned for letters-patent under the great seal, granting them a charter constituting them and such other persons as may become shareholders in the company to be thereby created, a body corporate and politic under the provisions of "The joint stock companies incorporation act."

The proposed name of the company is "The Saint-Césaire Manufacturing Company."

The object for which incorporation is sought, is the manufacture of iron and wood, and all articles of foundry, and to run flour mills and saw mills.

The principal place of business of the said company, will be in the parish of Saint-Césaire, in the district of Saint-Hyacinthe.

The amount of the capital stock of the said company is thirty thousand dollars, divided into three hundred shares of one hundred dollars each.

The names, places of residence, and occupation of the applicants, are : The reverend Joseph André Provençal, priest, curate of Saint-Césaire, Augustin Chagnon, machinist, of Saint-Hyacinthe, Césaire Pepin, notary, Alexandre F. Maynard, merchant, Jean-Baptiste Plamondon, merchant, Bénédi Gareau, joiner, George A. Gigault, notary, Victor Langelier, saddler, Louis H. Beaudry, physician, Damase Phaneuf, shoemaker, Jérémie Alix, Pierre Ouimet, farmers, Cyprien Lemaire, hotel-keeper, Roy & Arcand, merchants, Antoine Danu, hotel-keeper, Jean-Baptiste Desautels, merchant, François Garceau, tinsmith, Hubert Nadeau, hotel-keeper, J. Elie Gaboury, notary, Clovis Noisieux, farmer, Amable Dubreuil, farmer, all of Saint-Césaire, Flavien G. Boutillier, advocates, of Montreal, and Alexandre Audette, corder, of Saint-Hyacinthe.

The above named Messrs. Joseph André Provençal, Augustin Chagnon, Césaire Pepin, Alexandre F. May-

nard, Jean-Baptiste Desautels, Bénoni Gareau et Alexandre Audette, seront les directeurs provisoires.

BACHAND & RICHER,

Procureurs des Requérants

Saint-Hyacinthe, 26 juillet, 1875.

3881

ACTE D'INCORPORATION DES COMPAGNIES A FONDS SOCIAL.

Avis public est par les présentes donné, que sous un mois après la dernière publication du présent avis, une demande sera faite à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en conseil, par les personnes ci-après nommées pour obtenir des lettres-patentes sous le grand sceau, leur octroyant une chartre, constituant eux et les autres personnes qui pourront devenir actionnaires dans la compagnie à être ainsi créée en corps politique et incorporé en vertu des dispositions de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social.

Le nom proposé de la compagnie est « La compagnie manufacturière de Saint-Zotique. »

L'objet pour lequel l'incorporation est demandée est de poursuivre des affaires de manufacture générale, en bois, de toute description ; et aussi pour faire fonctionner une fonderie pour la manufacture de poêles et autres ouvrages en fonte.

La principale place d'affaires de la dite compagnie sera au village Saint-Zotique, dans la paroisse Saint-Zotique, dans le comté de Soulanges, district de Montréal.

Le montant du fonds social de la dite compagnie est de dix mille piastres.

Le nombre d'actionnaires est de deux cents, et le montant de chaque action est de cinquante piastres.

Les noms, résidences et professions des requérants sont : Gaspard Benoit, entrepreneur, Joseph Louis Barré, bourgeois, Dame Marie Olivine Sainte-Marie, épouse séparée quant au biens du dit Joseph Louis Barré, et autorisée à l'effet des présentes, François-Xavier L. Vézina, prêtre, Olivier François Prieur, marchand, Joseph Edouard Gourdeau, bourgeois, Jean-Baptiste Elie, jr., cultivateur, Joseph Lalonde, bourgeois, Jean-Baptiste Cuillierier, bourgeois, Julien Giroux, cultivateur, François Prieur, cultivateur, tous de la dite paroisse Saint-Zotique ; Cyprien Gélinas, marchand, William Duckett, marchand, tous deux du village de Coteau Landing ; Joseph Henry Wilson, marchand, George Hyacinthe Dumesnil, notaire, tous deux de la cité de Montréal, et Gédéon Beauvais, commerçant, de Collins Bay, dans la province d'Ontario.

Les noms des premiers directeurs sont les dits Joseph Louis Barré, François-Xavier L. Vézina, Olivier François Prieur, Cyprien Gélinas et Gaspard Benoit, qui sont tous sujets nés de Sa Majesté et résidant dans la province de Québec.

Pour les requérants.

J. A. LEGRIS, N. P.

Saint-Zotique, 20 mai, 1875.

3719 2

Canada, Province de Québec, District de Montréal. } Dans la Cour Supérieure. No. 2356.

Sarah Loughry, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, épouse de Alphonse Barbeau, commerçant, du même lieu, et dûment autorisée à ester en jugement, Demanderesse ;

vs.

Le dit Alphonse Barbeau, commerçant, du même lieu, Défendeur.

La demanderesse, a ce jour, institué une action en séparation de biens contre le Défendeur, son époux.

DORION & GEOFFRION,

Procureurs de la dite Dame Sarah Loughry.

Montréal, 7 juin, 1875.

3745 2

Avis public est par le présent donné qu'une demande sera faite à la prochaine session de la législature locale pour la province de Québec, pour amender l'acte maintenant en vigueur, donnant au conseil de ville le pouvoir de faire exécuter les règlements pour le feu et de supprimer les feux dans la cité de Montréal.

Montréal, 28 juin, 1875.

3453 4

nard, Jean-Baptiste Desautels, Bénoni Gareau and Alexander Audette, will be the provisional directors.

BACHAND & RICHER,

Solicitors for petitioners.

Saint-Hyacinthe, 26th July, 1875.

3882

THE JOINT STOCK COMPANIES INCORPORATION ACT.

Public notice is hereby given that within one month from the last publication of this notice, application will be made to His Honor the Lieutenant-Governor in council, by the persons hereinafter mentioned for letters-patent under the great seal, granting them a charter constituting them and such other persons as may become shareholders in the company to be thereby created, a body corporate and politic under the provisions of the joint stock companies incorporation act.

The proposed name of the company is « The Saint-Zotique manufacturing company. »

The object for which the incorporation is sought, is for carrying on a general manufacturing business in wood works of every description ; and also for the working of a casting house to make stoves and other articles of cast iron.

The principal place of business of the said company will be at the village Saint-Zotique, in the parish of Saint-Zotique, in the county of Soulanges, district of Montreal.

The amount of the capital stock of the said company is ten thousand dollars.

The number of shares is two hundred, and the amount of each share is fifty dollars.

The names, places of residence and occupation of the applicants are : Gaspard Benoit, contractor, Joseph Louis Barré, gentleman, Dame Marie Olive Sainte-Marie, wife separated as to property of said Joseph Louis Barré, and specially authorized to the effect hereof, François-Xavier L. Vézina, priest, Olivier François Prieur, trader, Joseph Edouard Gourdeau, gentleman, Jean-Baptiste Elie, jr., farmer, Joseph Lalonde, gentleman, Jean-Baptiste Cuillierier, gentleman, Julien Giroux, farmer, François Prieur, farmer, all of the said parish of Saint-Zotique, Cyprien Gélinas, trader, William Duckett, trader, both of the village of Coteau Landing, Joseph Henry Wilson, trader, George Hyacinthe Dumesnil, notary, both of the city of Montreal, and Gédéon Beauvais, trader, of Collins Bay, in the province of Ontario.

The names of the first directors are the said Joseph Louis Barré, François-Xavier L. Vézina, Olivier François Prieur, Cyprien Gélinas and Gaspard Benoit, who are all subjects of Her Majesty by birth, and are residing in the province of Quebec.

For the Petitioners.

J. A. LEGRIS, N. P.

Saint-Zotique, 20th May, 1875.

3720

Canada, Province of Quebec, District of Montreal. } In the Superior Court. No. 2356.

Sarah Loughry, of the city of Montreal, in the district of Montreal, wife of Alphonse Barbeau, of the same place, trader, and duly authorized to ester en jugement, Plaintiff ;

vs.

The said Alphonse Barbeau, of the same place, trader, Defendant.

Plaintiff hath, this day, instituted an action en séparation de biens, against the Defendant, her husband.

DORION & GEOFFRION,

Attorneys for said Sarah Loughry.

Montreal, 7th June, 1875.

3746

Public notice is hereby given that application will be made, at the next session of the local legislature for the province of Quebec, to amend the act now in operation, conferring upon the city council, the power of administering the fire ordinances and suppression of fires in and for the city of Montreal.

Montréal, 28th June, 1875.

3454

AVIS PUBLIC est par le présent donné, qu'il sera fait application au Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, pour demander une charte pour la formation d'une compagnie manufacturière par Louis Molleur, fils, président de la Banque de Saint-Jean, Alexandre Dufresne, maire de la ville d'Iberville; J. Emery Molleur, marchand de la ville de Saint-Jean; Théophile Roy, marchand de la ville d'Iberville; Joseph Bessette, manufacturier de moulins à battre de la ville d'Iberville; Octave Cyr, de la ville d'Iberville, commerçant; Thimothé Nadeau, commerçant d'Iberville; Pierre Huot, navigateur d'Iberville; Eusèbe Fréchette, cultivateur de la paroisse de Saint-Grégoire le Grand, et autres, dont les noms suivent:

Sous le nom collectif de compagnie manufacturière d'Iberville, pour manufacturer des étoffes en laine, dans le district d'Iberville, et y avoir son principal lieu d'affaires dans la ville d'Iberville.

Son capital collectif sera de quatre-vingt mille piastres, en mille six cents actions de cinquante piastres.

Les requérants sont les directeurs provisoires nommés par les actionnaires, dans une assemblée régulièrement convoquée à cet effet, et tous sujets anglais par naissance.

PUBLIC NOTICE is hereby given that within one month after the last publication of this notice, application will be made to the Lieutenant-Governor of the province of Quebec, for a charter to incorporate a manufacturing company by Louis Molleur, junior, president of the bank of Saint-John's; Alexander Dufresne, mayor of the town of Iberville; J. Emery Molleur, merchant, of the town of Iberville; Joseph Bessette, threshing machine manufacturer, of the town of Iberville; Octave Cyr, trader of Iberville; Thimothé Nadeau, trader, of Iberville; Pierre Huot, navigator of Iberville; and Eusèbe Fréchette, farmer, of the parish of Saint-Grégoire le Grand, and others whose names follow:

Under the corporate name of the Iberville Manufacturing Company, to manufacture linen stuffs, in the district of Iberville, and to have its principal place of business in the town of Iberville.

The capital stock to be eighty thousand dollars, in sixteen hundred shares of fifty dollars each.

The petitioners are the provisional directors appointed by the shareholders, at a meeting regularly called for that purpose, and they are all British subjects by birth.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS au montant capital de la Compagnie Manufacturière d'Iberville.

LIST OF SUBSCRIBERS to the stock of the Iberville Manufacturing Company.

NOMS ET PRÉNOMS. NAMES AND SURNAMES.	QUALITÉ. OCCUPATION.	RÉSIDENCE. RESIDENCE.	Nombre de parts. No. of Shares.	Montant souscrit. Amount subscribed.	Montant payé. Amount paid up.
Louis Molleur, fils.....	Caissier, Banque—Cashier.....	St. Jean.	100	\$5000	\$500 00
Alexandre Dufresne.....	Maire—Mayor, Iberville.....	Iberville.	20	1000	100 00
Théophile Roy.....	Marchand—Merchant.....	do	10	500	50 00
Pierre Thuot, père.....	Navigateur—Navigator.....	do	10	500	75 00
Pierre Thuot, fils.....	do do.....	do	2	100	15 00
J. E. S. Bessette.....	Manufacturier—Manufacturer..	do	20	1000	100 00
Nazaire Charpentier.....	Boucher—Butcher.....	do	5	250	25 00
Etienne Lacaille.....	do do.....	do	4	200	20 00
Toussaint Thuot.....	Commerçant—Trader.....	do	4	200	20 00
François X. Séguin.....	Hôtelier—Hotel-keeper.....	do	6	300	30 00
Edouard Menard.....	Boucher—Butcher.....	do	2	100	10 00
Adolphe Goyette.....	Forgeron—Blacksmith.....	do	2	100	10 00
Antoine Normandin.....	Journalier—Laborer.....	do	1	50	5 00
Adolphe Normandin.....	Menuisier—Joiner.....	do	2	100	10 00
Pierre Grisé, fils.....	do do.....	do	6	300	45 00
François Bonneau.....	Bourgeois—Gentleman.....	do	20	1000	100 00
Godefroy Goyette.....	Commerçant—Trader.....	do	2	100	10 00
Louis Couture, père.....	Hôtelier—Hotel-keeper.....	do	2	100	10 00
Adolphe Normandin.....	Menuisier—Joiner.....	do	2	100	10 00
Joseph Comeau.....	Médecin—Physician.....	do	3	150	15 00
J. B. H. Beauregard.....	Notaire—Notary.....	do	2	100	10 00
Alphège Boivin.....	Menuisier—Joiner.....	do	2	100	10 00
Edouard Blais.....	Maçon—Mason.....	do	4	200	30 00
Alexandre Foran, père.....	Menuisier—Joiner.....	do	2	100	10 00
Joachim Bernard, fils.....	do do.....	do	4	200	20 00
Théodule Dextras.....	Forgeron—Blacksmith.....	do	2	100	10 00
Charles Foran.....	Menuisier—Joiner.....	do	1	50	5 00
Olivier Goyette.....	Hôtelier—Hotel-keeper.....	do	2	100	10 00
Edouard Bessette, fils d'Edouard	Journalier—Laborer.....	do	1	50	5 00
Honoré Gervais.....	Mouleur—Miller.....	do	2	100	10 00
J.-Bte. Benjamin.....	Menuisier—Joiner.....	do	2	100	10 00
Médard Brunel.....	Maçon—Mason.....	do	3	150	15 00
Zéphirin Brunel, fils Médard....	do do.....	do	1	50	5 00
Moïse Patenaude.....	Menuisier—Joiner.....	do	1	50	5 00
Joseph Labelle.....	Boulangier—Baker.....	do	6	300	30 00
Joseph Mochon, fils.....	Navigateur—Navigator.....	do	2	100	10 00
Alphée Letourneau.....	Forgeron—Blacksmith.....	do	2	100	10 00
Denis Doody.....	Voiturier—Wheel-wright.....	do	1	50	5 00
James Doody.....	do do.....	do	1	50	5 00
Marcel Rouleau.....	Menuisier—Joiner.....	do	1	50	7 50
Théodore Joubert.....	do do.....	do	2	100	10 00
Gédéon Duquet.....	Bourgeois—Gentleman.....	do	1	50	5 00
Pierre Bilodeau.....	do do.....	do	2	100	10 00
Edouard Boivin.....	Menuisier—Joiner.....	do	1	50	5 00
Octave Cyr.....	Commerçant—Trader.....	do	20	1000	100 00
Joseph Lalanne.....	Bourgeois—Gentleman.....	do	10	500	50 00
Thimothé Nadeau.....	Commerçant—Trader.....	do	10	500	50 00
François X. Giard.....	Forgeron—Blacksmith.....	do	2	100	10 00
Pierre Goyette.....	Menuisier—Joiner.....	do	2	100	10 00

NOMS ET PRÉNOMS. NAMES AND SURNAMES.	QUALITÉ. OCCUPATION.	RÉSIDENCE. RESIDENCE.	Nombre de parts. No. of Shares.	Montant souscrit. Amount subscribed.	Montant payé. Amount paid up.
E. N. Chevalier.....	Médecin—Physician.....	Iberville.	5	\$250	\$25 00
David Fréchette.....	Commerçant—Trader.....	do	10	500	50 00
Jacques Mercier.....	Hôtelier—Hotel-keeper.....	do	2	100	10 00
Honoré Massé.....	Menuisier—Joiner.....	do	1	50	5 00
Isaïe Hébert.....	Journalier—Laborer.....	do	1	50	5 00
Joseph Desroches.....	Charretier—Carter.....	do	1	50	7 50
Joseph Normandin.....	Menuisier—Joiner.....	do	2	100	10 00
Mathias Bessette, fils.....	do do.....	do	2	100	10 00
Etienne Ménard.....	Commerçant—Trader.....	do	2	100	10 00
Eusèbe Dannay.....	do do.....	do	3	150	15 00
Vincent Thuot, fils.....	Charretier—Carter.....	do	10	500	50 00
Joseph Messier.....	Maçon—Mason.....	do	10	500	75 00
Raphaël Marengo.....	Peintre—Painter.....	do	2	100	10 00
Urgèle Labelle.....	Boulangier—Baker.....	do	2	100	10 00
Joseph Foran.....	Rentier—Gentleman.....	do	4	200	30 00
Pierre Choquet.....	do do.....	do	4	200	20 00
Albert Bigonnèse.....	Cultivateur—Farmer.....	St. Athanase.	2	100	10 00
J.-Bte. Gosselin.....	Charretier—Carter.....	St. Jean.	1	50	5 00
Paul Rougier.....	Journalier—Laborer.....	Iberville.	2	100	10 00
Cyrille Patenaude.....	Hôtelier—Hotel-keeper.....	do	10	500	50 00
Joseph Barrière.....	Rentier—Gentleman.....	do	4	200	20 00
George Loiselle.....	Cordonnier—Shoemaker.....	do	1	50	5 00
Toussaint Prévôt.....	Journalier—Laborer.....	do	2	100	10 00
Edouard Chevalier, fils.....	do do.....	do	2	100	15 00
J.-Bte. Goyette, fils Joseph.....	do do.....	do	1	50	5 00
Arthur E. Morphy.....	Etudiant—Student.....	do	1	50	5 00
Marcel Balthazar.....	Journalier—Laborer.....	do	1	50	5 00
Edouard Boivin, fils Edouard.....	do do.....	do	1	50	5 00
Joseph Ouimet, fils Pierre.....	Cultivateur—Farmer.....	St. Athanase.	5	250	25 00
Joseph Loiselle.....	Hôtelier—Hotel-keeper.....	Iberville.	4	200	20 00
Louis Barris.....	Commerçant—Trader.....	do	2	100	10 00
Isaïe Chevalier.....	Mouleur—Miller.....	do	1	50	5 00
Edouard Nolin.....	Cultivateur—Farmer.....	St. Athanase.	2	100	10 00
Pierre Nadeau.....	Journalier—Laborer.....	Iberville.	1	50	5 00
Alexis Thuot, fils Vital.....	Navigateur—Navigator.....	do	1	50	5 00
Zéphirin Joubert.....	Cordonnier—Shoemaker.....	do	1	50	7 50
Michel Ouimet, fils Pierre.....	Menuisier—Joiner.....	St. Athanase.	4	200	20 00
Elie Phaneuf, fils.....	do do.....	Iberville.	1	50	5 00
Arthur Tétreault.....	Journalier—Laborer.....	do	6	300	30 00
Honoré Messier, fils Bazile.....	do do.....	do	2	100	15 00
Pierre Benoit.....	Voiturier—Wheelwright.....	do	2	100	10 00
Louis Grégoire.....	Charretier—Carter.....	do	2	100	10 00
Napoléon Bernard.....	Menuisier—Joiner.....	do	1	50	5 00
Jean-Baptiste Goyette.....	Hôtelier—Hotel keeper.....	do	4	200	20 00
Toussaint Ménard.....	Cultivateur—Farmer.....	St. Athanase.	1	50	5 00
Pierre Mercier.....	Menuisier—Joiner.....	Iberville.	10	500	50 00
Félix Pigeon, fils.....	Cultivateur—Farmer.....	St. Athanase.	2	100	10 00
Joseph Marengo.....	Peintre—Painter.....	Iberville.	4	200	20 00
Charles T. Bélanger.....	Greffier—Clerk.....	do	2	100	10 00
T. L. Roy.....	Cultivateur—Farmer.....	St. Grégoire.	4	200	20 00
Simon Pepin.....	Maçon—Mason.....	Iberville.	2	100	10 00
Honoré Rémond.....	do do.....	do	2	100	10 00
Théophile Joubert.....	Journalier—Laborer.....	do	2	100	10 00
Raphaël Goyette.....	Commerçant—Trader.....	do	10	500	50 00
John Mounsey.....	Bourgeois—Gentleman.....	do	4	200	20 00
Olivier Bergeron.....	Cultivateur—Farmer.....	St. Athanase.	1	50	5 00
Edouard Charais.....	do do.....	do	1	50	5 00
Zotique Durocher.....	Manufacturier—Manufacturer.....	do	1	50	5 00
Ephrem Durocher.....	do do.....	do	1	50	5 00
J. E. Molleur.....	Commerçant—Trader.....	St. Jean.	20	1000	100 00
P. Beaudoin.....	Notaire—Notary.....	Iberville.	5	250	25 00
A. N. Cha land.....	Avocat—Advocate.....	St. Jean.	10	500	50 00
E. Z. Paradis.....	do do.....	do	10	500	50 00
Joseph Boucher.....	Voiturier—Wheelwright.....	St. Athanase.	5	250	25 00
Alfred Goyette.....	Cultivateur—Farmer.....	do	2	100	10 00
Louis Barris.....	Rentier—Gentleman.....	Iberville.	1	50	5 00
Louis Biron.....	Mécanicien—Mechanic.....	do	2	100	10 00
Pierre Thuot, fils Vital.....	Navigateur—Navigator.....	do	2	100	10 00
Olivier Rives.....	Boulangier—Baker.....	do	2	100	10 00
Napoléon Lareau, fils Finau.....	Menuisier—Joiner.....	do	2	100	10 00
Vital Thuot, père.....	Navigateur—Navigator.....	do	4	200	20 00
Moïse Bessette.....	Maçon—Mason.....	do	1	50	5 00
Joseph Mailhot.....	do do.....	do	1	50	5 00
P. G. Marchand.....	Notaire—Notary.....	St. Jean.	20	1000	150 00
Théophile Arpin.....	Banquier—Banker.....	do	20	1000	100 00
Langelier & Decelles.....	Marchands—Merchants.....	do	10	500	50 00
James MacPherson.....	do do.....	do	4	200	20 00
J. P. Carreau.....	Avocat—Advocate.....	do	6	300	30 00
J. S. Messier.....	do do.....	do	1	50	5 00
Moïse Chartier.....	Hôtelier—Hotel-keeper.....	Iberville.	2	100	10 00

NOMS ET PREFOMS. NAMES AND SURNAMES.	QUALITÉ. OCCUPATION.	RÉSIDENCE. RESIDENCE.	Nombre de parts. No. of Shares.	Montant souscrit. Amount subscribed.	Montant payé. Amount paid by
Joseph Barrière, fils Etienne...	Navigateur—Navigator.....	Iberville.	4	\$200	\$20 00
Octave Jété.....	Cultivateur—Farmer.....	St. Athanase.	10	500	50 00
Charles Boudreau, père.....	do do	do	2	100	10 00
Athanase Bessette, fils.....	do do	do	4	200	20 00
Théonas Auger.....	Marchand—Merchant.....	St. Grégoire.	2	100	10 00
J.-Bte. Chevalier, père.....	Rentier—Gentleman.....	St. Jean.	2	100	10 00
Amédée Bessette, fils Magloire..	Cultivateur—Farmer.....	St. Grégoire.	2	100	10 00
Pierre Lalanne	do do	do	10	500	50 00
Athanase Tarte, fils.....	do do	do	2	100	10 00
Théophile Moquin, fils.....	do do	do	1	50	5 00
Eusèbe Fréchette.....	do do	do	10	500	50 00
Narcisse Bessette, père.....	Rentier—Gentleman.....	do	8	400	100 00
Claver Bessette, fils Narcisse...	Cultivateur—Farmer.....	do	1	50	5 00
Godefroy Normandin	Forgeron—Blacksmith.....	do	2	100	10 00
John McQuillen	Hôtelier—Hotel-keeper.....	do	2	100	10 00
Nazaire Bessette.....	Cultivateur—Farmer.....	do	4	200	20 00
Maxime Lalanne	do do	do	2	100	10 00
Etienne Tarte, père.....	do do	do	2	100	10 00
François Bécharde.....	do do	do	10	500	50 00
Marcel Monti, père.....	Rentier—Gentleman.....	do	10	500	75 00
Moïse Bessette, fils Magloire..	Cultivateur—Farmer.....	do	2	100	10 00
Henry Callahan	do do	do	2	100	25 00
Emmanuel Dextras.....	Forgeron—Blacksmith.....	do	4	200	20 00
Damase Quintin, fils François..	Cultivateur—Farmer.....	do	2	100	10 00
Eusèbe Quintin, père.....	Rentier—Gentleman.....	do	4	200	20 00
Isaïe Poulin, fils de Franc.-X..	Cultivateur—Farmer.....	do	2	100	20 00
Norbert Choquet, fils.....	do do	do	1	50	5 00
Napoléon Carcagneau.....	Hôtelier—Hotel-keeper.....	do	2	100	25 00
Pierre Régulier.....	Percepteur—Teacher.....	Iberville.	4	200	20 00
Theodore Boivin.....	Menuisier—Joiner.....	St. Jean.	2	100	10 00
Colbert Grégoire.....	Charretier—Carter.....	Iberville	2	100	10 00
Albert Grégoire.....	Journalier—Laborer.....	do	1	50	5 00
Magloire Nolin.....	Cultivateur—Farmer.....	St. Athanase.	2	100	10 00
Honoré Lareau	do do	do	1	50	5 00
Edouard Bessette, fils Colas....	do do	do	1	50	5 00
Solyme Dion, fils.....	do do	do	2	100	7 50
Alfred Laberge.....	Navigateur—Navigator.....	Iberville.	2	100	10 00
Antoine Goyette, fils Joseph....	do do	do	2	100	10 00
Honoré Bessette, fils Julien....	Journalier—Laborer.....	do	1	50	5 00
Louis Nadeau	Voiturier—Carrier.....	do	2	100	15 00
Thomas Connor.....	Contremaitre—Foreman.....	do	3	150	15 00
Joseph Massé.....	Hôtelier—Hotel-keeper.....	do	2	100	10 00
Alexandre Cyr, père.....	Commerçant—Trader.....	do	1	50	5 00
Alexandre Foran, fils	Menuisier—Joiner.....	do	2	100	10 00
Narcisse Bonneau.....	Journalier—Laborer.....	do	2	100	10 00
Isaïe Benjamin.....	Menuisier—Joiner.....	do	2	100	15 00
Jules Lamoureux	Commerçant—Trader.....	St. Sébastien.	20	1000	100 00
Luc Lamoureux.....	do do	do	10	500	50 00
Félix Boivin.....	Cultivateur—Farmer.....	do	10	500	50 00
Edouard Laberge.....	Forgeron—Blacksmith.....	Iberville.	2	100	10 00
Calixte Comeau.....	Cultivateur—Farmer.....	do	2	100	10 00
Nazaire Berger.....	do do	St. Athanase.	1	50	5 00
Pierre Ménard, fils Charles.....	do do	do	1	50	5 00
Narcisse Marcoux.....	Commerçant—Trader.....	Iberville.	1	50	5 00
Joseph Bessette, fils Ed. Jul....	Journalier—Laborer.....	do	1	50	5 00
François Poulain.....	do do	do	1	50	5 00
Edouard Lacroix.....	Menuisier—Joiner.....	do	2	100	10 00
Joseph Roy.....	Navigateur—Navigator.....	do	1	50	5 00
Charles H. Bessette, fils Damase	Journalier—Laborer.....	do	1	50	5 00
Calixte Goyette.....	Menuisier—Joiner.....	do	2	100	15 00
Solyme Bessette, fils Gédéon....	Journalier—Laborer.....	do	1	50	5 00
Isaïe Bessette, fils de Gédéon...	do do	do	1	50	5 00
Pierre Théberge.....	Cultivateur—Farmer.....	Richelieu.	2	100	10 00
Damase Bessette.....	Ingénieur—Engineer.....	Iberville.	2	100	10 00
Louis Goyette, fils Amable.....	Journalier—Laborer.....	do	1	50	5 00
François-Xavier Giroux.....	Marchand—Merchant.....	St. Grégoire.	10	500	50 00
Isaïe Bernard.....	Menuisier—Joiner.....	Iberville.	1	50	7 50
A. L. Demers.....	Marchand—Merchant.....	St. Georges.	10	500	50 00
Charles Roy, père.....	Cultivateur—Farmer.....	do	4	200	20 00
J.-Bte. Simard, fils.....	do do	do	4	200	20 00
Lucien Roy.....	do do	do	4	200	20 00
Julien Boivin.....	do do	do	2	100	10 00
L. H. Trudeau.....	Notaire—Notary.....	do	2	100	10 00
Narcisse Demers, fils.....	Hôtelier—Hotel-keeper.....	do	2	100	10 00
Prudent Fortin.....	Cultivateur—Farmer.....	do	2	100	10 00
3757-58			866	\$43300	\$4627 50

L'ACTE D'INCORPORATION DES COMPAGNIES A FONDS SOCIAL.

Avis public est par le présent donné que sous un mois après la dernière publication du présent avis, demande sera faite à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en conseil, par les personnes ci-après mentionnées pour obtenir des lettres patentes sous le grand sceau, leur octroyant une charte constituant elles et toutes autres personnes qui pourront devenir actionnaires dans la compagnie à être aussi créées en corps politique et incorporé, en vertu des dispositions de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social.

Le nom proposé de la compagnie est : La compagnie manufacturière de Pattysen.

L'objet pour lequel la dite incorporation est demandée est de manufacturer et de vendre certaines machines appelées Compositeur Pattysen et Distributeur Pattysen et les caractères pour servir avec les dites machines, suivant la combinaison de Pattysen.

La principale place d'affaires de la dite compagnie sera dans la ville de Sherbrooke, dans le district de Saint-François.

Le montant du fonds social de la dite compagnie sera de deux cent mille piastres, divisé en deux mille actions de cent piastres chacune.

Les noms, résidences et professions des requérants sont Charles Brooks, écuyer, de la ville de Sherbrooke susdit, William D. C. Pattysen et George Caswell, tous deux gentilhommes de Lennoxville, dans le canton d'Ascot, province de Québec, George H. Bradford, éditeur et imprimeur, Edward T. Brooks, avocat, Thomas Logan, fabricant de papier, Samuel J. Foss, gentilhomme, Thomas L. Morey, gentilhomme, Richard Smith, machiniste et William Farewell, fils, tous de la dite ville de Sherbrooke, tous sujets de Sa Majesté de naissance ou par naturalisation, et les dits W. D. C. Pattysen, Chs. Brooks, Thos. Logan, Samuel J. Foss, et Richard Smith seront les premiers directeurs de la dite compagnie.

BROOKS & CAMIRAND,
Solliciteurs des requérants.

Sherbrooke, 21 juin, 1875. 3441 5

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Dans la Cour Supérieure.*
No. 35.

Dame Mary-Ann Morgan, de la cité et du district de Montréal, épouse de John Emerson, marchand de fruits, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse;

vs.

Le dit John Emerson, Défendeur.
Une action en séparation de corps et de biens a été intentée ce jour, par la demanderesse en cette cause.

LORANGER, LORANGER & PELLETIER,
Procureurs de la demanderesse.

Montréal, 26 juin, 1875. 3459 5

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

In re : Dame Emma Barbeau et Charles E. Paquet, faillis.

Les soussignés ont déposé au bureau de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par la majorité requise de leurs créanciers, et vendredi, le dix-septième jour de septembre prochain, (1875), ils s'adresseront à la dite cour, pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en leur faveur.

LORANGER, LORANGER & PELLETIER,
Procureurs *ad litem* de
EMMA BARBEAU & CHARLES E. PAQUET.
Montréal, 21 juin, 1875. 3321 6

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Horace W. Dawson, marchand, de Waterloo, P. Q., failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, rue Principale, Waterloo, mardi, le troisième

THE JOINT STOCK COMPANIES INCORPORATION ACT.

Public notice is hereby given that within one month from the last publication of this notice, application will be made to His Honor the Lieutenant-Governor in council, by the persons hereinafter mentioned, for letters-patent under the great seal, granting them a charter constituting them and such other persons as may become shareholders in the company, to be thereby created a body corporate and politic under the provisions of the joint stock companies incorporation act.

The proposed name of the company is : The Pattysen Manufacturing Company.

The object for which incorporation is sought is for the purpose of manufacturing and selling certain machines and type, called Pattysen's Type Setter, Pattysen's Type Distributor, and type to be used in said machines, with Pattysen's combination.

The principal place of business of the said company will be the town of Sherbrooke, in the district of Saint-François.

The amount of the capital stock of said company is to be two hundred thousand dollars divided into two thousand shares of one hundred dollars each.

The names, places of residence and occupations of the applicants are Charles Brooks, of the town of Sherbrooke aforesaid, esquire, William D. C. Pattysen and George Caswell, both of Lennoxville, in the township of Ascot and province of Quebec, gentlemen, George H. Bradford, publisher and printer, Edward T. Brooks, advocate, Thomas Logan, paper manufacturer, Samuel J. Foss, gentlemen, Thomas L. Morey, gentleman, Richard Smith, machinist and William Farewell, the younger, all of said town of Sherbrooke. All of whom are subject of Her Majesty by birth or naturalization, and said W. D. C. Pattysen, Chs. Brooks, Thos. Logan, Samuel J. Foss and Richard Smith are to be the first directors of the said company.

BROOKS & CAMIRAND,
Solicitors for applicants.

Sherbrooke, 21st June, 1875. 3442

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *In the Superior Court.*
No. 35.

Dame Mary-Ann Morgan, of the city and district of Montreal, wife of John Emerson, fruit dealer, of the same place, and duly authorized to ester *en justice*, Plaintiff;

vs.

The said John Emerson, Defendant.
An action *en séparation de corps et de biens*, as to bed and board, has been instituted, to day, by plaintiff in this cause.

LORANGER, LORANGER & PELLETIER,
Attorneys for plaintiff.

Montreal, 26th June, 1875. 3460

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In re : Emma Barbeau & Charles E. Paquet, Insolvents.

The undersigned have filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by the requisite majority of their creditors, and on Friday, the seventeenth day of September next, (1875), they will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

LORANGER, LORANGER & PELLETIER,
Attorneys *ad litem* of
EMMA BARBEAU & CHARLES E. PAQUET.
Montreal, 21st June, 1875. 3322

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Horace W. Dawson, trader, of Waterloo, P. Q., an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, Main street, Waterloo, on Tuesday,

jour d'août prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

THOS. BRASSARD,
Syndic provisoire.
Waterloo, P. Q., 15 juillet, 1875. 3753 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District et comté de Gaspé. }
Dans l'affaire de Mark Bunton, tant personnellement que comme faisant partie de la société Mark Bunton & Cie., failli.

Le seizième jour d'août prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

MARK BUNTON,
Par L. G. HARPER,
Son procureur *ad litem*.
Percé, 23 juin, 1875. 3523 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la cour Supérieure.*
District de Bedford. }

Dans l'affaire de Joseph Gonzague Masse, failli.
Jeudi, le neuvième jour du mois de septembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOSEPH GONZAGUE MASSE,
par A. D. GIRARD,
Son procureur *ad litem*.
Sweetsburgh, 14 juillet, 1875. 3711 3

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Saint-Hyacinthe. } *Cour Supérieure.*
Dans l'affaire de Louis Joseph Massé, commerçant, de Saint-Césaire, failli.

Le deux novembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

LOUIS JOSEPH MASSÉ,
Par BOURGEOIS & MERCIER,
Ses procureurs *ad litem*.
Saint-Hyacinthe, 6 juillet, 1875. 3623 3

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Saint-Hyacinthe. } *Cour Supérieure.*
Dans l'affaire de Joseph Gaudette, commerçant, de l'Ange-Gardien, failli.

Le deux novembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu de l'acte susdit.

JOSEPH GAUDETTE,
Par BOURGEOIS & MERCIER,
Ses procureurs *ad litem*.
Saint-Hyacinthe, 6 juillet, 1875. 3625 3

ACTE DE FAILLITE DE 1864.

Province de Québec, }
District de Québec. } *Dans la Cour Supérieure.*
Dans l'affaire de Cornelius Corcoran, de Québec, failli.

Jeudi, le deuxième jour de septembre prochain, le failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

Par THOMAS MOLONY,
Son procureur *ad litem*.
Québec, 12 juin, 1871. 3171 7

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Richelieu. }

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Letendre, failli.
Jeudi, le neuvième jour de septembre prochain, le failli, soussigné, demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

J. B. LETENDRE,
Failli.
Par J. A. MOUSSEAU,
Son procureur *ad litem*.
Sorel, 24 juillet, 1875. 3735 2

the third day of August now next, at ten of the clock a. m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

THOS. BRASSARD,
Interim assignee.
Waterloo, P. Q., 15th July, 1875. 3754

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District and county of Gaspé. }
In re: Mark Bunton, individually and as member of the firm of Mark Bunton & Co., an Insolvent.

On the sixteenth day of August next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

MARK BUNTON,
Per L. G. HARPER,
His attorney *ad litem*.
Percé, 23rd June, 1875. 3524

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Bedford. }

In the matter of Joseph Gonzague Masse, an Insolvent.
On Thursday, the ninth day of the month of September next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

JOSEPH GONZAGUE MASSE,
per A. D. GIRARD,
His attorney *ad litem*.
Sweetsburgh, 14th July, 1875. 3712

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Saint Hyacinthe. } *Superior Court.*
In the matter of Louis Joseph Massé, trader, of Saint Césaire, an Insolvent.

On the second day of November next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

LOUIS JOSEPH MASSÉ,
By BOURGEOIS & MERCIER,
His Attorneys *ad litem*.
Saint Hyacinthe, 6th July, 1875. 3624

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Saint-Hyacinthe. } *In the Superior Court.*
In the matter of Joseph Gaudette, trader, of l'Ange-Gardien, an Insolvent.

On the second day of November next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

JOSEPH GAUDETTE,
By BOURGEOIS & MERCIER,
His attorneys *ad litem*.
Saint-Hyacinthe, 6th July, 1875. 3626

INSOLVENT ACT OF 1864.

Province of Quebec, }
District of Québec. } *In the Superior Court.*
In the matter of Cornelius Corcoran, of Québec, an Insolvent.

On Thursday, the second day of September next, the insolvent will apply to the said court for his discharge under the said act.

By THOMAS MOLONY,
His attorneys *ad litem*.
Québec, 12th June, 1875. 3172

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Richelieu. }

In the matter of Jean-Baptiste Letendre, an Insolvent.
On Thursday, the ninth day of September next, the undersigned insolvent will apply to the said court for his discharge under the above act.

J. B. LETENDRE,
Insolvent.
By J. A. MOUSSEAU,
His attorney *ad litem*.
Sorel, 24th July, 1875. 3736

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Thomas M. Walsh, commerçant, de Clarendon, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, le 30 juillet courant, à une heure p. m., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

A. BOURGEOU,
Syndic provisoire.

Aylmer, 14 juillet, 1875. 3729 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Villeneuve, de la cité de Montréal, entrepreneur et commerçant, tant individuellement que comme ayant fait partie de la société de Villeneuve et Cyr, failli.

Je, soussigné, John Whyte, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir au bureau de Whyte, Kerr et Lefebvre, Bâtisse de la Banque d'Echange, No. 102, rue Saint-François-Xavier, en la cité de Montréal, lundi, le vingt-trois d'août prochain, à 11 heures a. m., pour l'examen du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

JOHN WHYTE,
Syndic.

Montréal, 19 juillet, 1875. 3739 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Drapeau et Laroche, de Rimouski, faillis.

Je, soussigné, R. Henry Wurtele, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois, et une assemblée des créanciers aura lieu à mon bureau, rue Saint-Pierre, Québec, vendredi, le sixième jour d'août prochain, à onze heures a. m., pour l'examen public des faillis et le règlement des affaires en général.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.

Québec, 10 juillet, 1875. 3727 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Dumouchel, de la cité de Montréal, hôtelier et commerçant, tant individuellement que comme ayant fait des affaires ci-devant en société avec Pierre Charlebois, sous les nom et raison de Charlebois & Dumouchel, à Montréal susdit, comme hôteliers, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, No. 27, Quarré Chaboillez, à Montréal, lundi, le neuvième jour d'août prochain, à dix heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

JOHN WHYTE,
Syndic provisoire.

Montréal, 16 juillet, 1875. 3733 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Cléophas Ouimet, failli.

Je, soussigné, Charles Albert Vilbon, écuyer, du village Saint-Jean-Baptiste, district de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de me produire leurs réclamations d'ici à un mois.

CHAS ALB. VILBON,
Syndic.

Village Saint-Jean-Baptiste, 5 juillet, 1875. 3737 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Jos. Hubert Marchildon, marchand, de la paroisse Saint-François-Xavier de Batiscan, failli.

Nous, soussignés, Nazaire Gagnon, de Champlain, et J. B. Poutre, de Montréal, avons été nommés syndics dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi, N. Gagnon, l'on

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Thomas M. Walsh, trader, of Clarendon, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, the creditors are notified to meet at my office, on Friday, the thirtieth July instant, at one o'clock p. m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

A BOURGEOU,
Interim assignee.

Aylmer, 14th July, 1875. 3730

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Joseph Villeneuve, of the city of Montreal, contractor and trader, as having been a partner of the firm of Villeneuve & Cyr, and as well individually, an Insolvent.

I, the undersigned, John Whyte, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at the office of Whyte, Kerr & Lefebvre, in Exchange Bank Building, No. 102, Saint-François-Xavier street, in the city of Montreal, on Monday, the twenty-third day of August next, at eleven o'clock a. m., for the examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

JOHN WHYTE,
Assignee.

Montreal, 19th July, 1875. 3740

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Drapeau & Laroche, of Rimouski, Insolvents.

I, the undersigned, R. Henry Wurtele, of Quebec, have been appointed assignee, in this matter. Creditors are notified to file their claims before me within one month, and a meeting of creditors will be held at my office, Saint-Peter street, Quebec, on Friday, the sixth day of August next, at eleven o'clock a. m., for the public examination of the insolvents and the ordering of affairs generally.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.

Quebec, 10th July, 1875. 3728

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Jean-Baptiste Dumouchel, of the city of Montreal, hotel-keeper and trader, herein acting as well individually as having heretofore carried on business in partnership with Pierre Charlebois, under the name and firm of Charlebois & Dumouchel, in Montreal aforesaid, as hotel-keepers, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, No. 27, Chaboillez Square, in Montreal, on Monday, the ninth day of August next, at ten o'clock a. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

JOHN WHYTE,
Interim assignee.

Montreal, 16th July, 1875. 3734

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Cléophas Ouimet, an Insolvent.

I, the undersigned, Charles Albert Vilbon, esquire, of the village of Saint-Jean-Baptiste, district of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

CHS. ALB. VILBON,
Assignee.

Village of Saint-Jean-Baptiste, 5th July, 1875. 3738

INSOLVENT ACT OF 1869

In the matter of Joseph Hubert Marchildon, trader, of the parish of Saint-François-Xavier de Batiscan, an Insolvent.

We, the undersigned, Nazaire Gagnon, of Champlain, and J. B. Poutre, of Montreal, have been appointed assignees in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, N. Gagnon,

des syndics, dans le cours d'un mois, et sont aussi par le présent notifiés de s'assembler au bureau d'affaires du failli, en la dite paroisse Saint-François-Xavier de Batiscan, mardi, le vingt-septième jour de juillet courant, à dix heures de l'avant-midi, pour l'examen du failli et le règlement de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

NAZ. GAGNON,
J. B. POUTRE,
Syndics.
3731 2

Champlain, 13 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Alfred Beaubien, entrepreneur et commerçant de bois, de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Nicolet, failli.

Je, soussigné, Adolphe Odilon Houle, syndic officiel, de la paroisse de Saint-Célestin, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations entre mes mains, sous un mois, et sont aussi notifiés de s'assembler en la demeure de George Boisclerc, en la ville de Nicolet, mercredi, le onzième jour du mois d'août prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

A. O. HOULE,
Syndic.
3725 2

Saint-Célestin, 17 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Abraham Dubuc, entrepreneur et commerçant de bois, de la paroisse de Sainte-Monique, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et les créanciers sont notifiés de se réunir à Sainte-Monique, dans sa demeure, mardi, le troisième jour du mois d'août prochain, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

A. O. HOULE,
Syndic provisoire
3723 2

Saint-Célestin, 17 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Isaac Wissburg et Co., de la cité de Montréal, commerçants, faillis.

Une première et dernière feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'à mardi, le dixième jour d'août prochain, après lequel jour le dividende sera payé.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.
3769 2

Montréal, 20 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de James Huston, marchand, du village de Princeville, personnellement et comme ayant fait affaires en société avec Edward Clarkin, sous les noms et raison sociale de Huston et Clarkin, à Princeville, et comme ayant été en société ci-devant avec Philip Eveleigh, sous le nom de Huston et Eveleigh, dans la cité de Montréal, failli.

Une première feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'à mardi, le dixième jour d'août prochain, après lequel jour le dividende sera payé.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.
3771 2

Montréal, 20 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure,
District de Bedford }

Dans l'affaire de William Hungerford, failli.

Mercredi, le huitième jour de septembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

WILLIAM HUNGERFORD,
Par HUNTINGDON & NOYES,
Ses procureurs ad litem.

Sweetsburgh, 20 juillet, 1875. 3775 2

one of the assignee, within one month, and are hereby notified to meet at the insolvent's office, in the said parish of Saint-François-Xavier de Batiscan, on Tuesday, the twenty-seventh day of July instant, at ten o'clock in the forenoon, for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend.

NAZ. GAGNON,
J. B. POUTRE,
Assignees.
3732

Champlain, 13th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Alfred Beaubien, contractor and lumber merchant, of the parish of Saint-Jean-Baptiste de Nicolet, an Insolvent.

I, the undersigned, Adolphe Odilon Houle, official assignee, of the parish of Saint-Célestin, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet in the office of George Boisclerc, in the town of Nicolet, on Wednesday, the eleventh day of August next, at eleven o'clock in the forenoon, for the public examination of insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend.

A. O. HOULE,
Assignee.
3726

Saint-Célestin, 17th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Abraham Dubuc, of the parish of Sainte-Monique, contractor and lumber merchant, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at Sainte-Monique, at his place of residence, on Tuesday, the third day of August next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

A. O. HOULE,
Interim assignee.
3724

Saint-Célestin, 17th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Isaac Wissburg and Co., of the city of Montreal, traders, Insolvents.

A first and final dividend has been prepared, subject to objection until Tuesday, the tenth day of August next, after which day, dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.
3770

Montreal, 20th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869

In the matter of James Huston, trader, of the village of Princeville, personally and as having carried on business with Edward Clarkin, under the name, style and firm of Huston and Clarkin, at Princeville, and as having been in partnership with Philip Eveleigh, under the name style, and firm of Huston and Eveleigh, in the city of Montreal, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared, subject to objection until Tuesday, the tenth day of August next, after which day dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.
3772

Montreal, 20th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Québec, } In the Superior Court,
District of Bedford }

In the matter of William Hungerford, an Insolvent.

On Wednesday, the eighth day of September next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

WILLIAM HUNGERFORD,
By HUNTINGDON & NOYES,
His attorneys ad litem.

Sweetsburgh, 20th July, 1875. 3776

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Louis Hart, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Une seconde et dernière feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'à mardi, le dixième jour d'août prochain, après lequel jour le dividende sera payé.

ARTHUR M. PERKINS,

Syndic.
3767 2

Montréal, 20 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Charles Boyer, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Une première et dernière feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'à mardi, le dixième jour d'août prochain, après lequel jour le dividende sera payé.

L. JOS. LAJOIE,

Syndic officiel.
3773 2

Montréal, 20 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Napoléon Picard, marchand de marchandises sèches, de Montréal, failli.

Je, soussigné, H. B. Lefebvre, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir au bureau de Whyte, Kerr & Lefebvre, bâtisses de la banque d'Echange, coin des rues Notre-Dame et Saint-François-Xavier, en la cité de Montréal, lundi, le vingt-troisième jour d'août prochain, à dix heures a. m., pour l'examen du failli, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

H. B. LEFEBVRE,

Syndic.
3765 2

Montréal, 20 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Ecrement & Frère, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au onze août prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

G. H. DUMESNIL,

Syndic.
3809 2

Montréal, 21 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Bourgeau, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Les créanciers du failli sus-nommés sont par le présent notifiés qu'il a déposé dans mon bureau un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion, et si aucune opposition n'est faite sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, le syndic, soussigné, agira en vertu du dit acte de composition et de décharge, suivant ses termes.

G. H. DUMESNIL,

Syndic.
3807 2

Montréal, 21 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de David Tremblay, failli.

Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, No. 212, rue Notre-Dame, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de s'y réunir, le vingt-troisième jour d'août prochain, à 3 heures p. m., pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

G. H. DUMESNIL,

Syndic officiel.
3811 2

Montréal, 20 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Mary Kennedy, épouse judiciairement séparée quant aux biens de Moïse Berthiaume, huissier, de la paroisse de Saint-Marthe, dans le comté de Vaudreuil, marchande publique, faillie.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Louis Hart, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

A second and final dividend sheet has been prepared, subject to objection, until Tuesday, the tenth day of August next, after which day dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,

Assignee.
3768

Montreal, 20th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Charles Boyer, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared, subject to objection until Tuesday, the tenth day of August next, after which day dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,

Official assignee.
3774

Montreal, 20th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Napoléon Picard, dry goods merchant, of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, H. B. Lefebvre, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at the office of Whyte, Kerr & Lefebvre, in Exchange Bank Building, corner Notre-Dame and Saint-François-Xavier streets, in the city of Montreal, on Monday, the twenty-third day of August next, at ten o'clock a. m., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

H. B. LEFEBVRE,

Assignee.
3766

Montreal, 20th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Ecrement & Frère, an insolvent.

A dividend sheet has been prepared, open to objection, until the eleventh day of August next, after which dividend will be paid.

G. H. DUMESNIL,

Assignee.
3810

Montreal, 21st July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Bourgeau, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

The creditors of the above named insolvent are hereby notified that he has deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion, and should no objection be made to said deed of composition and discharge, within three juridical days next after the last publication of this notice, the undersigned, will act upon said deed of composition and discharge, according to its terms.

G. H. DUMESNIL,

Assignee.
3808

Montreal 21st July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of David Tremblay, an Insolvent.

I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 212, Notre-Dame street, on the twenty-third day of August next, at 3 o'clock p. m., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

G. H. DUMESNIL,

Official assignee.
3812

Montreal, 20th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869

In the matter of Mary Kennedy, wife duly separated as to property of Moïse Berthiaume, bailiff, of the parish of Saint-Marthe, in the county of Vaudreuil, merchant, an Insolvent.

La faillie m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, en la dite paroisse de Saint-Marthe, vendredi, le six août A. D., 1875, à deux heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

A. PHANEUF,
Syndic provisoire.
3805 2

Rigaud, 20 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Charles Henry Beckett, de la cité de Montréal, embouteilleur de bière et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, No. 45, rue Wolfe, dans la cité de Montréal, lundi, le neuvième jour d'août, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

T. S. BROWN,
Syndic provisoire.
3789 2

Montréal, 21 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Richelieu. } *Cour Supérieure.*
Dans l'affaire de Jean-Baptiste Letendre, failli.
Jeudi, le neuvième jour de septembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge comme syndic en cette affaire, en vertu du dit acte.

G. I. BARTHE, Syndic.
Par J. A. MOUSSEAU,
Son procureur *ad litem*.

Sorel, 24 juillet, 1875. 3763 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Champion Brown, en sa capacité d'exécuteur testamentaire et administrateur des biens de feu John Patton, décédé, en son vivant, de la cité de Montréal, marchand de vaisselle, verrerie et poterie, failli.

Un deuxième et dernier bordereau des dividendes a été préparé, et sera ouvert aux oppositions jusqu'au neuvième jour d'août prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN FAIR,
Syndic.

181, rue Saint-Jacques,
Montréal, 22 juillet, 1875. 3821 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Charles Poliquin, de la paroisse de Lavaltrie, dans le comté de Berthier et le district de Richelieu, commerçant, failli.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, au village de Lavaltrie, le sept août prochain, à onze heures a. m., afin de prendre communication de l'état de ses affaires et nommer un syndic.

J. O. CHALUT,
Syndic provisoire.

Berthier, 15 juillet, 1875. 3817 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de François-Xavier Major, des cité et district de Montréal, marchand détaillier de marchandises sèches et commerçant, failli.

Je, soussigné, Andrew B. Stewart, des cité et district de Montréal, syndic officielle ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, bâtisses d'échange des marchands, en la cité de Montréal, mercredi, le vingt-cinquième jour d'août A. D., 1875, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

A. B. STEWART,
Syndic.
3795 2

Montréal, 19 juillet, 1875.

The insolvent has made an assignment of her estate to me, and the creditors are hereby notified to meet at her place of business, in the said parish of Sainte-Marthe, on Friday, the sixth day of August A. D., 1875, at two o'clock in the afternoon, to receive statements of her affairs and to appoint an assignee.

A. PHANEUF,
Interim assignee.
3806

Rigaud, 20th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Charles Henry Beckett, of the city of Montreal, beer bottler and trader, an Insolvent

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, No. 45, Wolfe street, in the city of Montreal, on Monday, the ninth day of August, at eleven of the clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

T. S. BROWN,
Interim assignee.
3790

Montréal, 21st July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

Canada,
Province of Quebec,
District of Richelieu. } *Superior Court.*

In the matter of Jean-Baptiste Letendre, an Insolvent.
On Thursday, the ninth day of September next, the undersigned will apply to the said court for his discharge as assignee in this matter, under the above act.

G. I. BARTHE, Assignee,
Per J. A. MOUSSEAU,
His attorney *ad litem*.

Sorel, 24th July, 1875. 3764

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Champion Brown, in his capacity of executor and administrator of the estate of the late John Patton, deceased, in his lifetime of the city of Montreal, dealer in china, glass and earthenware, an Insolvent.

A second and final dividend sheet has been prepared, open to objection until the ninth day of August next, after which dividend will be paid.

JOHN FAIR,
Assignee.

181, Saint-James street,
Montreal, 22nd July, 1875. 3822

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Charles Poliquin, of the parish of Lavaltrie, in the county of Berthier and district of Richelieu, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, in the village of Lavaltrie, on the seventh day of August next, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

J. O. CHALUT,
Interim assignee.

Berthier, 15th July, 1875. 3818

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of François-Xavier Major, of the city and district of Montreal, retail dry goods merchant, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Andrew B. Stewart, of the city and district of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, Merchants' Exchange Building, in the city of Montreal, on Wednesday, the twenty-fifth day of August A. D., 1875, at the hour of three of the clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend.

A. B. STEWART,
Assignee.
3796

Montreal, 19th July, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de George Smith, de la cité de Montréal, expéditeur et commerçant, failli.

Je, soussigné, Thomas S. Brown, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, Merchants Exchange Buildings, rue Saint-Sacrament, dans la cité de Montréal, jeudi, le vingt-sixième jour d'août, 1875, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

T. S. BROWN,
Syndic.
3787 2

Montréal, 21 juillet, 1875

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de George Coupar, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Je, soussigné, David J. Craig, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 11, rue de l'Hôpital, mardi, le trente-unième jour d'août, à trois heures p. m., pour l'examen du failli et le règlement des affaires de la faillite en général.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.
3799 2

Montréal, 20 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Francis Cory Multon & Thomas Cory Multon, tous deux des cité et district de Montréal, meubliers, faillis.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions, jusqu'au neuvième jour d'août prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,
Syndic officiel.
3791 2

Montréal, 21 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Louis-H. Marchand, horloger, de Saint-Jean, P. Q., failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, en la ville de Saint-Jean, lundi, le neuvième jour d'août, 1875, à cinq heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

WM. COOTE,
Syndic provisoire.
3815 2

Saint-Jean, P. Q., 15 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Charles Deslauriers, commerçant, de la ville de Fraserville, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de se réunir au lieu d'affaires du failli, à son domicile, le quatre août prochain, à dix heures du matin, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

J. ELZ. POULIOT,
Syndic provisoire.
3803 2

Fraserville, 20 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de James B. Macfarlane & Ebenezer Bain, de la cité de Montréal, plombiers, y faisant affaires sous la raison de Marfarlane & Bain, tant comme associés qu'individuellement, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à leur place d'affaires, No. 47, rue Bleury, à Montréal, lundi, le neuvième jour d'août prochain, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de leurs affaires, et nommer un syndic.

DAVID J. CRAIG,
Syndic provisoire.
3837 2

Montréal, 22 juillet, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of George Smith, of the city of Montreal, forwarder and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Thomas S. Brown, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, Merchants' Exchange Buildings, Saint-Sacrament street, in the city of Montreal, on Thursday, the twenty-sixth day of August, 1875, at three of the clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent and the ordering of the affairs of his estate generally.

T. S. BROWN,
Assignee.
3788

Montreal, 21st July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of George Coupar, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, David J. Craig, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are notified to meet at my office, No. 11, Hospital street, on Tuesday, the thirty-first day of August, at three p. m., for the public examination of the insolvent and the ordering of the affairs of the estate generally.

DAVID J. CRAIG,
Official Assignee.
3800

Montreal, 20th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Francis Cory Multon and Thomas Cory Multon, both of the city and district of Montreal, cabinet makers, Insolvents.

First and final dividend sheet has been prepared, subject to objection until the ninth day of August next, after which dividend will be paid.

A. B. STEWART,
Official assignee.
3792

Montreal, 21st July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Louis-H. Marchand, watchmaker, of Saint-Johns, P. Q., an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in the town of Saint-Johns, on Monday, the ninth day of August, 1875, at five o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

WM. COOTE,
Interim assignee.
3816

Saint-Johns, P. Q., 15th day of July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Charles Deslauriers, of the town of Fraserville, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, at his domicile, on the fourth day of August next, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

J. ELZ. POULIOT,
Interim assignee.
3804

Fraserville, 20th July 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of James B. Macfarlane and Ebenezer Bain, of the city of Montreal, plumbers, carrying on business there under the firm of Macfarlane & Bain, as such partners and as individuals, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estates to me, and the creditors are notified to meet at their place of business, No. 47, Bleury street, Montreal, on Monday, the ninth day of August next, at three o'clock in the afternoon, to receive statements of their affairs, and to appoint an assignee.

DAVID J. CRAIG,
Interim assignee.
3838

Montreal, 22nd July, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Thomas Taillon, du township de Blandford, commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à Saint-Louis de Blandford, dans le bureau du failli, vendredi, le sixième jour du mois d'août prochain, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic.

OCT. OUELLETTE,

Syndic provisoire.

Plessisville de Somerset, 21 juillet, 1875. 3801 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Winifred Burk, des cité et district de Montréal, épouse de Mathais Johns, commerçante, faillie.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions, jusqu'au neuvième jour d'août prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,

Syndic officiel.

Montréal, 21 juillet, 1875. 3793 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de George Poulter, marbrier, Sherbrooke, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé, et sera ouvert aux oppositions jusqu'à jeudi, le cinquième jour d'août prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

CHAS. J. S. BACON,

Syndic.

Sherbrooke, 22 juillet, 1875. 3835 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869

Dans l'affaire de James Byrne, de Québec, failli.

Je, soussigné, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

THOS. EYERS,

Syndic.

Montréal, 17 juillet, 1875. 3847 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Louis Rolland, des cité et district de Montréal, boucher et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir au Palais de Justice, ici, dans la chambre réservée pour les affaires de faillites, mardi, le dixième jour d'août prochain, à dix heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

JOHN WHITE,

Syndic provisoire.

Montréal, 22 juillet, 1875. 3839 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Louis Bergeron, marchand, de la paroisse Saint-François-Xavier de Batiscan, failli.

Je, soussigné, Nazaire Gagnon, de Champlain, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations entre mes mains, sous un mois, et sont aussi notifiés de s'assembler en la place d'affaires du failli, en la dite paroisse Saint-François-Xavier de Batiscan, mercredi, le vingt-huitième jour de juillet courant, à dix heures avant-midi, pour l'examen du failli, et le règlement de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

N. GAGNON,

Syndic.

Champlain, 15 juillet, 1875. 3761 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de A. B. Desrochers, de Kingsey Falls, failli.

Une première et dernière feuille de dividende est préparée en cette affaire, et demeurera ouverte aux objections jusqu'au deuxième jour d'août prochain, après lequel les dividendes seront payés.

P. L. TOUSIGNANT,

Syndic.

Arthabaskaville, 20 juillet, 1875. 3831 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Thomas Taillon, of the township of Blandford, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his office, at Saint-Louis de Blandford, on Friday, the sixth day of August next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

OCT. OUELLETTE,

Interim assignee.

Plessisville de Somerset, 21st July, 1875. 3802

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERE TO.

In the matter of Winifred Burk, of the city and district of Montreal, wife of Mathais Johns, trader, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared, subject to objection until the ninth day of August next, after which dividend will be paid.

A. B. STEWART,

Official assignee.

Montreal, 21st July, 1875. 3794

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of George Poulter, marble manufacturer, Sherbrooke, an Insolvent.

A first and final dividend sheet in this matter has been prepared, open to objection until Thursday, the fifth day of August next, after which dividend will be paid.

CHAS. J. S. BACON,

Assignee.

Sherbrooke, 22nd July, 1875. 3836

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of James Byrne, of Quebec, an Insolvent.

I, the undersigned, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month from this date.

THOS. EYERS,

Assignee.

Montreal, 19th July, 1875. 3848

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Louis Rolland, of the city and district of Montreal, butcher and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet, at the Court House, here, in the room devoted to proceedings in insolvency, on Tuesday, the tenth day of August next, at ten o'clock a. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

JOHN WHITE,

Interim assignee.

Montreal, 22nd July, 1875. 3840

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Louis Bergeron, trader, of the parish of Saint-François-Xavier de Batiscan, an Insolvent.

I, the undersigned, Nazaire Gagnon, of Champlain, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at his place of business, in the said parish of Saint-François-Xavier de Batiscan, on Wednesday, the twenty-eighth day of July instant, at ten o'clock in the forenoon, for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend.

N. GAGNON,

Assignee

Champlain, 15th July, 1875. 3762

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of A. B. Desrochers, of Kingsey Falls, an Insolvent.

A first and last sheet of dividend is prepared in this affair, and shall remain to oppositions till the second day of August next, after which day the dividends shall be paid.

P. L. TOUSIGNANT,

Assignee.

Arthabaskaville, 20th July, 1875. 3832

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de John Rooney & Hugh Dolan, tous deux de la cité de Montréal, marchands en gros de marchandises sèches, tant individuellement qu'y ayant fait affaires en société sous les nom et raison de Rooney & Dolan, commerçants, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens et effets, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à leur place d'affaires, 57, rue Saint-Sulpice, dans la cité de Montréal, vendredi, le treizième jour d'août prochain, à onze heures a. m., pour recevoir l'état de leurs affaires, et nommer un syndic.

L. JOS LAJOIE,

Syndic provisoire.

Montréal, 22 juillet, 1875.

3841 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Narcisse Longtin, du township de Sulton, dans le district de Bedford, commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de se réunir à la place d'affaires du failli, à Sulton Flat, mardi, le troisième jour d'août prochain, à une heure de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

JOSEPH LEFEBVRE,

Syndic provisoire.

Knowlton, 15 juillet, 1875.

3843 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Lefebvre, de Sainte-Victoire d'Arthabaska, marchand, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et les créanciers sont notifiés de se réunir à Sainte-Victoire d'Arthabaska, dans le bureau du failli, mardi, le dixième jour d'août prochain, à dix heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic.

OCT. OUELLETTE,

Syndic provisoire.

Plessisville de Somerset, 22 juillet, 1875.

3833 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de George B. Johnston and Robert Hiram J. Johnston, tous deux du canton Masham, comté d'Ottawa, marchands et commerçants, tant personnellement et individuellement que faisant affaires en société sous les nom et raison de Johnston & Brothers, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à la place d'affaires des dits faillis, dans le canton Masham, le septième jour d'août prochain, à dix heures du matin, pour recevoir un état de leurs affaires, et nommer un syndic.

N. TETREAU,

Syndic provisoire.

Hull, 21 juillet, 1875.

3819 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Carrier, Lainé & Cie., faillis.

Avis est par le présent donné que les faillis ont déposé en mon bureau, No. 6, côte du Passage, Lévis, un acte de composition et décharge, comportant avoir été exécuté par une majorité des créanciers des dits faillis, représentant les trois-quarts en valeur de leurs dettes, sujet à être supputé pour vérifier telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et décharge n'est faite sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, le syndic, soussigné, agira suivant les termes du dit acte de composition et décharge.

Et les créanciers des dits faillis sont par le présent notifiés de s'assembler à leur place d'affaires, à Lévis, rue Saint-Laurent, le douzième jour d'août prochain à 4 heures p. m., pour le règlement des affaires de la faillite en général.

E. LEMIEUX,

Syndic.

Lévis, 23 juillet, 1875.

3851 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of John Rooney & Hugh Dolan, both of the city of Montreal, wholesale dry goods merchants, as well individually as having carried on business together in copartnership under the name or firm of Rooney & Dolan, traders, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at their place of business, 57, Saint-Sulpice street, in Montreal, on Friday, the thirteenth day of August next, at 11 o'clock a. m., to receive statements of their affairs and to appoint an assignee.

L. JOS. LAJOIE,

Interim assignee.

Montreal, 22nd July, 1875.

3842

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Narcisse Longtin, of the township of Sulton, in the district of Bedford, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at the said insolvent a place of business in Sulton Flats, on Tuesday, the third day of August next, at one o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

JOSEPH LEFEBVRE,

Interim assignee.

Knowlton, 15th July, 1875.

3844

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Lefebvre, of Sainte-Victoire d'Arthabaska, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at Sainte-Victoire d'Arthabaska, at his office, on Tuesday, the tenth day of August next, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

OCT. OUELLETTE,

Interim assignee.

Plessisville de Somerset, 22nd July, 1875.

3834

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of George B. Johnston and Robert Hiram Johnston, both of the township of Masham, in the county of Ottawa, merchants and traders, as well personally and individually as copartners, doing business under the name and firm of Johnston & Brothers, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet at the place of business of said insolvents, in the township of Masham, on the seventh day of August next, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of their affairs and to appoint an assignee.

N. TETREAU,

Interim assignee.

Hull, 21st July, 1875.

3820

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Carrier, Lainé & Co., Insolvents.

Notice is hereby given, that the insolvents have deposited in my office No. 6, côte du Passage, Lévis, a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of the creditors of said insolvents, representing three fourths in value of their liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion, and if no opposition to said deed is made to me within three juridical days after the last publication of this notice, the undersigned, assignee, will act upon the said deed of composition and discharge according to the terms thereof.

The creditors of the said insolvents are notified to meet at there place of business, at Lévis, in Saint-Lawrence street, on the twelfth of August next, at 4 o'clock p. m., for the ordering of the affairs of the estate generally.

E. LEMIEUX,

Assignee.

Lévis, 23rd July, 1875.

3852

Règle de Cour.

Rule of Court.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

No. 333.

Patrick G. Carvill, de Liverpool, dans cette partie du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, appelée Angleterre, et Thomas G. Barr, des cité et district de Montréal, marchands-associés, et faisant affaires comme tels, à Montréal, sous le nom de Carvill, Barr & Co., Demandeurs;

vs.

Samuel Whitehouse, des cité et district de Montréal, ferblantier, Défendeur.
Un bref de saisie-arrest a émané en cette cause.

C. A. LEBLANC,

Montréal, 17 juillet, 1875.

Shérif.
3749 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

No. 460.

Samuel Moss, Hyam Moss, Jacob Moss, and Joseph Moss, tous des cité et district de Montréal, marchands associés, y faisant affaires ensemble comme tels sous la raison de S. H. & J. Moss, Demandeurs;

vs.

John F. McCuaig, des cité et district de Montréal, expéditeur, Défendeur.
Un bref de saisie-arrest a émané en cette cause.

C. A. LEBLANC,

Montréal, 21 juillet, 1875.

Shérif.
3785 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

No. 584.

Patrick Ryan, commerçant, des cité et district de Montréal, Demandeur;

vs.

Alfred Tuck, commerçant et meublier, du même lieu, Défendeur.
Un bref de saisie-arrest a émané en cette cause.

C. A. LEBLANC,

Montréal, 27 juillet, 1875.

Shérif.
3883

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

No. 2568.

Province de Québec, District de Montréal, }
Mardi, le vingt-septième jour de juillet, mil huit cent soixante-quinze.

Présent: — L'Honorable M. le Juge MacKay,

James Lord, John Magar et Stewart Mann, tous de la cité et du district de Montréal, marchands, associés, faisant commerce ensemble à Montréal, sous les noms et raison de Lord, Magar & Mann, Demandeurs;

vs.

David M. Yeomans et Levey C. Barney, tous deux de la cité et du district de Montréal, marchands, associés faisant commerce ensemble à Montréal, sous les noms et raison de Yeomans & Barney, Défendeurs;

Il est ordonné sur la requête des Demandeurs, qu'une assemblée des créanciers des dits David M. Yeomans et Levey C. Barney, soit tenue dans la salle des faillites, pour les affaires en faillites, au palais de justice, en la cité de Montréal, mardi, le dix-septième jour d'août prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour là et alors nommer un syndic à la faillite des dits David M. Yeomans et Levey C. Barney.

(Par ordre,)

GEORGE PYKE,

Député P. C. S.

4031

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

No. 333.

Patrick G. Carvill, of Liverpool, in that part of the united kingdom of Great Britain and Ireland, called England, and Thomas G. Barr, of the city and district of Montreal, merchants co-partners and doing business together as such at Montreal, under the name of Carvill, Barr & Co., Plaintiffs;

vs.

Samuel Whitehouse, of the city and district of Montreal, tinsmith, Defendant.
A writ of attachment has issued in this cause.

C. A. LEBLANC,

Montreal, 17th July, 1875.

Sheriff.
3750

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

No. 460.

Samuel Moss, Hyam Moss, Jacob Moss and Joseph Moss, all of the city and district of Montreal, merchants, co-partners and doing business together as such there under the firm of S. H. & J. Moss, Plaintiffs;

vs.

John F. McCuaig, of the said city and district of Montreal, forwarder, Defendant.
A writ of attachment has issued in this cause.

C. A. LEBLANC,

Montreal, 21st July, 1875.

Sheriff.
3786

INSOLVENT ACT OF 1869.

No. 584.

Patrick Ryan, trader, of the city and district of Montreal, Plaintiff;

vs.

Alfred Tuck, trader and furniture manufacturer, of the same place, Defendant.
A writ of attachment has issued in this cause.

C. A. LEBLANC,

Montreal, 27th July, 1875.

Sheriff.
3884

INSOLVENT ACT OF 1869.

No. 2568.

Provinces of Quebec, District of Montreal, }
Tuesday, the twenty-seventh day of July, one thousand eight hundred and seventy-five.

PRESENT: — The Honorable ROBERT MacKAY,

James Lord, John Magar and Stewart Mann, all of the city and district of Montreal, merchants, copartners, doing business together there as such under the name, style and firm of Lord, Magar & Mann, Plaintiffs;

vs.

David M. Yeomans and Levey C. Barney, both of the city and district of Montreal, merchants, copartners, doing business together there as such under the name, style and firm of Yeomans & Barney, Defendants;

It is ordered on the application of the Plaintiffs, that a meeting of the creditors of the said David M. Yeomans and Levey C. Barney, be held in the room appropriated for matters in insolvency, in the court house, in the city of Montreal, on Tuesday, the seventeenth day of August next, at eleven of the clock in the forenoon, for the purpose of appointing an assignee to the insolvent estate of the said David M. Yeomans and Levey C. Barney.

(By Order,)

GEORGE PYKE,

Deputy P. S. C.

4032

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

Sales of Real Estate under Insolvent Acte.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Narcisse Papillon, marchand de Saint-Julien de Wolfestown, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits et désignés, seront vendus aux temps et lieu ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, à Plessisville avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un emplacement situé dans le troisième rang du township de Wolfestown, faisant partie du lot de terre numéro quatorze, contenant cent cinquante pieds de front, sur cent cinquante pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front, à la route qui conduit au deuxième rang, en arrière à Romain Boulanger, d'un côté à Israël Pelletier, de l'autre côté, à Dlle. Elizabeth *alias* Lizzie McCaig ou ses représentants—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Une terre située dans le deuxième rang du township de Wolfestown, étant le demi lot sud-est du lot numéro vingt-et-un.

3. Une terre située dans le troisième rang du township de Wolfestown, étant la moitié sud-est du demi lot sud-est du lot de terre numéro vingt-et-un.

Pour être vendu à Ham-Sud, dans le bureau d'enregistrement, VENDREDI, le HUITIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

OCT. OUELLETTE,

Syndic.

Plessisville, 26 juillet, 1875.

3867

[Première publication, 31 juillet, 1875.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Césaire Bail, commerçant, de la paroisse de Saint-Paul d'Abbottsford, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que la terre et héritage sous mentionnée appartenant au dit failli, sera vendu aux temps et lieux respectifs tel que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, ou afin de charge*, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions *afin de conserver* peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après la vente, savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Paul d'Abbottsford, au rang Papineau, de la contenance de trois arpents de largeur sur trente arpents de profondeur, plus ou moins, bornée en front par le chemin public du dit rang, en profondeur, par des terres du rang Séraphine, d'un côté, par Césaire Pepin, et de l'autre côté, par le terrain d'un nommé Pariseau. Cette terre est vendue à la charge par l'acquéreur de payer à Dame Cordelle Reicher, épouse de Philippe Hubert Petit, écuyer, commerçant, de la paroisse de Saint-Damase, une somme de trois cent vingt piastres et cinquante centins, cours actuel qui lui est due par un acte de vente consenti devant Mre. Ls. Taché, notaire, le vingt-sept juillet courant.

Pour être vendue à la porte de l'église catholique romaine, de la paroisse de Saint-Paul d'Abbottsford, MARDI, le CINQUIEME jour du mois d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures avant midi.

G. A. GIGAULT,

Syndic.

Saint-Césaire, 27 juillet, 1875.

3889

[Première publication, 31 juillet, 1875.]

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Narcisse Papillon, of Saint-Julien, of Wolfestown, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charges*, or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, at Plessisville, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. An emplacement situate in the third range of the township of Wolfestown, forming part of lot of land number fourteen, containing one hundred and fifty feet in front, by one hundred and fifty feet in depth, more or less; bounded in front, to the by-road of the second range, in rear to Romain Boulanger, in one side to Israël Pelletier, and to the other side, to Dlle. Elizabeth *alias* Lizzie McCaig, or representatives—with buildings erected, circumstances and dependences.

2. A farm situated in the second range of the township of Wolfestown, being the south-east half of the lot number twenty-one.

3. A farm situated in the third range of the township of Wolfestown, being the south-east half of the south-east half of the lot of land number twenty-one.

To be sold at the South-Ham, in the registry office, on FRIDAY, the EIGHTH day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

OCT. OUELLETTE,

Assignee.

Plessisville, 26 July, 1875.

3868

[First published, 31st July, 1875.]

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Césaire Bail, trader, of the parish of Saint-Paul of Abbottsford, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned land and tenements belonging to the said insolvent, will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions to withdraw, to secure charges, or other oppositions to the sale, to annul, are required to be filed with undersigned, at his office previously to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions for payment may be filed at any time, within six days next after the sale, to wit:

A land situate and being in the parish of Saint-Paul d'Abbottsford, at the Papineau range, containing three arpents in width by thirty arpents in depth, more or less, bounded in front by the Queen's road of the said range, in rear, by the lands of the Séraphine range, on one side, by Césaire Pepin, and on the other side, by the property of one Pariseau. This sale is made subject to the charge upon the purchaser of paying to Dame Cordelle Reicher, wife of Philippe Hubert Petit, esquire, trader, of the parish of Saint-Damase, a sum of three hundred and twenty dollars and fifty cents, actual currency, which is due to him under a deed of sale passed before Mre. Ls. Taché, notary, on the twenty-seventh day of July instant.

To be sold at the catholic church door of the parish of Saint-Paul d'Abbottsford, on TUESDAY, the FIFTH day of OCTOBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon.

G. A. GIGAULT,

Assignee.

St. Césaire, 27th July, 1875.

3890

[First published, 31st July, 1875.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Charles Auguste Ecrement et Louis Napoléon Ecrement, tous deux marchands, de la cité de Montréal, tant individuellement que comme faisant affaires en société sous les nom et raison sociale de "Ecrement et Frère," faillis.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits appartenant à la succession du failli ci-dessus nommé seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, ou afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Comme appartenant au dit Louis N. Ecrement.

Le lot No. 199, sur le plan et le livre de renvoi de la subdivision officiel du No. 80, du village incorporé d'Hochelaga, dans l'Isle et la Paroisse de Montréal.

Pour être vendu au palais de justice, en la cité de Montréal, dans la salle réservée pour les affaires de faillites, MARDI, le SEPTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à MIDI.

G. H. DUMESNIL,
Syndic.

Montréal, 27 juillet, 1875.

[Première publication, 31 juillet, 1875.] 3921

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec,
District de Saint-François. }
Dans l'affaire de Guillaume Lemieux, de Waterville, Q., propriétaire de moulin, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, appartenant à la succession du failli ci-dessus nommé, seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans l'hôtel-de-ville, dans la ville Sherbrooke, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Toutes ces étendues de terre sises et situées dans le canton de Compton, dans le dit district, connues et désignées comme parties des lots numéro vingt-trois, dans le deuxième rang de Compton susdit, (dans le village de Waterville), telles que décrites dans un acte de vente de D. J. Perkins, à feu Samuel G. Smith, écuyer, décédé en date du trentième jour d'octobre 1867 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Sherbrooke, avec tous les pouvoirs d'eau et privilèges de moulin, moulin à scier et à farine, machinerie, bâtisses et dépendances sur la dite propriété, etc.

2. La moitié ouest du lot numéro vingt-deux, dans le deuxième rang de Compton susdit, contenant cent acres de terre, plus ou moins, avec les améliorations dessus faites.

3. La juste moitié ouest du lot numéro dix-huit, dans le troisième rang de Compton susdit, contenant cent acres, plus ou moins, et la moitié est du lot numéro dix-neuf, dans le premier rang de Compton susdit, contenant cent acres de terre plus ou moins.

4. Aussi, les droits, privilèges et prétentions de la dite succession dans le lot No. 4, moitié est du No. 5, la moitié nord du numéro 7, le quart nord-est du No. 8, dans le dixième rang; le lot No. 4 et la moitié nord du lot No. 3, dans le neuvième rang du canton

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Charles Auguste Ecrement and Louis Napoléon Ecrement, both merchants, of the city of Montreal, as well individually as doing business in partnership, under the name and style of "Ecrement & Frère," Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable property belonging to the estate of the above named insolvent, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charges*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at her office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

As belonging to the said Louis N. Ecrement.

Lot No. 199, of the plan and reference book of the subdivision of the official No. 80, of the incorporated village of Hochelaga, in the Island and parish of Montreal.

To be sold in the court house, in the city of Montreal, in the room devoted to proceeding in insolvency, on TUESDAY, the SEVENTH day of SEPTEMBER next, at NOON.

G. H. DUMESNIL,
Assignee.

Montreal, 27th July, 1875.

[First published, 31st July, 1875.] 3922

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Quebec,
District of Saint-François. }
In the matter of Guillaume Lemieux, of Waterville, Q., mill owner, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immoveables properties belonging to the estate of the above named insolvent will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower-Canada, are hereby required to make them known according to law; all opposition *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the town hall building, in the town of Sherbrooke, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit:

1. All those certain lots or parcels of land situate and being in the township of Compton, in the said district, known and distinguished as parts of lot number twenty-three, in the second range of Compton aforesaid, (at the village of Waterville), as described in a certain deed of sale from D. J. Perkins, to the late Samuel G. Smith, esquire, deceased, dated the thirtieth day of October, 1867, registered in the Sherbrooke division registry office, with all the water power and mill privileges, saw mill and grist mill and machinery, and buildings and dependencies on said property, &c.

2. The west half of lot number twenty-two, in the second range of Compton aforesaid, containing one hundred acres of land, more or less, with the improvements thereon made.

3. The equal west half lot of number eighteen, in the third range of Compton aforesaid, containing one hundred acres more or less, and the east half of lot number nineteen, in the first range of Compton aforesaid, containing one hundred acres of land more or less.

Also the rights, claims and interests of said estate in and to lot No. 4, east half of No. 5, north half of No. 7, north-east quarter of No. 8, in the tenth range; lot No. 4 and north half of lot No. 3, in the ninth range of the township of Clifton, in said district and

de Clifton, dans le dit district, et le lot numéro vingt-quatre dans le premier rang du canton de Hatley.

Pour être vendus au Palais de Justice, dans la dite ville de Sherbrooke, dans la salle réservée pour les affaires en faillite, à ONZE heures de l'avant-midi, le TRENTIÈME jour d'AOUT prochain (1875).

J. A. ARCHAMBAULT,

Syndic officiel.

Sherbrooke, 21 juin, 1875. 3365 3

[Première publication, 26 juin, 1875.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal.

Dans l'affaire de Norman Van Alstyne, fondateur et commerçant, des cité et district de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, appartenant à la succession du failli ci-dessus nommé, sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par les présentes requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, savoir :

Cette étendue de terre sise et située dans le quartier Sainte-Anne, dans la dite cité de Montréal, connue comme le lot numéro quinze cent trois (1503) sur le plan et le livre de renvoi officiels pour le dit quartier, le dit lot contenant vingt mille six cent quarante-cinq (20645), le tout mesure anglaise, plus ou moins, sans garantie de mesure précise avec les bâtisses sus-décrites.

Pour être vendue au palais de justice, dans la cité de Montréal, LUNDI, le TREIZIÈME jour de SEPTEMBRE, A. D. 1875, à ONZE heures de l'avant-midi.

A. B. STEWART,

Merchants' Exchange Buildings, Syndic.

Montréal, 8 juillet, 1875.

3601 2

[Première publication, 10 juillet 1875.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Cléophas Leclaire, du village de Saint-Henri, district de Montréal, commerçant et charpentier, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit appartenant à la succession du failli sus-nommé, sera vendu aux temps et lieux ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire ou afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du sousigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Deux lopins de terre situés en arrière de la rue Saint-Joseph, étant les lots 84 et 85 du plan de la propriété Brewster, les dits lots étant connus sur le plan et le livre de renvoi officiels de la municipalité de Montréal, comme étant les lots Nos. 2480 et 2481, et contenant, chacun des dits lots, vingt-trois pieds de front et en arrière sur une profondeur de cent-dix pieds, mesure anglaise, plus ou moins; les dits lots bornés en front à une ruelle de quinze pieds de largeur, lesquels sont en commun avec les propriétaires voisins, et de l'autre côté au lot 2482—avec deux maisons en bois à trois étages, et la charpente partie couverte en brique.

Pour être vendus, au palais de justice, dans la cité

lot number twenty-four, in the first range of the township of Hatley.

To be sold at the Court House, in the said town of Sherbrooke, in the room assigned for proceedings in insolvent matters, at ELEVEN o'clock a. m. the THIRTY-FIRST day of AUGUST now next, (1875).

J. A. ARCHAMBAULT,

Official assignee.

Sherbrooke, 21st June, 1875. 3366

[First published, 26th June, 1875.]

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS.

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal.

In the matter of Norman Van Alstyne, of the city and district of Montreal, founder and trader, an insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable property, belonging to the estate of the above-named insolvent, will be sold at the time and place hereafter mentioned. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby notified to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charges*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

That certain lot of land situate in the Saint-Anne's ward, in the city of Montreal, known on the official plan and in the book of reference of said ward as lot number fifteen hundred and three (1503), the said lot containing twenty thousand six hundred and forty-five (20,645), the whole english measure, more or less, without warranty as to precise measurement—with the buildings thereon erected.

To be sold at the court house, in the city of Montreal, on MONDAY, the THIRTEENTH day of SEPTEMBER, A. D. 1875, at ELEVEN of the clock in the forenoon.

A. B. STEWART,

Merchants' Exchange Buildings, Assignee.

Montreal, 8th July, 1875.

3602

[First published, 10th July, 1875.]

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Cléophas Leclaire, of the village of Saint-Henri, district of Montreal, trader and carpenter, an insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable property belonging to the estate of the above named insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge* or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

Two lots of land situate in rear of Saint-Joseph street west, being lots 84 and 85 of the plan of the Brewster property, said lots being known on the official plan and book of reference of the municipality of Montreal, as lots Nos. 2480 and 2481, and containing, each of said lots, twenty-three feet in front and in rear by a depth of one hundred and ten feet, english measure, more or less; bounded said lots, in front by a street of forty feet in width and in rear by a lane fifteen feet wide; which are in common with the adjoining proprietors, and on the other side by lot 2482—with two wooden buildings (tenements) three stories and frame partly bricked.

To be sold, at the court house, in the city of Mon-

de Montréal, le TREIZIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

JAMES TYRE,
Syndic.

43, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 8 juillet 1875. 3609 2
[Première publication, 10 juillet, 1875.]

treal, on the THIRTEENTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

JAMES TYRE,
Assignee.

43, Saint-François-Xavier street.
Montreal, 8th July, 1875. 3610
[First published, 10th July, 1875.]

Licitations.

LICITATION.

Canada,
Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Montréal.

Avis public est par le présent donné, que, par et en vertu d'un jugement de la cour supérieure, siégeant dans la cité de Montréal, dans le district de Montréal, vendredi, le vingt-cinquième jour de juin mil huit cent soixante-et-quinze, dans une cause dans laquelle Louis Moïse Darche, bourgeois, du village du bassin de Chambly, dans le district de Montréal, est demandeur, et François Jetté, hôtelier, du même lieu, et Émerance alias Florence Breux, actuellement absente de la province, et résidant aux États-Unis d'Amérique, veuve de feu Calixte alias Félix Parent, en son vivant, du même lieu, sont défendeurs, ordonnant la licitation de certain immeuble désigné comme suit, savoir : « Un emplacement de la contenance d'un arpent en superficie, plus ou moins, situé au bassin de Chambly No. 26, borné en front, par un chemin qui conduit à la petite rivière de Montréal, en arrière, à Joseph Brien ou ses représentants, d'un côté, à E. H. Fréchette, écuyer, et de l'autre côté, par A. L. Fréchette, écuyer, —sans bâtisse, connu le dit emplacement sous le numéro 94, (quatre-vingt-quatorze), sur le plan et au livre de renvoi officiels, du village du bassin de Chambly, faits pour les fins d'enregistrement, en conformité des dispositions du code civil du Bas-Canada. »

L'immeuble ci-dessus désigné sera mis à l'enchère et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, le DIX-SEPTIEME jour de DECEMBRE prochain, cour tenant, dans la salle d'audience de la cour, de la dite cité de Montréal, sujet aux charges, clauses et conditions indiquées dans le cahier des charges déposé au greffe du protonotaire de la dite cour; et toute opposition afin d'annuler, afin de charge, ou afin de distraire à la dite licitation, devra être déposée au greffe du protonotaire de la dite cour, au moins quinze jours avant le jour fixé comme susdit, pour la vente et adjudication, et toute opposition afin de conserver devra être déposée dans les six jours après l'adjudication; et à défaut par les parties de déposer les dites oppositions dans les délais prescrits par le présent, elles seront forcloses du droit de le faire.

DOUTRE, DOUTRE & HUTCHINSON,

Procureurs du Demandeur.

Montréal, 29 juillet, 1875.

4033

Licitations.

LICITATION.

Canada,
Province of Quebec. } Superior Court.
District of Montreal.

Public notice is hereby given, that under and by virtue of a judgment of the superior court, sitting in the city of Montreal, in the district of Montreal, on Friday, the twenty-fifth day of June, one thousand eight hundred and seventy-five, in a cause in which Louis Moïse Darche, of the village of Chambly Basin, in the district of Montreal, gentleman, (bourgeois), is Plaintiff; and François Jetté, of the same place, hotel keeper, and Émerance alias Florence Breux, presently absent from the province, and residing in the United States of America, widow of the late Calixte alias Félix Parent, in his life time of the same place, are Defendants, ordering the licitation of a certain immoveable described, as follows, to wit: « An emplacement of the extent of one arpent in superficies, more or less, situate at Chambly Basin, No. 26, bounded in front by a road which leads to the little river of Montreal, in rear by Joseph Brien, or his representatives, on one side by E. H. Fréchette, esquire, and on the other side by A. L. Fréchette, esquire, —without buildings, the said emplacement being number 94, (ninety-four), on the official plan and book of reference of the village of Chambly Basin, made for the purposes of registration in conformity with the provisions of the civil code of Lower Canada. »

The property above described will be put up to auction and adjudged to the last and highest bidder on the SEVENTEENTH day of DECEMBER next, sitting the court, in the court room of the court house, in the said city of Montreal, subject to the charges, clauses and conditions contained in the list of charges, deposited in the office of the prothonotary of the said court, and any opposition to annul, to secure charges, or to withdraw, to be made to the said licitation must be filed in the office of the prothonotary of the said court fifteen days at least before the day fixed as aforesaid for the sale and adjudication, and oppositions for payment must be filed within the six days next after the adjudication, and failing the parties to file such oppositions within the delays hereby limited, they will be foreclosed from so doing.

DOUTRE, DOUTRE & HUTCHINSON,

Attorneys for Plaintiff

Montreal, 29th July, 1875.

4034

Ventes par le Shérif.—Arthabaska.

A VIS PUBLIC est par le présent donné, que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises, de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signe, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS

Cour de Circuit dans et pour le Comté de Drummond,
District d'Arthabaska.
Arthabaska, à savoir : } JAMES DUNCAN, Deman-
No. 300. } deur; contre NICOLAS
WEBBER, fils, Défendeur.

Sheriff's Sales.—Arthabaska.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized and will be sold at the respective times and places as mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS

Circuit Court in and for the County of Drummond,
District of Arthabaska.
Arthabaska, to wit : } JAMES DUNCAN, Plaintiff;
No. 300. } against NICOLAS WEB-
BER, junior, Defendant.

Le lot connu sous le numéro vingt-six, dans le douzième rang du township de Grantham, et contenant environ cinquante acres de terre en superficie : borné en front, par le chemin de Saint-Hyacinthe, en profondeur, par la ligne sud-est du lot numéro douze, joignant d'un côté, au sud-ouest, à Paul Lavalée, et de l'autre côté, au nord-est, à Nicolas Webber, père.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le SECOND jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de décembre prochain.

CHARLES J. POWELL, Député-Sherif.
Bureau du shérif, Arthabaskaville, 23 juillet, 1875. 3893
[Première publication, 31 juillet, 1875.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit dans et pour le comté de Drummond, District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } JAMES DUNCAN, Demandeur ; contre NICOLAS WEBBER, père, Défendeur.

La moitié nord-est du lot numéro vingt-six, du douzième rang du canton de Grantham, contenant environ cinquante acres en superficie ; bornée en front au chemin de Saint-Hyacinthe, en profondeur à la ligne latérale sud du lot numéro douze, joignant d'un côté, au sud-ouest, à Nicolas Webber, fils, et, de l'autre côté, au nord-est, à J. L. G. Manseau.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le SECOND jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de décembre prochain.

CHARLES J. POWELL, Député-Sherif.
Bureau du Shérif, Arthabaskaville, 23 juillet, 1875. 3891
[Première publication, 31 juillet, 1875.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit pour le district d'Arthabaska.
Arthabaska, à savoir : } GEORGE J. PACAUD, Demandeur ; contre FERDINAND MARCOUX, Défendeur.

1. Une terre sise et située dans le huitième rang du canton de Stanfold, faisant partie du lot de terre numéro six, contenant deux arpents, plus ou moins, de front, sur la profondeur du lot, prenant, par devant, au septième rang, par derrière, au neuvième rang, joignant d'un côté, au nord-est, à Etienne Sylvain, et au sud-ouest à David Normand, — avec maison, granges et autres bâties dessus construites.

2. Une terre faisant partie du lot numéro sept, dans le huitième rang du canton de Stanfold, contenant trois arpents de front sur la profondeur du lot ; borné en front par le septième rang, en arrière par le neuvième rang, d'un côté au nord-est, par Olivier Simard, et de l'autre côté, au sud-ouest, par Esdras Cyr, représentant Pierre Marchand, — avec une grange dessus construite.

Pour être vendues au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le QUATRIÈME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de décembre prochain.

CHARLES J. POWELL, Député shérif.
Bureau du Shérif, Arthabaskaville, le 29 juillet, 1875. 3949
[Première publication, 31 juillet, 1875.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Quebec.
Arthabaska, à savoir : } PETER LANGLOIS, Plaintiff ; against ORPAH HEALEY et al., Defendants.

As belonging to David Martin Ray.
1. Lot number one, in the fourth range of the township of Inverness.
2. Lot number six, in the twelfth range of the township of Ireland.
3. The south-west half of lot number seven, in the twelfth range of the township of Ireland.
4. Lot number ten, in the twelfth range of the township of Ireland.

The lot of land known as number twenty-six, in the twelfth range of the township of Grantham, and containing about fifty acres in superficies ; bounded in front, by the Saint-Hyacinthe road, in depth, by the south easterly line of lot number twelve, joining on one side, to the south-west, Paul Lavalée, and on the other side, to the north-east, Nicolas Webber, senior.

To be sold at the registry office at the county of Drummond, at Drummondville, on the SECOND day of DECEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of December next.

CHARLES J. POWELL, Deputy-Sheriff.
Sheriff's Office, Arthabaskaville, 23rd July, 1875. 3894
[First published, 31st July, 1875.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court in and for the county of Drummond, District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } JAMES DUNCAN, Plaintiff ; against NICOLAS WEBBER, senior, Defendant.

The north-easterly half of lot number twenty-six, in the twelfth range of the township of Grantham, containing about fifty acres in superficies ; bounded in front by the Saint-Hyacinthe road, in depth by the southerly lateral line of lot number twelve, joining on one side, to the south-west, Nicolas Webber, junior, and on the other side, to the north-east, J. L. G. Manseau.

To be sold at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the SECOND day of DECEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of December next.

CHARLES J. POWELL, Deputy-Sheriff.
Sheriff's office, Arthabaskaville, 23rd July, 1875. 3892
[First published, 31st July, 1875.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court, for the district of Arthabaska.
Arthabaska, to wit : } GEORGE J. PACAUD, Plaintiff ; against FERDINAND MARCOUX, Defendant.

1. A land situate in the eighth range of the township of Stanfold, forming part of lot of land number six, containing two arpents, more or less, in front, by the depth of the lot, bounded in front to the seventh range, in rear to the ninth range, joining on one side, to the north-east, Etienne Sylvain, and to the south-west, David Normand, — with a house, barn and other buildings thereon erected.

2. A land forming part of lot number seven, in the eighth range of the township of Stanfold, containing three arpents in front, by the depth of the lot, bounded in front to the seventh range, in rear by the ninth range, on one side, to the north-east, by Olivier Simard, and on the other side, to the south-west, by Esdras Cyr, representing Pierre Marchand, — with a barn thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the FOURTH day of DECEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of December next.

CHARLES J. POWELL, Deputy sheriff.
Sheriff's Office, Arthabaskaville, 29th July, 1875. 3950
[First published, 31st July, 1875.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.—District de Québec.
Arthabaska, à savoir : } PETER LANGLOIS, Demandeur ; contre ORPAH HEALEY et al., Défendeurs.

Comme appartenant à David Martin Ray.
1. Le lot numéro un, dans le quatrième rang du canton d'Inverness.
2. Le lot numéro six, dans le douzième rang du canton d'Irlande.
3. La moitié sud-ouest du lot numéro sept, dans le douzième rang du canton d'Irlande.
4. Le lot numéro dix, dans le douzième rang du canton d'Irlande.

5. The easterly half of lot number thirteenth, in the twelfth range of the township of Ireland.

To be sold at the registry office of the county of Mégantic, at Inverness, on the SEVENTH day of OCTOBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of October next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 1st June, 1875. 2972 2
[First published, 5th June, 1875.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } PAUL BEAUDETTE,
No. 24. } Demandeur, contre BARNETT McKEWAN, Défendeur.

La moitié sud-ouest du lot de terre numéro vingt-quatre, dans le troisième rang du canton de Warwick.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement, du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le HUITIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'octobre prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du shérif, Député shérif.
Arthabaskaville, 4 juin, 1875. 3035 2
[Première publication, 5 juin, 1875.]

Ventes par le Shérif.—Beauce.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées, au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Beauce.

Beauce, à savoir : } ROMAIN MARCOUX, cultivateur, de la paroisse de Saint-François, en le district de Beauce et autres, Demandeurs ; contre REMI GRONDIN, aussi de Saint-François, en le dit district, cultivateur, Défendeur, savoir :

1. Une terre située en la paroisse de Saint-François de la Beauce, au premier rang, côté sud-ouest de la rivière Chaudière, de deux arpents de front sur environ quarante arpents de profondeur, bornée en avant, par la rivière Chaudière, en arrière, par la concession Saint-Joseph, au sud-est, par la terre de Charles Mathieu, et au nord-ouest, par la ligne seigneuriale qui sépare les seigneuries-Rigaud, Vaudreuil et Saint-Joseph, sud-ouest,—circonstances et dépendances. Avec réserve sur cette terre, d'un droit de passage, à pieds ou en voitures, pour communiquer du chemin Royal jusque sur l'île ci-après désignée, pour servir de sortie au propriétaire de cette dite île.

2. Une île située en la dite paroisse de Saint-François de la Beauce, dans la rivière "Le Bras," au côté sud-est de la terre ci-dessus désignée, contenant environ deux ou trois arpents de terre en superficie,—circonstances et dépendances.

3. Un certain terrain ou about de terre situé en la paroisse de Saint-Joseph de la Beauce, à la profondeur des terres du premier rang, côté sud-ouest de la rivière Chaudière, d'un arpent de front sur environ vingt-cinq arpents de profondeur, et bornée en avant, par la profondeur de la terre de François-Xavier Grondin, en arrière, par le trait carré des terres de la concession Saint-Jacques, d'un côté, au sud-est, par la ligne seigneuriale entre les seigneuries Rigaud-Vaudreuil et Saint-Joseph, sud-ouest, et d'autre côté, au nord-ouest, par le terrain de François-Xavier Grondin,—circonstances et dépendances.

5. La moitié est du lot numéro treize, dans le douzième rang du canton d'Irlande.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Mégantic, à Inverness, le SEPTIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'octobre prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Deputy Shérif.
Arthabaskaville, 1er juin, 1875. 2971
[Première publication, 5 juin, 1875.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } PAUL BEAUDETTE, Plaintiff,
No. 24. } vs. BARNETT McKEWAN, Defendant.

The south-west half of lot of land number twenty-four, in the third range of the township of Warwick.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the EIGHTH day of OCTOBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of October next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy sheriff.
Arthabaskaville, 4th June, 1875. 3036
[First published, 5th June, 1875.]

Sheriff's Sales.—Beauce.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized and will be sold at the respective times and places as mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Beauce.

Beauce, to wit : } ROMAIN MARCOUX, farmer, of the parish of Saint-François, in the district of Beauce, et al., Plaintiffs ; against REMI GRONDIN, also of Saint-François, in the said district, farmer, Defendant, to wit :

1. A land situate in the parish of Saint-François de la Beauce, in the first range, on the south-west side of the river Chaudière, of two arpents in front, by about forty arpents in depth, bounded in front by the river Chaudière, in rear by the Saint-Joseph concession, on the south-east by the land of Charles Mathieu, and on the north-west by the seigniorial line dividing the seigniories of Rigaud-Vaudreuil and Saint-Joseph south-west,—circumstances and dependencies. Reserving over the said land a right of passage walking or driving, to communicate from the Queen's road to the island hereinafter described, to serve as an outlet to the proprietor of the said island.

2. An island situate in the said parish of Saint-François de la Beauce, in the Le Bras river, on the south-east side of the land herein above described, containing about two or three arpents of land in extent,—circumstances and dependencies.

3. A certain lot or about of land, situate in the parish of Saint-Joseph de la Beauce, in rear of the lands of the first range, on the south-west side of the Chaudière river, of one arpent in front, by about twenty-five arpents in depth, bounded in front by the depth of the land of François-Xavier Grondin, in rear by the division line of the lands of the Saint-Jacques concession, on one side, to the south-east, by the seigniorial line between the seigniories of Rigaud-Vaudreuil and Saint-Joseph south-west, and on the other side, to the north-west, by the land of François-Xavier Grondin,—circumstances and dependencies.

4. Une terre située en la dite paroisse de Saint-Joseph de la Beauce, concession Saint-Jacques, d'un arpent de front sur environ vingt-cinq arpents de profondeur, bornée en avant, par l'about ci-dessus désigné, en arrière, par le bout de sa profondeur, d'un côté, au sud-est, par la ligne seigneuriale entre les seigneuries Rigaud-Vaudreuil et Saint-Joseph, sud-ouest, et d'autre côté, par le terrain de François-Xavier Grondin,—circonstances et dépendances.

5. Une terre située en la dite paroisse de Saint-Joseph de la Beauce, côté nord-est de la rivière Chaudière, concession l'Assomption, numéro quatre-vingt-deux, de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur environ, bornée en avant, au fronteau des terres de la dite concession, en arrière, par les terres de la concession Sainte-Marie, d'un côté, au sud-est, par la terre d'Hilaire Doyon, et d'autre côté, au nord-ouest, par celle de Louis Hébert,—circonstances et dépendances. Avec réserve sur cette dernière terre de tous droits de mines et autres, en faveur de l'Honorable Jean-Thomas Taschereau, de Québec, mentionnés dans un acte de vente consenti par le dit Honorable J. T. Taschereau au dit Rémi Grondin, passé devant M^{re}. Thomas Jacques Taschereau, notaire, le trois novembre mil huit cent soixante-treize, et enregistré au bureau d'enregistrement du comté de Beauce, le dix du même mois sous le numéro 11076.

Pour être vendus, savoir : les lots numéro un et deux, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-François de la Beauce, le SIXIÈME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi ; et les lots numéros trois, quatre et cinq au bureau du shérif, dans le palais de justice, en la paroisse de Saint-Joseph de la Beauce, le SEPTIÈME jour de DECEMBRE aussi prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de décembre prochain.

T. J. TASCHEREAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Beauce, 27 juillet, 1875. 3871
[Première publication, 31 juillet, 1875.]

Ventes par le Shérif.—Bedford.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Dans la Cour Supérieure pour le Bas-Canada. — District d'Iberville.

Bedford, à savoir : } **A** RCADE DECELLES, com-
No. 36. } mercant, de la ville de St.-
Jean, dans le district d'Iberville, Demandeur ; contre
les terres et tenements de JOSEPH GALIPEAU,
hôtelier du village de Sutton, dans le district de Bedford, Défendeur.

Un lopin de terre situé dans le canton de Sutton, dans le district de Bedford, étant le lot numéro vingt-un, dans le septième rang ou concession du dit canton de Sutton, de dix arpents de largeur, sur vingt acres de profondeur, plus ou moins, joignant à un bout à un nommé Ledoux, et à l'autre bout à Eusèbe Saint-Pierre, d'un côté au nord, au numéro vingt, et de l'autre côté, au lot numéro deux—avec une grange et une maison sus-érigées.

Pour être vendu, au bureau du registrateur du comté de Brome, à Knowlton, dans le canton de Brome, district de Bedford, VENDREDI, le DIXIÈME jour

4. A land situate in the said parish of Saint-Joseph de la Beauce, in the Saint-Jacques concession, of one arpent in front, by about twenty-five arpents in depth, bounded in front by the piece of land or about herein above described, in rear by the end of its depth, on one side, to the south-east, by the seigniorial line between the seigniories of Rigaud-Vaudreuil and Saint-Joseph south-west, and on the other side by the land of François-Xavier Grondin,—circumstances and dependencies.

5. A land situate in the said parish of Saint-Joseph de la Beauce, on the north-east side of the river Chaudière, l'Assomption concession, number eighty-two, of three arpents in front, by thirty arpents in depth, or thereabouts, bounded in front by the front line of the lands of the said concession, in rear by the lands of the Sainte-Marie concession, on one side to the south-east by the land of Hilaire Doyon, and on the other side, to the north-west, by that of Louis Hébert,—circumstances and dependencies. With a reserve over the said land of all the mining and other rights, in favor of the Honorable Jean Thomas Taschereau, of Quebec, set forth in a deed of sale from the said Honorable J. T. Taschereau, to the said Rémi Grondin, passed before M^{re}. Thomas Jacques Taschereau, notary, on the third day of November, one thousand eight hundred and seventy-three, and registered in the registry office for the county of Beauce, on the tenth day of the same month, under number 11076.

To be sold as follows, to wit : lots numbers one and two at the parochial church door of the parish of Saint-François de la Beauce, on the SIXTH day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon ; and lots number three, four and five, at the Sheriff's office, in the Court House, in the parish of Saint-Joseph de la Beauce, on the SEVENTH day of DECEMBER also next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of December next.

T. J. TASCHEREAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Beauce 27th July, 1875. 3872
[First published, 31st July, 1875.]

Sheriff's Sales.—Bedford.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

In the Superior Court for Lower Canada.—District of Iberville.

Bedford, to wit : } **A** RCADE DECELLES, trader,
No. 36. } of the town of St. John, in
the district of Iberville, Plaintiff ; against the lands
and tenements of JOSEPH GALIPEAU, hotel keeper,
of the village of Sutton, in the district of Bedford,
Defendant.

A lot of land situate in the township of Sutton, in the district of Bedford, being the lot number twenty-one, in the seventh range or concession, of the said township of Sutton, of ten arpents in breadth by twenty acres in depth, more or less, touching at one end to one named Ledoux, and at the other end to Eusèbe St. Pierre, on one side to the north by lot number twenty, and on the other side by lot number twenty-two—with a barn and house thereon erected.

To be sold, at the office of the registrar for the county of Brome, at Knowlton, in the township of Brome, and district of Bedford, on FRIDAY, the

de DECEMBRE prochain, à ONZE heures du matin
Le dit bref rapportable le vingtième jour de décembre
prochain.

Bureau du shérif, P. COWAN,
Sweetsburgh, 26 juillet, 1875. Shérif, 3901
[Première publication 31 juillet 1875.]

FIERI FACIAS.

*Dans la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, District
de Bedford.*

Bedford, à savoir : } **DUKE ROBERTS**, du village
No. 1747. } de Waterloo, dans le dit
district de Bedford, cultivateur et commerçant, Deman-
deur ; contre les terres et tenements de **NARCISSE**
LAMOUREUX, fils, du canton de Shefford, dans le dit
district de Bedford, cultivateur, Défendeur.

Un certain lopin de terre connu et désigné comme
étant le lot numéro onze du premier rang des lots ou
concessions du dit canton de Shefford, dans le district
de Bedford, supposé contenir cent soixante-et-seize
acres de terre en superficie, plus ou moins—avec les
bâties sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendu au bureau du registrateur du comté
de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford,
et district de Bedford, **MARDI**, le **SEPTIEME** jour de
DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-
midi. Le dit bref rapportable le seizième jour de
décembre prochain.

Bureau du Shérif, P. COWAN,
Sweetsburgh, 26 juillet, 1875. Shérif, 3903
[Première publication, 31 juillet, 1875.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit pour le District de Bedford.
Bedford, à savoir : } **CHARLES LECLAIRE**, de la
No. 8302. } paroisse de Saint-Romuald de
Farnham, dans le district de Bedford, cultivateur,
Demandeur ; contre les terres et tenements de **JO-**
SEPH VALIQUET, de la dite paroisse de Saint-
Romuald de Farnham, cultivateur, Défendeur, à
savoir :

Premièrement. La juste moitié ouest d'un morceau
de terre, située dans la paroisse de Saint-Romuald de
Farnham, dans le district de Bedford, formant partie
du lot numéro quarante-et-un, dans le quatrième rang
du canton de Farnham, le tout formant quatre-vingts
arpents, plus ou moins ; bornée au sud par le chemin
de la Reine, à l'est par un nommé Charles Brodeur,
au nord par la ligne de concession du cinquième rang,
et à l'ouest par Dame Sophronia Bissonnette, épouse
de J.-B. Valiquet—avec toutes les améliorations faites.

Secondement. Un morceau de terre situé dans la
paroisse de Saint-Romuald de Farnham, dans le dis-
trict de Bedford, contenant cinquante arpents, plus
ou moins, formant partie du lot numéro quarante-
trois, quarante-quatre et quarante-cinq, dans le six-
ième rang du canton de Farnham ; borné au sud par
la terre de Dame Sophronia Bissonnette, à l'est par la
ligne du lot numéro quarante-deux, à l'ouest par la
ligne du lot numéro quarante-six, et au nord par les
terres de Dame Sophronia Bissonnette, épouse de
Jean-Benjamin Valiquet—avec toutes les améliorations
faites.

Pour être vendus au bureau du registrateur du
comté de Missisquoi, à Bedford, dans le canton de
Stanbridge et district de Bedford, **JEUDI**, le **NEU-**
VIEME jour de DECEMBRE prochain, à UNE heure
de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingtième
jour de décembre prochain.

Bureau du Shérif, P. COWAN,
Sweetsburgh, 26 juillet, 1875. Shérif, 3897
[Première publication, 31 juillet, 1875.]

FIERI FACIAS.

*Cour Supérieure pour le Bas-Canada.—District
de Bedford.*

Bedford, à savoir : } **JAMES M. GORDON**, Deman-
No. 1594. } deur, et Ernest Racicot, écuyer,
de Sweetsburgh, dans le dit district, avocat, deman-
deur distayant ; contre les terres et tenements de
LAVISIA JANE ALBEE, ci-devant du village de
West-Farnham, dans le dit district, mais maintenant
absent de la province de Québec, autrefois, province

TENTH day of DECEMBER next, at the hour of
ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ
returnable the twentieth day of December next.†

Sheriff's Office, P. COWAN,
Sweetsburgh, 26th July, 1875. Sheriff, 3902
[First published, 31st July, 1875.]

FIERI FACIAS.

*In the Superior for Lower-Canada, District of
Bedford.*

Bedford, to wit : } **DUKE ROBERTS**, of the village
No. 1747. } of Waterloo, in the said dis-
trict of Bedford, farmer and trader, Plaintiff ; against
the lands and tenements of **NARCISSE LAMO-**
REUX, fils, of the township of Shefford, in the said
district of Bedford, farmer, Defendant.

A certain lot of land known and distinguished as
the lot number eleven of the first range of lots or
concessions of the said township of Shefford, in the
district of Bedford, supposed to contain one hundred
and seventy-six acres of land in superficies, more or
less,—with the buildings and improvements thereon
made and erected.

To be sold, at the office of the registrar for the
county of Shefford, at Waterloo, in the township of
Shefford and district of Bedford, on **TUESDAY**, the
SEVENTH day of DECEMBER next, at the hour of
ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ
returnable the sixteenth day of December next.

Sheriff's Office, P. COWAN,
Sweetsburgh, 26th July, 1875. Sheriff, 3904
[First published, 31st July, 1875.]

FIERI FACIAS.

In the Circuit Court for the District of Bedford.

Bedford, to wit : } **CHARLES LECLAIRE**, of the
No. 8302. } parish of Saint-Romuald de
Farnham, in the district of Bedford, yeoman, Plaintiff ;
against the lands and tenements of **JOSEPH VALI-**
QUET, of the said parish of Saint-Romuald de Farn-
ham, yeoman, Defendant.

First. The just west half of a piece of land, situate
in the parish of Saint-Romuald de Farnham, in the
district of Bedford, forming part of lot number forty-
one in the fourth range of the township of Farnham,
the whole containing eighty arpents, more or less ;
bounded on the south by the Queen's highway, on the
east by one named Charles Brodeur, on the north
by the concession line of the fifth range, and on the
west by Dame Sophronia Bissonnette, wife of J.-B.
Valiquet—with all the improvements made thereon.

Second. A piece of land situate in the parish of
Saint-Romuald de Farnham, in the district of Bed-
ford, containing fifty arpents, more or less, forming
part of lots number forty-three, forty-four and forty-
five, in the sixth range of the township of Farnham ;
bounded on the south by the land of Dame Sophro-
nia Bissonnette, on the east by the line of lot number
forty-two, on the west by the line of lot number forty-
six, and on the north by the lands of Dame Sophronia
Bissonnette, wife of Jean-Benjamin Valiquet—with
all the improvements made thereon.

To be sold at the office of the registrar for the
county of Missisquoi, at Bedford, in the township of
Stanbridge and district of Bedford, on **THURSDAY**,
the **NINTH** day of DECEMBER next, at the hour of
ONE of the clock in the afternoon. The said writ re-
turnable the twentieth day of December next.

Sheriff's Office, P. COWAN,
Sweetsburgh, 26th July, 1875. Sheriff, 3898
[First published, 31st July, 1875.]

FIERI FACIAS.

*In the Superior Court for Lower-Canada—District
of Bedford.*

Bedford, to wit : } **JAMES M. GORDON**, Plaintiff ;
No. 1594. } and Ernest Racicot, esquire, of
Sweetsburgh, in said district, advocate, plaintiff dis-
trayant ; against the lands and tenements of **LAVISIA**
JANE ALBEE, heretofore of the village of West-
Farnham, in the said district, but now absent from
the province of Quebec, formerly the province of Ca-

du Canada, veuve de feu Elijah-West, en son vivant de West-Farnham susdit, manufacturier de mélodéons en sa capacité de légatrice, universelle et exécutrice testamentaire en vertu du testament du dit feu Elijah-West, Défendeur.

Premièrement.—Un morceau ou une étendue de terre faisant partie du lot numéro quarante-deux, dans le quatrième rang des lots du Canton de Farnham, dans le district de Bedford, contenant deux acres de terre en superficie; borné en front par le chemin de la Reine, en arrière, d'un côté par Miss Emily Jane Fraser, épouse de John Bowker, et de l'autre côté par Francis Amos—avec la maison et les bâtisses sus-érigées.

Secondement.—Un autre morceau de terre faisant partie du lot numéro quatre-vingt-deux, dans le quatrième rang des lots du dit canton, contenant environ un huitième d'acre en superficie, plus ou moins; borné en front par le chemin de la Reine, en arrière, par un terrain appartenant à la compagnie dite la ligne de Stanstead, Shefford et Chambly, à l'ouest par le lot numéro quatre-vingt-trois, du même rang, courant à un point est—avec une maison en bois à deux étages, ou magasins, sus-érigés.

Pour être vendu au bureau du registraire du comté de Missisquoi, à Bedford, dans le canton de Stanbridge et district de Bedford, JEUDI, le NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le seizième jour de décembre prochain.

P. COWAN,

Bureau du shérif,
Sweetsburgh, 26 juillet, 1875.

Shérif.
3899

[Première publication, 31 juillet, 1875.]

FIERI FACIAS.

Dans la Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir: } **ALPHEUS KIMPTON**, Demandeur; contre les terres et tenements de **RUFUS KIMPTON**, Défendeur.

Premièrement.—Une étendue de terre située dans le canton de Roxton, dans le district de Bedford, formant le lot numéro six, dans le deuxième rang—avec les bâtisses sus-érigées.

Deuxièmement.—Le quart sud-est du lot numéro cinq, dans le dit deuxième rang du dit canton de Roxton, dans le dit district de Bedford.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, district de Bedford, JEUDI, le QUATORZIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à une heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'octobre prochain.

P. COWAN,

Bureau du Shérif,
Sweetsburgh, 31 mai, 1875

Shérif.
2961 2

[Première publication, 5 juin, 1875]

FIERI FACIAS.

Dans la Cour de Circuit pour le District de Bedford.

Bedford, à savoir: } **MARK O. THOMPSON**, Es-qualité, Demandeur; contre les terres et tenements de **GEORGE H. KEMP**, du village de Cowansville, dans le canton de Dunham, dans le dit district, en sa qualité de curateur dument nommé à la succession de feu John F. Thompson, en son vivant de Cowansville susdit, huissier, Défendeur.

Une étendue de terre située dans le village de Cowansville, formant partie du lot numéro vingt-quatre, dans le quatrième rang des lots situés dans le canton de Dunham, district de Bedford, décrite comme suit: commençant à un point sur le côté ouest du chemin public qui conduit de Cowansville susdit jusqu'à Dunham Flatts, à un poteau au coin sud-est de la terre appartenant aux représentants légaux de feu John S. Stevenson, delà courant sud, suivant le dit chemin public environ deux perches et demi jusqu'au poteau au coin nord-est du lot de la maison d'école, delà ouest, suivant la ligne nord du dit terrain de l'école et la terre possédée par une nommée madame Steel, seize perches; delà nord, parallèle avec le dit chemin public, environ deux perches et demi jusqu'aux terres possédées par les représentants du dit feu John S. Stevenson; delà est, suivant les dites terres, seize perches, jusqu'au point de départ, conte-

nade, widow of the late Elijah-West in his lifetime of West-Farnham aforesaid, melodian manufacturer, in her capacity of universal legatee and testamentary executrix, under the last will and testament of the said late Elijah-West, Defendant.

First.—A piece or parcel of land forming part of lot number forty-two, on the fourth range of lots in the township of Farnham and district of Bedford, containing two acres of land in superficies; bounded in front by the Queen's highway, in rear and on one side by Miss Emily Jane Fraser wife of John Bowker, and on the other side by Francis Amos—with the house and buildings thereon erected.

Second.—Another piece of land forming part of lot number forty-two on the fourth range, of lots in said township, containing about one eighth of an acre in superficies, more or less; bounded in front by the Queen's highway, in rear by land belonging to the Stanstead, Shefford and Chambly Railroad, on the west by lot number forty-three, of the same range, running to a point east—with a two story wooden building, or shop thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanstead and district of Bedford, on THURSDAY, the NINTH day of DECEMBER next, at the hour of TWELVE of the clock noon. The said writ returnable the sixteenth day of December next.

P. COWAN,

Sheriff's Office,
Sweetsburgh, 26th July, 1875.

Sheriff.
3900

[First published, 31st July, 1875.]

FIERI FACIAS.

In the Superior Court for Lower-Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit: } **ALPHEUS KIMPTON**, Plaintiff; against the lands and tenements of **RUFUS KIMPTON**, Defendant.

Firstly.—A certain parcel of land situate in the township of Roxton, in the district of Bedford, forming the lot number six in the second range—with the buildings thereon erected.

Secondly.—The south-east quarter of lot number five in the said second range of the said township of Roxton, in said district of Bedford.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford, and district of Bedford, on THURSDAY, the FOURTEENTH day of OCTOBER next, at the hour of ONE of the clock of the afternoon. The said writ returnable the twentieth day of October next.

P. COWAN,

Sheriff's Office,
Sweetsburgh, 31st May, 1875.

Sheriff.
2962

[First published, 5th June, 1875.]

FIERI FACIAS.

In the Circuit Court for the District of Bedford.

Bedford, to wit: } **MARK O. THOMPSON**, Es-qualité, Plaintiff; against the lands and tenements of **GEORGE H. KEMP**, of the village of Cowansville, in the township of Dunham, in the said district, in his quality of curator duly appointed to the estate and succession of the late John F. Thompson, in his lifetime of said Cowansville, bailiff, Defendant.

A certain piece or parcel of land situate in the village of Cowansville, forming part of lot number twenty-four, in the fourth range of lots of the township of Dunham, and district of Bedford, described as follows: beginning at a point on the west side of the highway leading from said Cowansville to Dunham Flatts, at the south-east corner post of the land belonging to the legal representatives of the late John S. Stevenson, thence running south, following said highway about two and one half rods to the north-east corner post of the school-house lot, thence westerly following the north line of said school ground and land owned by one Mrs. Steel, sixteen rods; thence northerly parallel with said highway, about two and one half rods to lands owned by the representatives of said late John S. Stevenson; thence east following said lands, sixteen rods to the place of beginning, containing about one quarter of an acre of land in superficies, more or

nant environ un quart d'acre de terre en superficie, plus ou moins—ensemble les bâties sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue, au bureau d'enregistrement du comté de Missisquoi, à Bedford, dans le canton de Stanbridge, district de Bedford, MERCREDI, le TREIZIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'octobre prochain.

P. COWAN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburgh, 31 mai, 1875. 2963 2
[Première publication, 5 juin, 1875.]

FIERI FACIAS.

Dans la Cour Supérieure pour le Bas Canada.—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } CORTES C. ELDRIDGE et al.,
No. 1664. } Demandeurs; contre les terres
et tenements de THE CANADA SOAP STONE
COMPANY, Défendants.

La moitié ouest du lot numéro vingt-trois dans le sixième rang des lots situés dans le canton de Bolton, dans le district de Bedford—avec toutes les bâties sus-érigées et dépendances.

Pour être vendue, au bureau d'enregistrement du comté de Brome, à Knowlton, dans le canton de Brome, district de Bedford, LUNDI, le ONZIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-unième jour d'octobre prochain.

P. COWAN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburgh, 31 mai, 1875. 2965 2
[Première publication, 5 juin, 1875.]

Ventes par le Shérif.—Chicoutimi.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **ATERRES** et **HÉRITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.
Cour de Circuit.—District de Chicoutimi.

Chicoutimi, à savoir : } JOB BILODEAU de Saint-
No. 1278. } Louis de Métabetchouan,
cultivateur, Demandeur; contre LEOPOLD COU-
LOMBE, de Saint-Prime, cultivateur, Défendeur.

Les lots de terre numéros trois et quatre du troisième rang du township Ashuapmouchouan contigus et bornés comme suit : par le front au quatrième rang, par la profondeur au deuxième rang, joignant par le côté nord-ouest au lot numéro cinq, occupé par George Pouliot, et par le côté sud-est au lot numéro deux, occupé par Séverin Cinq-Mars,—avec la maison, le moulin à scies et autres bâties dessus construites, appartenances et dépendances.

Pour être vendus, au bureau d'enregistrement de la division numéro deux de Chicoutimi, à Hébertville, le VINGT-CINQUIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

O. BOSSE,
Bureau du Shérif, Shérif.
Chicoutimi, 16 avril, 1875. 2223 3
[Première publication, 24 avril, 1875.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure.—District de Québec.

Chicoutimi, à savoir : } JOSEPH HAMEL et autres-
No. 236. } tous de Québec, marchands
associés, faisant affaires en la cité de Québec sous les
nom et raison de Joseph Hamel & Frères, Deman-

less—together with the buildings and improvements erected and made thereon.

To be sold, at the office of the registrar for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanbridge, and district of Bedford, on WEDNESDAY, the THIRTEENTH day of OCTOBER next, at the hour of TWELVE of the clock NOON. The said Writ returnable the fifteenth day of October next.

P. COWAN,
Sheriff's Office, Shérif.
Sweetsburgh, 31st May, 1875. 2964
[First published, 5th June, 1875.]

FIERI FACIAS.

In the Superior Court for Lower Canada.—District of Bedford.

Bedford, to wit : } CORTES C. ELDRIDGE et al.,
No. 1664. } Plaintiffs; against the lands
and tenements of THE CANADA SOAP STONE
COMPANY, Defendants.

The west half of lot number twenty-three, in the sixth range of lots of the township of Bolton, in the district of Bedford—with all the buildings thereon and appurtenances.

To be sold, at the office of the registrar for the county of Brome, at Knowlton, in the township of Brome, and district of Bedford, on MONDAY, the ELEVENTH day of OCTOBER next, at the hour of ELEVEN of the clock of the forenoon. The said writ returnable the twenty-first day of October next.

P. COWAN,
Sheriff's Office, Shérif.
Sweetsburgh, 31st May, 1875. 2966
[First published, 5th June, 1875.]

Sheriff's Sales.—Chicoutimi.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS AND TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.
Circuit Court.—District of Chicoutimi.

Chicoutimi, to wit : } JOB BILODEAU, of Saint-
No. 1278. } Louis de Métabetchouan, far-
mer, Plaintiff; against LEOPOLD COULOMBE, of Saint-Prime, farmer, Defendant.

Lots of land number three and four of the third range of township Ashuapmouchouan, contiguous and bounded as follows : in front by the fourth range, in rear by the second range, on the north-west side by lot number five, occupied by George Pouliot, and on the south-east side by lot number two occupied by Séverin Cinq-Mars,—with the house, saw-mill and other buildings thereon erected, appurtenances and dependencies.

To be sold, at the office of the registration division of Chicoutimi, number two, at Hébertville, on the TWENTY-FIFTH day of the month of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of September next.

O. BOSSE
Sheriff's Office, Shérif.
Chicoutimi, 16th April, 1875. 2224
[First published, 24th April, 1875.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court.—District of Québec.

Chicoutimi, to wit : } JOSEPH HAMEL, and others.
No. 236. } all of Québec, merchants and
partners doing business in the city of Québec, under
the name, style and firm of Joseph Hamel & Frères,

deurs; contre ADJUTOR ARTHUR HUDON, du vil-
lage de Chicoutimi, écuyer, avocat, Défendeur, savoir:

La juste moitié sud-est du lot de village numéro trente-six, situé au sud de la seconde rue de front dans la partie sud-est du village de Chicoutimi, contenant un demi acre de terre en superficie, tenant par le front à la dite seconde rue, par la profondeur au lot de village numéro trente-sept, joignant par le côté nord-ouest à Joseph Guérin ou ses représentants, et par le côté sud-est à la rue de la Cour—avec maison et autres bâties dessus construites.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement du Chicoutimi numéro Un, à Chicoutimi, le VINGTIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour du mois de novembre prochain.

O. BOSSE,

Bureau du Shérif, Shérif
Chicoutimi, 12 juin, 1875. 3233 2
[Première publication, 19 juin, 1875.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit du District de Chicoutimi.

Chicoutimi, à savoir: } EUCHER LEMIEUX, du vil-
No. 1615. } lage de Chicoutimi, forge-
ron, Demandeur; contre FERDINAND GAGNON, de la paroisse de Notre-Dame de Laterrière, cultivateur, Défendeur.

La juste moitié nord ou nord-ouest du lot de terre numéro six du rang ouest de la rivière de Chicoutimi, dans le township de Laterrière, contenant cinquante-neuf acres, plus ou moins, en superficie, tenant par un bout à la dite rivière de Chicoutimi, par l'autre bout, à la profondeur du rang, joignant par le côté nord, à Dominique Tremblay, et par le côté sud à Alphée Tremblay ou ses représentants—avec les bâties dessus érigées, circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement, de la division numéro un de Chicoutimi, à Chicoutimi, le SIXIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'octobre prochain.

O. BOSSE,

Bureau du Shérif, Shérif
Chicoutimi, 29 mai, 1875. 2855 2
[Première publication, 5 juin, 1875.]

Ventes par le Shérif.—Iberville.

VIS PUBLIC est par le présent donné, que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir: } LA BANQUE DE SAINT-
No. 28. } JEAN, Demanderesse; vs. LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER MONTREAL, CHAMBLAY ET SOREL et al., Défendeurs.

Comme appartenant à Alexandre Dufresne, écuyer, un des défendeurs en cette cause:

1. Un lot de terre situé en la ville d'Iberville, au côté-est de la rue Napier, dans la seigneurie Bleury, connu sous le numéro-neuf, mesurant soixante-et-douze pieds de front sur cent-huit pieds de profondeur, borné en front par la dite rue Napier, en profondeur, par le lot numéro trente-deux, d'un côté, au nord, par le lot numéro huit, et d'autre côté, au sud, par le lot numéro dix—avec une maison en brique, office et cuisine y adjacentes, et autres bâties dessus érigées.

Plaintiffs; against ADJUTOR ARTHUR HUDON, of the village of Chicoutimi, esquire, advocate, Defendant, to wit:

The exact south-east half of village lot number thirty-six, situate south of the second front street, in the south east part of the village of Chicoutimi, containing one half an acre of land in extent, bounded in front by the said second street, in rear by village lot number thirty-seven, on the north-west by Joseph Guérin or representatives, and on the south-east by the street called Rue de la Cour—with a house and outbuildings thereon erected.

To be sold at the office of the registration division of Chicoutimi, number one, at Chicoutimi, on the TWENTIETH day of the month of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the second day of the month of November next.

O. BOSSÉ,

Sheriff's Office, Sheriff.
Chicoutimi, 12th June, 1875. 3234
[First published, 19th June, 1875.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court for the District of Chicoutimi.

Chicoutimi, to wit: } EUCHER LEMIEUX, of the
No. 1615. } village of Chicoutimi, black-
smith, plaintiff; against FERDINAND GAGNON, of the parish of Notre-Dame de Laterrière, farmer, Defendant, to wit:

The exact north or north-west half of lot number six, in the west range from the Chicoutimi river, in the township of Laterrière, containing fifty-nine acres, more or less, in extent, bounded at one end by the river Chicoutimi aforesaid, at the other end by the depth of the range, on the north side, by Dominique Tremblay, and on the south side, by Alphée Tremblay, or his representative—with the buildings thereon erected, appurtenances and dependencies.

To be sold at the office of the registration division of Chicoutimi, number one, at Chicoutimi, on the SIXTH day of the month of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of October next.

O. BOSSÉ,

Sheriff's Office, Sheriff.
Chicoutimi, 29th May, 1875. 2856
[First published, 5th June, 1875.]

Sheriff's Sales—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law: all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire ou afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint-Johns, to wit: } LA BANQUE DE SAINT-
No. 28. } JEAN, Plaintiff; vs. THE MONTREAL CHAMBLAY AND SOREL RAILWAY COMPANY et al., Defendants.

As belonging to Alexandre Dufresne, esquire, one of the defendants in this cause:

1. A lot of land situate in the town of Iberville, on the east side of Napier street, in the seigniorie Bleury, known as lot number nine, measuring seventy-two feet in front, by one hundred and eight feet in depth; bounded in front, by said Napier street, in depth, by the lot number thirty-two, on one side, to the north, by lot number eight, and on the other side, to the south, by lot number ten—with a brick house, office and kitchen, joining it and other buildings thereon erected.

2. Un autre lot de terre situé dans la dite ville d'Iberville, au côté est de la dite rue Napier, mesurant trente-six pieds de front, sur deux cent seize pieds de profondeur; borné en front par la dite rue Napier, en profondeur, par la rue Christie, au nord, par la rue Edmond, et au sud, par Pierre Mercier et autres—avec une maison et autres bâtiesseus dessus construites.

3. Un lot de terre situé au même lieu, de la contenance de soixante-et-douze pieds de front, sur deux cent seize pieds de profondeur; borné en front, par la rue Napier, en profondeur, par la rue Christie, au nord, par Joseph Loïselle, et la propriété Vincelette, et au sud, par la dite rue Edmond—avec maison, hangars et autres bâtiesseus dessus construites.

4. Une terre située en la paroisse de Saint-Athanase, dans la quatrième concession, seigneurie Bleury, comté et district d'Iberville, de la contenance d'environ quatre-vingt-dix arpents en superficie, sans aucune garantie de mesure précise; borné en front par le chemin de la dite quatrième concession, en profondeur, par les terres de la cinquième concession, au côté sud, par Martin Quinn, et au côté nord, par un nommé Berger—avec maison, grange et autres bâtiesseus dessus construites.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Athanase, le SECOND jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de décembre prochain.

CHS. NOLIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 26 juillet, 1875. 3857
[Première publication, 31 juillet, 1875.]

ALIAS VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir: } JOSEPH GASPARD LA-
No. 260. } VIOLETTE, Demandeur;
contre NORBERT BONNEAU, Défendeur.

2. Une terre située en la dite paroisse de Saint-Patrick, de Sherrington, au côté sud-est du main road, comté et district susdit, contenant cent quatre arpents en superficie, plus ou moins, sans aucune garantie de mesure précise; borné en front par le dit chemin, en profondeur par William Atkins, d'un côté par John McGarvey, et d'autre côté par Matthew McCaffrey—avec une grange dessus construites. Sujet le dit immeuble à la charge en faveur d'Edouard Patenaude, cultivateur, de la dite paroisse Saint-Patrick, de Sherrington, opposant en cette cause, de la continuation jusqu'au premier d'octobre prochain, du bail des dits immeubles consenti par le premier au défendeur, le tout telle que mentionné dans l'opposition du dit Edouard Patenaude et sous les charges, clauses et conditions mentionnées au dit bail.

Pour être vendu (sujette comme susdit) à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Patrick de Sherrington, la SEIZIÈME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour d'août prochain.

CHS. NOLIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 16 juillet, 1875. 3751
[Première publication, le 24 juillet, 1875.]

Ventes par le Shérif.—Joliette.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les **ATERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

2. An other lot of land situate in the said town of Iberville, on the east side of said Napier street, measuring thirty-six feet in front, by two hundred and sixteen feet in depth; bounded in front, by said Napier street, in depth, by Christie street, to the north, by Edmond street, and to the south, by Pierre Mercier and others—with a house and other buildings thereon erected.

3. A lot of land situate at the same place, containing seventy-two feet in front, by two hundred and sixteen feet in depth; bounded in front, by Napier street, in depth, by Christie street, to the north, by Joseph Loïselle, and the Vincelette property, and to the south, by said Edmond street—with a house, hangars and other buildings thereon erected.

4. A farm situate in the parish of Saint-Athanase, in the fourth concession, seigniorie of Bleury, county and district of Iberville, containing about ninety arpents in superficies, without any guaranty as to precise measure; bounded in front, by the road of said fourth concession, in depth, by the lands of the fifth concession, on the north side, by one named Berger, and on the south side, by Martin Quinn—with a house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint-Athanase, on the SECOND day of DECEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the twentieth day of December next.

CHS. NOLIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint-Johns, 26th July, 1875. 3858
[First published, 31st July, 1875.]

LAIAS VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint-Johns, to wit: } JOSEPH GASPARD LAVIO-
No. 260. } LETTE, Plaintiff; against
NORBERT BONNEAU, Defendant.

2. A farm situate in the said parish of Saint-Patrick de Sherrington, on the south-east side of the main road, county and district aforesaid, containing one hundred and four arpents in superficies, more or less, without any guarantee as to precise measure; bounded in front by the said road, in depth by William Atkins, on one side by John McGarvey, and on the other side by Matthew McCaffrey—with a barn thereon erected. Subject the said immovable to charges in favor of Edouard Patenaude, yeoman of the said parish of Saint-Patrick de Sherrington, opposant in this cause, of the continuation until the first day of October next, of the lease of the said immovables, consented by the latter to the defendant, the whole as mentioned in the opposition of the said Edouard Patenaude, and under the charges clauses and conditions mentioned in said lease.

To be sold (subject as aforesaid) at the church door of the parish of Saint-Patrick de Sherrington, on the SIXTEENTH day of AUGUST next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty-fifth day of August next.

CHS. NOLIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint-Johns 16th July 1875. 3752
[First published, 24th July, 1875.]

Sheriff's Sales.—Joliette.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Joliette.

No. 7040. } **EUSEBE SIMARD**, demandeur; vs.
LOUIS CLOUTIER, père, défendeur.

Une terre située en la paroisse de Saint-Lin, dans la seigneurie de Lachenaie, dans le district de Joliette, d'environ cinq arpents de front, sur environ trente arpents de profondeur, le plus ou le moins, à être au profit ou perte de l'acquéreur; bornée en front par la rivière Lachigan, en arrière et d'un côté, par Dame veuve Jean-Baptiste Bouffard, et de l'autre côté, par le défendeur et un nommé Forest—bâtie de maison et dépendances, à être distraite de la dite terre deux emplacements, tels qu'actuellement enclos, en faveur l'un de Jean-Baptiste Milkert dit Millejour, et l'autre en faveur de François Masson, ou leurs représentants.

2. Une autre terre située au même lieu d'un arpent de front sur environ vingt-sept arpents de profondeur, le tout plus ou moins à être au profit ou perte de l'acquéreur; borné en front par le chemin de la Reine, en profondeur par Joseph Charbonneau, d'un côté partie par le défendeur, et partie par Jean-Baptiste Milkert dit Millejour, et de l'autre côté, par Jean-Baptiste Etier.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Lin, MERCREDI, le DIX-HUITIEME jour du mois d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour du mois de septembre prochain.

B. H. LEPROHON,

Bureau du shérif,
 Joliette, le 15 avril, 1875.

Shérif.
 2021 3

[Première publication, 17 avril, 1875.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Joliette.

No. 7040. } **EUSEBE SIMARD**, plaintiff; vs.
LOUIS CLOUTIER, senior, defendant.

1. A land situate in the parish of Saint-Lin, on the seignory of Lachenaie, in the district of Joliette, containing about five arpents in front by about thirty arpents in depth, the more or less, to be at the profit or loss of the purchaser; bounded in front by the river Lachigan, in rear and on one side by widow Jean-Baptiste Bouffard or heirs, on the other side, by the defendant, and a named Forest—with a house and premises, to be extract of the said land two emplacements as they are now fenced, one belonging to Jean-Baptiste Milkert dit Millejour, and the other to François Masson, or heirs.

2. Another land situate at the same place, containing one arpent in front, by twenty-seven arpents in depth, more or less; bounded in front by the Queen's highway, in rear by Joseph Charbonneau, on one side, partly by the defendant, and partly by Jean Baptiste Milkert dit Millejour, and on the other side by Jean Baptiste Etier.

To be sold at the church door of the parish of Lin, in the said district, on WEDNESDAY, the EIGHTEENTH day of the month of AUGUST next at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of September next.

B. H. LEPROHON,

Sheriff's Office,
 Joliette, 15th April, 1875.

Sheriff.
 2022

[First published, 17th April, 1875.]

Ventes par le Shérif.—Kamouraska,

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieu respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, ou autres oppositions à la vente, excepté dans le cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions *afin de conserver* peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

VENDITIONI EXPONAS.

Dans la Cour Supérieure.

Kamouraska, à savoir: } **PIERRE GAGNON**, com-
 No. 100. } mercant, de Sainte-
 Anne de la Pocatière, Demandeur; contre **LOUIS**
GAMACHE, cordonnier, du dit lieu, Défendeur, c'est
 à savoir:

Un terrain situé au premier rang Sainte-Anne de la Pocatière, d'un demi arpent de front sur quatre arpents, plus ou moins, de profondeur, borné au nord-ouest et au sud-est, au collège de Sainte-Anne, au sud-ouest, partie au dit collège, partie à Henry Miville, écuyer, et partie à la route de l'Eglise, et au nord-est, partie à Joseph Dionne, écuyer, et partie à Charles Couillard,—avec maison et autres bâisses dessus construites, circonstances, appartenances et dépendances; distraction faite toutefois conformément à l'opposition afin de distraire de Charles Edouard Couillard, forgeron, de Sainte-Anne de la Pocatière, laquelle par le jugement de la cour supérieure du vingt-trois juin, mil huit cent soixante-et-quinze a été maintenue.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Anne de la Pocatière, le VINGT-QUATRIEME jour d'AOUT prochain, à UNE heure après-midi. Le dit bref rapportable le premier septembre prochain.

JOS. THA. PARADIS,

Bureau du Shérif, Deputy Shérif.
 Village de Kamouraska, 20 juillet, 1875. 3827
 [Première publication, 24 juillet, 1875.]

Sheriff's Sales.—Kamouraska.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen day next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

In the Superior Court.

Kamouraska, to wit: } **PIERRE GAGNON**, trader,
 No. 100. } of Sainte-Anne de la Po-
 catière, Plaintiff; against **LOUIS GAMACHE**, shoe-
 maker, of the same place, Defendant, to wit:

A land situate in the first range of the parish of Sainte-Anne de la Pocatière, of one half arpent in front, by four arpents, more or less, in depth, bounded on the north-west and south east, by the Sainte-Anne's College, on the south-west, partly by the Sainte-Anne's College, partly by Henry Miville, esquire, and partly by la route de l'Eglise, and on the north-east, partly by Joseph Dionne, esquire, and partly by Charles Couillard,—with the house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies, with reservation, however, according to the opposition *afin de distraire* of Charles Edouard Couillard, blacksmith, of Sainte-Anne de la Pocatière, which was maintained by judgment of the superior court, on the twenty-third day of June, one thousand eight hundred and seventy-five.

To be sold, at the parochial church door of the parish of Sainte-Anne de la Pocatière, on the TWENTY-FOURTH day of AUGUST next, at ONE o'clock in the afternoon. Said writ returnable the first day of September next.

JOS. THA. PARADIS,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
 Kamouraska, 20th July, 1875. 3828
 [First published, 24th July, 1875.]

Ventes par le Shérif.—Montmagny.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES ET HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit.

District de Montmagny, } **LOUIS BELANGER**, de
à savoir: No. 202. } la paroisse de Saint-Thomas, cultivateur; contre **NAPOLEON BOUTET**, de l'endroit appelé Saint-Aubert, commerçant; savoir:

Un terrain d'un arpent en superficie plus ou moins, situé en la paroisse de Saint-Thomas, première concession, au sud de la rivière du sud, joignant d'un côté, au nord-est, à Adolphe Proulx, à deux perches du moulin à scie y après mentionné, d'autre côté, au sud-ouest, à Symphorien Bernier, d'un bout par le nord, au dit Symphorien Bernier, d'autre bout par le sud, à Alexis Fournier ou à quatre perches du sud du dit moulin, avec ensemble le moulin à scie dessus construit avec ses dalles, chausse, tournants à travaillants, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à mon bureau, au palais de justice, dans le village de Montmagny, **JEUDI**, le **DEUXIEME** jour de **DECEMBRE** prochain, à **DIX** heures du matin. Le dit bref rapportable le septième jour de décembre prochain.

J. D. LEPINE,

Bureau du Shérif,

Montmagny, 24 juillet, 1875.

[Première publication, 31 juillet, 1875.]

Shérif

3859

Sheriff's Sales.—Montmagny.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under mentioned **LANDS and TENEMENTS** have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.

District of Montmagny, } **LOUIS BELANGER**, of
To wit: No. 202. } the parish of Saint-Thomas, farmer; against **NAPOLEON BOUTET**, of the place called Saint-Aubert, trad'r, to wit:

A lot of one arpent in extent, more or less, situate in the parish of Saint-Thomas, first concession south of Rivière du Sud, bounded on one side, to the north east, by Adolphe Proulx, at two perches from the sawmill hereinafter mentioned, on the other side to the south west, by Symphorien Bernier, at one end to the north, by the said Symphorien Bernier, at the other end to the south, by Alexis Fournier, or at four perches south of the said mill.—together with the saw mill thereon erected, with its pipes, dam, machinery and apparatus, circumstances and dependences.

To be sold at my office, in the Court House, in the village of Montmagny, on **THURSDAY**, the **SECOND** day of **DECEMBER** next, at **TEN** o'clock in the forenoon. Said writ returnable the seventh day of December next.

J. D. LEPINE,

Sheriff's Office,

Montmagny, 24th July, 1875.

[First published, 31st July, 1875.]

Shérif.

3860

Ventes par le Shérif.—Montréal.

A VIS PUBLIC est par le présent donné, que les **TERRES ET HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

De la Cour Supérieure.

Montréal, à savoir: } **NARCISSE RACETTE**, De-
No. 2400. } mandeur; contre **PIERRE**
HOULE, Défendeur.

Quatre lots de terre ou emplacements situés en la cite de Montréal, dans le district de Montréal, connus et désignés sous les numéros (21, 22, 23 et 24), vingt-et-un, vingt-deux, vingt-trois et vingt-quatre, au plan et subdivision du lot (No. 1155), onze cent cinquante-cinq des plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Jacques de la dite cité de Montréal, contenant, chacun des dits lots de terre contigus, vingt-huit pieds de front sur soixant-cet-onze pieds de profondeur, plus ou moins, de mesure anglaise, tenant devant à la rue Wolf, et en arrière au lot No. 1154, onze cent cinquante-quatre, avec une maison en bois lambrisée en brques à trois étages, de quatre-vingt-huit pieds de front sur vingt-six pieds de profondeur, et autres bâties sur-élevées.

Sheriff's Sales.—Montréal.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under mentioned **LANDS and TENEMENTS** have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

From the Superior Court.

Montreal, to wit: } **NARCISSE RACETTE**,
No. 2400. } Plaintiff; against **PIERRE**
HOULE, Defendant.

Four lots of land or emplacements situate in the city of Montreal, in the district of Montreal, known and described as numbers twenty-one, twenty-two, twenty-three and twenty-four, (21, 22, 23 and 24), on the plan and subdivision of lot number eleven hundred and fifty-five, (No. 1155), on the official plan and book of reference for Saint-James ward, of the said city of Montreal, each of the said lots being contiguous, twenty-two feet in front by seventy-one feet in depth, more or less, english measure, bounded in front by Wolf street, in rear, by lot number eleven hundred and fifty-four, (No. 1154),—with a three story wooden house faced with brick, eighty-eight feet in front by twenty-six feet in depth, and other buildings thereon erected.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le DEUXIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour de décembre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif,
Montréal, 28 juillet, 1875.
[Première publication, 31 juillet, 1875.]

Shérif.
3957

To be sold, at my office, in the city of Montreal, on the SECOND day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixteenth day of December next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office,
Montreal, 28th July, 1875.
[First published, 31st July, 1875.]

Sheriff.
3958

FIERI FACIAS.

Du district de Montréal.

Montréal, à savoir : } **PATRICK REDMOND**, De-
No. 840. } mandeur; contre **JOHN REDMOND**, Défendeur.

Un lopin de terre situé dans la paroisse de Montréal, sur la rue Delisle, connu comme le numéro sept cent deux (702), sur le plan et livre de renvoi officiel de la dite paroisse de Montréal, contenant tel que décrit dans le dit livre de renvoi, vingt-huit pieds deux pouces de front sur soixante-et-quinze pieds de profondeur—avec une maison en bois à deux étages recouverte en toile.

Pour être vendu à mon bureau, dans la cité de Montréal, le VINGT-SIXIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif,
Montréal, 21 avril, 1875.
[Première publication, 24 avril, 1875.]

Shérif.
2245 3

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **A DOLPHE CADIEUX**, De-
No. 2711. } mandeur; contre **JAMES BEAN**, Défendeur.

La juste moitié sud d'un lot de terre ou emplacement sis et situé en la paroisse de Montréal, village Saint-Augustin, dit district, le dit lot de terre contenant en tout quarante-cinq pieds de largeur sur cent quarante pieds de profondeur, formant un total en superficie de six mille trois cent pieds (6300), borné en front par la rue du Grand-Tronc, en arrière par une ruelle. Le dit lot de terre étant le numéro deux mille six cent trente-cinq du plan et livre de renvoi officiel du dit village Saint-Augustin, paroisse de Montréal, dit district,—avec une maison en bois en construction et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau en la cité de Montréal, le VINGT-SIXIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif,
Montréal, 21 avril, 1875.
[Première publication, 24 avril, 1875.]

Shérif.
2243 3

FIERI FACIAS.

De la Cour Supérieure pour le District de Montréal
Montréal, savoir : } **LA SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION**,
No. 209. } **TION METROPOLITAINE**,
Défenderesse; contre **DAMASE CYR**, Défendeur.

1. Un lot de terre ou emplacement sis et situé dans le quartier Saint-Jacques de la cité de Montréal, étant formé de parties des lots de subdivisions No. 7 et 8 du numéro onze cent quatre-vingt-treize du livre de renvoi et du plan officiel pour le dit quartier Saint-Jacques, comme suit, savoir : trente-quatre pieds et deux pouces de front sur soixante-et-six pieds de profondeur, du lot de subdivision No. 7, et trois pieds et trois pouces sur la même profondeur du lot de subdivision No. 8, le tout formant un front de trente-sept pieds et cinq pouces, sur la profondeur susdite, borne en front par la rue Saint-André, en arrière par le lot de subdivision No. 10 du dit numéro onze cent quatre-vingt-treize (1193) d'un côté au nord-ouest par le résidu du lot de subdivision (No. 7) numéro sept, et de l'autre côté au sud-est par le résidu du lot de subdivision (No. 8) numéro huit, avec deux maisons en briques et autres dépendances y érigées, avec un droit de passage en commun avec différents autres propriétaires, sur le dit lot de subdivision numéro dix (No. 10) et sur partie du lot de subdivision numéro neuf (No. 9), du dit numéro onze cent quatre-vingt-treize (No. 1193).

2. Un autre lot de terre ou emplacement sis et situé dans le dit quartier Saint-Jacques de la cité de Montréal, étant formé de parties des lots de subdivision

FIERI FACIAS.

From the district of Montreal.

Montreal, to wit : } **PATRICK REDMOND**, Plain-
No. 840. } tiff; against **JOHN REDMOND**, Defendant.

A lot of land situated in the parish of Montreal, on Delisle street, known as number seven hundred and two (702), on the official plan and book of reference of the said parish of Montreal, containing as described in the said book of reference, twenty-eight feet two inches in front, by seventy-five feet in depth—with a two story wooden house covered and encased with sheet iron.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY-SIXTH day of AUGUST next, at HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of September next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office,
Montreal, 21st April, 1875.
[First published, 24 April, 1875.]

Sheriff.
2246

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **A DOLPHE CADIEUX**, Plain-
No. 2711. } tiff; against **JAMES BEAN**, Defendant.

The exact south half of lot of land or emplacement situate and being in the parish of Montreal, village of Saint-Augustin, district aforesaid, said lot of land containing in all forty-five feet in width by one hundred and forty feet in depth, forming a total superficial extent of six thousand three hundred (6300) feet, bounded in front by Grand Trunk street, in rear by a lane. Said lot of land being number two thousand six hundred and thirty-five, on the official plan and book of reference for the village of Saint-Augustin aforesaid, parish of Montreal, district aforesaid—with a wooden house in course of erection, and outbuilding thereon erected.

To be sold at my office in the city of Montreal, on the TWENTY-SIXTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of September next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's office,
Montreal, 21st April, 1875.
[First published, 24th April, 1875.]

Sheriff
2244

FIERI FACIAS.

From the Superior Court for the District of Montreal.
Montreal, to wit : } **THE METROPOLITAN**
No. 209. } **BUILDING SOCIETY**,
Plaintiff; against **DAMASE CYR**, Defendant.

1. A lot of land or emplacement situate and being in Saint-James ward, of the city of Montreal, being formed of part of the subdivision lots seven and eight, (7 and 8), of number eleven hundred and ninety-three, on the book of reference and official plan for Saint-James ward, as follows, to wit : thirty-four feet two inches, in front, by sixty-six feet, in depth, of the subdivision lot seven (No. 7), and three feet three inches by the same depth of subdivision lot eight, (No. 8), the whole forming a front of thirty-seven feet, five inches, by the said depth, bounded in front, by Saint-André street, in rear, by subdivision lot number ten, (No. 10), of the said number eleven hundred and ninety-three, (1193), on one side to the north-west, by the residue of subdivision lot seven, (No. 7), and on the other side to the south-east, by the residue of subdivision lot eight, (No. 8),—with two brick houses and other dependencies thereon erected, with a right of passage in common with several other proprietors, on the said subdivision lot ten, (No. 10), and on part of the subdivision lot nine, (No. 9), of said lot number eleven hundred and ninety-three, (1193).

2. Another lot of land or emplacement situate and being in Saint-James ward aforesaid, in the city of Montreal, being formed of parts of the subdivision

cinq et six (5 et 6) du numéro onze cent quatre-vingt-treize (No. 1193), du livre de renvoi et du plan officiels pour le dit quartier Saint-Jacques, comme suit, savoir : dix pieds trois pouces de front, sur soixante-et-six pieds de profondeur du lot de subdivision numéro cinq (No. 5) et huit pieds six pouces de front sur la même profondeur du lot de subdivision numéro six (No. 6), le tout formant un front de dix-huit pieds et neuf pouces sur la profondeur susdite, borné en front par la rue Saint-André, en arrière par le lot de subdivision numéro dix (No. 10), du dit numéro onze cent quatre-vingt-treize (No. 1193), d'un côté du nord-ouest par le résidu du dit lot de subdivision numéro cinq (No. 5) et de l'autre côté au sud-est par le résidu du lot de subdivision numéro six (No. 6), avec une maison en briques et autres dépendances y érigées avec un droit de passage en commun avec différents propriétaires sur le dit lot de subdivision numéro dix (No. 10) et sur partie du lot de subdivision numéro neuf (No. 9) du dit lot numéro onze cents quatre-vingt-treize (No. 1193).

Pour être vendu en mon bureau, en la cité et district de Montréal, le DOUZIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable, le vingtième jour d'Octobre prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du shérif, Montréal, 1er juin, 1875. 2981 2
[Première publication, 5 juin, 1875.]

FIERI FACIAS.

De la Cour Supérieure pour le District de Montréal. Montréal, à savoir : } ARSENE LALONDE, Demandeur ; contre REVEREND MICHAEL LYNCH, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé dans la paroisse de l'Isle Perrot, dans le district de Montréal, au sud de la dite Isle, de la contenance d'environ neuf arpents et demi de front, sur environ quinze arpents de profondeur, tout allant en élargissant à l'ouest, tenant en front partie au chemin de front et partie aux emplacements de Pierre Toupin, Charles Normandeau, Toussaint d'Arpentigny, Thimothé Toupin, Pierre Legault, Olivier Poirault dit Bellefeuille, et à Mlle Sophie Jobin, ou à leurs représentants, par derrière partie à Paul Normandeau et partie à Roger Dandurand, et à Christosème Paladeau, joignant d'un côté à la terre de Thomas Pilon, et de l'autre côté à Antoine Lalonde, le fossé existant à peu de distance où était planté la croix servant de borne pour diviser le dit terrain saisi, d'avec celui d'Antoine Lalonde.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Jeanne, de l'Isle Perrot, le DOUZIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-et-unième jour d'octobre prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du shérif, Montréal, 1 juin, 1875. 2983 2
[Première publication, 5 juin, 1875.]

FIERI FACIAS.

De la Cour Supérieure—pour le district de Montréal. Montréal, à savoir : } LOUIS BEDARD : contre No. 1499. } CHARLES BARRE, Défendeur.

Un lot de terre de forme irrégulière sis et situé en la ville de Saint-Henri, contenant neuf mille deux cent soixante-et-dix pieds en superficie, borné en front par le chemin qui conduit à Lachine, du côté nord-est au docteur Joseph Lenoir, du côté sud-ouest à Louis Barolet, et en arrière à un lot vacant—avec une maison en construction et autres bâties dessus érigées, le dit lot de terre étant connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels du village Saint-Henri, dans la paroisse de Montréal, actuellement ville Saint-Henri, sous le numéro mille six cents soixant-et-huit (1668.)

Pour être vendu en mon bureau, en la cité et district de Montréal, le DOUZIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour d'octobre prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du shérif, Montréal, 1er juin, 1875. 2979 2
[Première publication, 5 juin, 1875.]

lots five and six, (5 and 6), of lot number eleven hundred and ninety-three, (1193), on the official book of reference and plan of Saint-James ward aforesaid, as follows, to wit : ten feet three inches in front, by sixty-six feet in depth, of subdivision lot number five, (No. 5), and eight feet, six inches, in front, by the same depth of subdivision lot number six, (No. 6), the whole forming a front of eighteen feet, nine inches, by the said depth, bounded in front, by Saint-André street, in rear, by subdivision lot number ten, (No. 10), of said number eleven hundred and ninety-three, (1193), on one side to the north-west, by the residue of the said subdivision lot five, (No. 5), and on the other side, to the south-east, by the residue of the said subdivision lot six, (No. 6),—with a brick house and other dependencies thereon erected, with a right of passage in common with divers other proprietors upon the subdivision lot ten, (No. 10), and on part of subdivision lot nine, (No. 9), of the said lot number eleven hundred and ninety-three, (1193).

To be sold at my office, in the city and district of Montreal, on the TWELFTH day of OCTOBER next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of October next.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Sheriff's Office, Montreal, 1st June, 1875. 2982
[First published, 5th June, 1875.]

FIERI FACIAS.

From the Superior Court, for the district of Montreal. Montreal, to wit : } ARSENE LALONDE, Plaintiff; No. 1020. } against REVEREND MICHAEL LYNCH, Defendant.

A lot of land situate and being in the parish of Isle Perrot, in the district of Montreal, on the south of said island, containing about nine arpents and a half in front, by about fifteen arpents in depth, increasing in width towards the west, bounded in front partly by the front road, and partly by the emplacements of Pierre Toupin, Charles Normandeau, Toussaint d'Arpentigny, Thimothé Toupin, Pierre Legault, Olivier Poirault dit Bellefeuille, and Miss Sophie Jobin, or their representatives, in rear partly by Paul Normandeau, and partly by Roger Dandurand, and Christosème Paladeau, on one side by the property of Thomas Pilon, and on the other side by Antoine Lalonde, the ditch at a short distance from the spot where the cross was planted, marking the boundary line between the property herein seized and that of Antoine Lalonde.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte-Jeanne de l'Isle Perrot on the TWELFTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty-first day of October next.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Sheriff's Office, Montreal, 1st June, 1875. 2984
[First published, 5th June, 1875.]

FIERI FACIAS.

From the Superior Court—for the district of Montreal. Montreal, to wit : } LOUIS BEDARD : against No. 1499. } CHARLES BARRE, Defendant.

A lot of land of irregular outline, situate and being in the town of Saint-Henri, containing nine thousand two hundred and seventy feet in extent, bounded in front by the Lachine road, on the north-east side by Doctor Joseph Lenoir, on the south-west side by Louis Barolet, and in rear by a vacant lot—with a house in course of erection and outbuildings thereon erected, said lot of land being known and described on the plan and book of official reference of the village of Saint-Henri, in the parish of Montreal, now town of Saint-Henri, as number one thousand six hundred and sixty-eight (1668)

To be sold at my office, in the city and district of Montreal, on the TWELFTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixteenth day of October next

C. A. LEBLANC, Shérif.
Sheriff's Office, Montreal, 1st June, 1875. 2980
[First published, 5th June, 1875.]

Ventes par le Shérif—Québec.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signé avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : **L'HONORABLE EUGENE No. 2333, L'CHINIC**, de la banlieue de la cité de Québec, Sénateur, contre **LA COMPAGNIE D'ACIER DU CANADA**, corps politique et incorporé ayant son principal établissement en la cité de Montréal, à savoir :

Un certain terrain ou parcel de terre faisant partie des lots numéros deux et trois dans le village de Stadacona, seigneurie de Notre-Dame des Anges, près de la cité de Québec, en la banlieue de Québec, paroisse Saint-Roch nord (Québec), circonscription du bureau d'enregistrement de Québec, borné comme suit, en front au sud-est par la ligne de la haute marée dans la rivière Saint-Charles, en arrière au nord-est par l'alignement sud-est de la rue Victoria, au nord-est et au sud-ouest parce qui reste des lots deux et trois, le dit terrain est décrit comme suit, dans le procès verbal d'arpentage, partant d'un point situé à la marque de la haute marée sur la rivière Saint-Charles, et du côté ouest d'un pilier faisant partie du pont Bickell, connue dans le point A, sur le plan annexé à la minute de l'acte de vente, consenti le trente-unième jour d'octobre mil huit cent soixante-et-onze par Dame Marie Marguerite Hamel, épouse séparée de biens de P. G. Huot, écuyer, et William John Bickell, à la compagnie d'acier du Canada, et déposée entre les mains de M. J. A. Charlebois, notaire, et delà allant astronomiquement nord-soixante-et-onze degrés ouest le long du dit pilier, quarante-sept pieds mesure française, connu en B sur le dit plan, delà à angle droit nord dix-neuf degrés est, cinq pieds connu en C, delà nord soixante-et-sept degrés, trente minutes ouest, quatre cent vingt-sept pieds et demi, au côté sud-est de la rue Victor A, connu en D, delà, le long de la dite rue sud, vingt-cinq degrés ouest, cent quatre-vingt-huit pieds et demi à une angle connu en E, delà, sud, soixante-et-quatre degrés est, cinq cent onze pieds à la ligne de la marée haute, connu en F, et delà, le long de la ligne de la marée haute, deux cent dix-huit pieds plus ou moins, au point de départ de la dite parcelle de terre, d'après le procès-verbal d'arpentage, qu'en a été fait le vingt-six octobre mil huit cent soixante-et-onze, par G. G. Dunlevie, arpenteur, contient trois arpents en superficie plus ou moins—avec ensemble tous les bâtiments, fourneaux, engins pour y fabriquer l'acier et tous les accessoires en dépendent dessus construits, circonstances et dépendances. Le dit terrain étant le (No. 2 A), donné sur le plan de la paroisse Saint-Roch nord, avec le village de Stadacona, (de Québec,) et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la dite cité de Québec, le **VINGT-HUITIEME** jour d'**AOUT** prochain, à **DEUX** heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

Québec, 19 avril, 1875.

[Première publication, 24 avril, 1875.]

G. ALLEYN,

Shérif.
2176 3

Sheriff's Sales—Québec.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : **THE HONORABLE EUGENE No. 2333, L'CHINIC**, of the banlieue of the city of Québec, senator; against the **CANADA STEEL COMPANY**, body politic and corporate having its principal establishment in the city of Montreal to wit :

A certain lot or parcel of land forming part of lots numbers two and three, in the village of Stadacona, seigniorie of Notre-Dame des Anges, near the city of Québec, in the banlieue of Québec, parish of Saint-Roch Nord, (Québec), in the Québec registration division, bounded as follows, in front, to the south-east, by the high water mark of the river Saint-Charles; in rear, to the north-east, by the south-eastern alignment of Victoria street, on the north-east and south-west by the residue of lots two and three, said land is described as follows in the minutes of survey, starting from a point situated at the high water mark of the river Saint-Charles and from the west side, of a pile forming part of Bickell's bridge, known as point A on the plan annexed to the deed sale, passed on the thirty-first day of October one thousand eight hundred and seventy-one, by Dame Marguerite Hamel, wife separated as to property of P. G. Huot, esquire, and William John Bickell, to the Canada Steel Company, and filed with J. A. Charlebois, notary, and from thence running astronomically north, seventy-one degrees west, along the said pile forty-seven feet, french measure, known as B on the said plan, from thence at right angle north, nineteen degrees east, five feet as at C, from thence north, sixty-seven degrees, thirty minutes west, four hundred and twenty-seven feet and a half, on the south-east side of Victoria street as at D, from thence along the said street, south, twenty-five degrees, west, one hundred and eighty-eight feet and a half to an angle as at E, from thence, south, sixty-four degrees, east, five hundred and eleven feet to the high water mark as at F, and from thence along the high water mark, two hundred and eighteen feet, more or less, to the starting point, said parcel of land, according to the minutes of survey thereof made, on the twenty-sixth day of October one thousand eight hundred and seventy-one, by G. G. Dunlevie, surveyor, contains three arpents in extent, more or less—together with all the buildings, furnaces, engines, for preparing steel and all the accessories thereon erected, circumstances and dependancies. This lot being (No. 2 A) given upon the plan for the parish of Saint-Roch North, with the Stadacona village (Québec), and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the **TWENTY-EIGHTH** day of **AUGUST** next, at **TWO** o'clock in the afternoon. The said writ returnable on the first day of September next.

Québec, 19th April, 1875.

[First published, 24th April, 1875.]

C. ALLEYN,

Sheriff.
2176

Ventes par le Shérif—Rimouski.

A VIS PUBLIC est par le présent donné, que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respec-

Sheriff's Sales—Rimouski.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and

tifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps, dans les six jours qui suivront le rapport du bref.

VENDITIONI EXPONAS.

A la folle enchère de l'adjudicataire—District de Rimouski

Rimouski, à savoir : } ABRAHAM HAMEL, et al.,
No. 252. } Demandeurs ; contre
GEORGE MARTIN, Défendeur, et Jean-Baptiste Martin, adjudicataire, savoir :

Une terre située en le troisième rang de Saint-Anaclet, contenant deux arpents et demi de front sur quarante arpents de profondeur, bornée au nord-ouest, aux terres du deuxième rang, au sud-est, à celles du quatrième rang, au sud-ouest, à Benjamin Collin, et au nord-est, à Ulger Bunville,—sans bâtisses, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Anaclet, le DIX-SEPTIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'août prochain.

S. BERUBE,

Bureau du shérif, Député-shérif.
Rimouski, 13 juillet, 1875. 3747
[Première publication, 24 juillet, 1875.]

places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

At the folle enchère of the purchaser—District of Rimouski.

Rimouski, to wit : } ABRAHAM HAMEL, et al.,
No. 252. } Plaintiffs : against GEORGE MARTIN, farmer, Defendant, and Jean-Baptiste Martin, adjudicataire, to wit :

A land situate in the third range of the parish of Saint-Anaclet, containing two arpents and a half in front, by forty arpents in depth; bounded on the north-west by the lands of the second range, on the south-east by those of the fourth range, on the south-west by Benjamin Collin, and on the north-east by Ulger Bunville—without buildings, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Anaclet, on the SEVENTEENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of August next.

S. BERUBE,

Sheriff's office, Deputy sheriff
Rimouski, 13th July, 1875. 3748
[First published, 24th July, 1875.]

Ventes par le Shérif.—St. François.

A VIS PUBLIC est par le présent donné, que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir : } EDWARD T. BROOKS
No. 203. } de la ville de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, et J. ALPHONSE CAMIRAND, de la dite ville de Sherbrooke, tous deux avocats associés, faisant affaires ensemble comme tels à Sherbrooke susdit, sous les nom et raison de Brooks & Camirand, Demandeur ; contre EDWIN R. JOHNSON, du canton de Stanstead, dans le dit district, en sa qualité de tuteur dûment nommé à James Robert Johnson, enfant mineur de James Johnson et feu Betsey Bacon, Défendeur, à savoir :

Premièrement.—Cette étendue de terre sise et située dans le canton de Hatley, dans le dit district, contenant trois acres de terre, étant le coin nord-ouest du lot numéro trois dans le sixième rang du dit canton, bornée au nord au lot numéro quatre du dit sixième rang, à l'ouest au lot numéro trois dans le septième rang du dit canton, et des deux autres côtés par le résidu du dit lot numéro trois dans le dit sixième rang, et nommément par les terres appartenant à un nommé Carlton Ayer—et sur laquelle il y avait ci-devant une maison à deux étages et dépendances sus-érigées.

Deuxièmement.—Cette étendue de terre, contenant treize acres, dans la partie ouest du lot numéro quatre dans le dit sixième rang du dit canton, bornée comme

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver*, may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS DE TERRIS.

Superior Court.

Saint-François, to wit : } EDWARD T. BROOKS, of
No. 203. } of the town of Sherbrooke, in the district of Saint-François and J. ALPHONSE CAMIRAND, of the said town of Sherbrooke, both advocates and copartners, doing business together as such at Sherbrooke aforesaid, under the name and style of Brooks & Camirand, Plaintiffs; against EDWIN R. JOHNSON, of the township of Stanstead, in the said district, in his quality of tutor duly named and appointed to James Robert Johnson, minor son of James Johnson, and the late Betsey Bacon, Defendant, to wit :

Firstly.—That certain piece or parcel of land situate, lying and being in the township of Hatley, in the said district, containing three acres of land, being the north-west corner of lot number three in the sixth range of said township; bounded on the north by lot number four of the said sixth range, on the west by lot number three in the seventh range of said township, and on the other two sides by the rest of said lot number three in the said sixth range, and namely by lands belonging to one Carlton Ayer—and upon which there was formerly a two story dwelling house and outbuildings erected.

Secondly.—That piece or parcel of land, containing thirteen acres, being the west part of lot number four in the said sixth range of said township, bounded as

suit : commençant à un point sur le côté nord-est du chemin public, vis-à-vis de l'endroit où est bâtie la dite maison, trente pieds à l'est d'une certaine porte vis-à-vis la dite maison, delà dans une direction nord, jusqu'à un puits près de la grange sur le dit lot, delà dans une direction nord jusqu'au coin nord-est de la basse cour, delà dans une direction nord, en suivant la maille qui conduit au lac Massawippi, jusqu'à un point à près de quatorze perches de la ligne ouest du dit lot, delà nord, jusqu'à la ligne nord du dit lot, delà ouest, jusqu'au coin nord-ouest du dit lot, delà sud, jusqu'au coin sud-ouest du dit lot, delà est, jusqu'au point de départ, la dite étendue de terre bornée à l'est par une autre partie du dit lot appartenant à John S. Bacon.

Troisièmement.—Celle partie du dit lot numéro quatre située au sud et à l'est du pont traversant la rivière Tomifobia, près de la dite maison et du chemin public qui conduit delà au village de Massawippi, dans le dit canton de Hatley, et

Quatrièmement.—Une autre étendue de terre étant vingt acres plus ou moins, du lot numéro cinq dans le dit sixième rang du dit canton, bornée et décrite comme suite : commençant sur la rive de la dite rivière Tomifobia, à un point dans la ligne qui divise les dits lots quatre et cinq dans le dit sixième rang, delà est, jusqu'au coin sud-est du dit lot numéro cinq, delà nord, vingt-huit perches, delà ouest, parallèlement avec la première ligne mentionnée jusqu'à la ligne ouest du dit lot, delà sud, jusqu'au point du départ.

Pour être vendues au bureau du registraire de la division d'enregistrement du comté de Stanstead, au village de Stanstead Plain, dans le dit district, le TROISIÈME jour D'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour d'août prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 17 juillet, 1875.Shérif.
3755

[Première publication, 24 juillet, 1875.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Québec.

Saint-François, à savoir : } MICHAEL STEVENSON, No. 2349.

MICHAEL STEVENSON, marchand, de la cité de Québec, Demandeur ; contre les terres et tenements de WILLIAM WALKER, de la cité de Québec, en sa qualité de curateur dûment élu en justice à la succession vacante de feu James Bell Forsyth, en son vivant, marchand, de la cité de Québec, Défendeur, à savoir :

Les lots numéros cinq, six, sept et huit dans le bloc quatre du lot de ville de Sherbrooke-Est, dans la ville de Sherbrooke, dans le district de Saint-François ; bornés vers le nord-ouest, à la rue du Pont, au sud, aux lots numéros quatre et six dans le même bloc, vers l'est, à la première Avenue, et vers l'ouest, aux lots numéros un et deux dans le même bloc.

Le lot numéro quatre dans le bloc seize, dans le lot de ville de Sherbrooke-Sud, dans la dite ville de Sherbrooke ; bornés en front, à la rue du Roy, en arrière, à la terre de John Moran, d'un côté, vers l'ouest, à la terre de madame Winifred O'Reiley, et de l'autre côté, vers l'est, à la terre de T. T. Blais et George Laforce.

Pour être vendus à mon bureau, au palais de justice, dans la dite ville de Sherbrooke, le VINGT-CINQUIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le treizième jour de septembre prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 17 avril, 1875.Shérif.
2155 3

[Première publication, 24 avril, 1875.]

follows, commencing at a point on the north-east side of the highway opposite to where the said dwelling house stood, thirty feet east of a certain gate opposite the said house, thence in a northerly direction to a well near the barn on the said lot, thence in a northerly direction to the north-east corner of the barn yard, thence in a northerly direction following the lane leading to the Massawippi Lake to a point within fourteen rods of the west line of the said lot, thence north to the north line of said lot, thence west to the north-west corner of said lot, thence south to the south-west corner of said lot, thence east to the place of beginning. The said parcel of land, bounded to the east by another part of said lot belonging to John S. Bacon.

Thirdly.—That portion of said lot number four, lying south and east of the bridge crossing the Tomifobia river, near the said house, and of the highway leading thence to Massawippi village, in the said township of Hatley, and

Fourthly.—Another certain piece or parcel of land being twenty acres, more or less, of lot number five in the said sixth range of said township, bounded and described as follows, commencing at the bank of the said Tomifobia river, at a point in the line dividing said lots four and five in the said sixth range, thence east to the south-east corner of said lots number five, thence north twenty-eight rods, thence west parallel with the first mentioned line to the west line of said lot, thence south to the place of beginning.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Stanstead, at Stanstead Plain village, in said district, on the THIRD day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty-fourth day of August next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 17th July 1875.Sheriff.
3756

[First published, 24th July, 1875.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Quebec.

Saint-François, to wit : } MICHAEL STEVENSON, No. 2349.

MICHAEL STEVENSON, of the city of Quebec, merchant, Plaintiff ; against the lands and tenements of WILLIAM WALKER, of the city of Quebec, in his quality of curator duly elected in law to the vacant estate and succession of the late James Bell Forsyth, in his lifetime of the city of Quebec, merchant, Defendant, to wit :

Lots numbers five, six, seven and eight, in block four of the Town Plot of East Sherbrooke, in the town of Sherbrooke, in the district of Saint-François, bounded towards the north-west by Bridge street, on the south by lots numbers four and six, in the same block, towards the east by first avenue, and towards the west by lots numbers one and two, in the same block.

Lot number four in block sixteen, in the Town Plot of South Sherbrooke, in said town of Sherbrooke, bounded in front by King street, in the rear by the land of John Moran, on one side, towards the west, by the land of Mrs. Winifred O'Reiley, and on the other side, towards the east, by the land of T. T. Blais and George Laforce.

To be sold at my office, at the court house, in said town of Sherbrooke, on the TWENTY-FIFTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirteenth day of September next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 17th April, 1875.Sheriff.
2156

[First published, 24th April, 1875.]

Ventes par le Shérif.—St. Hyacinthe

Sheriff's Sales.—St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the

certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charges ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente : les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Juri.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure, — Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } **D** A M E P R É C I L L E
No. 1620. } D A I G N E A U, veuve
de feu Louis Dubreuil, en sa qualité de tutrice dûment
appointée en justice aux enfants mineurs issus de son
mariage, avec le dit feu Louis Dubreuil, Demande-
resse ; contre LOUIS BARRE *alias* BARÉ, père,
cultivateur, de Saint-Césaire susdit, à savoir :

1. Une terre située en la paroisse de Saint-Paul d'Abbotsford, dans le rang Saint-Jacques, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, joignant en front, le chemin du dit rang, en profondeur, les terres du rang Papineau, d'un côté, à Césaire Dufresne, et de l'autre côté, à un nommé Sené,—avec une maison et autres bâties dessus érigées.

2. Une terre située dans le rang Saint-Ours, paroisse de Saint-Césaire, de la contenance de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, borné en front, par le chemin du dit rang, en profondeur, aux terres de la rivière Yamaska, d'un côté, à Etienne Tremblay, et d'autre côté, à Joseph Tétreau,—avec une maison, grange et autres dépendances.

La terre en second lieu désignée à être vendue à la charge, envers David Ménard, rentier, de Saint-Césaire, et Rosalie Hyon dit Lemoine, son épouse, d'une rente viagère de cent cinquante piastres par année, dans le mois de mai chaque année, la vie durant des dits David Ménard et son épouse, redmissible d'un tiers au décès du premier mourant et éteinte au décès du dernier mourant des deux, suivant acte devant M^{re}. C. Pepin, notaire, du sept avril mil huit cent soixante-et-quatre.

Pour être vendues, le SIXIEME jour de DECEMBRE prochain, la terre en second lieu désignée, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Césaire, à DIX heures du matin, et la terre en premier lieu désignée, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Paul, à UNE heure après midi. Bref rapportable le dix-huit décembre prochain.

L. TACHÉ,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Hyacinthe, 27 juillet, 1875. 3945
[Première publication, 31 juillet, 1875.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit dans et pour le district de Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } **J** O S E P H T O U C H E T T E,
No. 9882. } Demandeur ; contre

JEAN-BAPTISTE PARE, Défendeur, à savoir :
Une terre située en la paroisse de Saint-Liboire, dans le rang Saint-George, étant la moitié est du lot numéro trente du rang Saint-George, de deux arpents de front sur vingt-et-un arpents de profondeur, tenant devant, au chemin du dit rang, en profondeur, au rang Saint-Patrick, au nord-ouest, à Louis Langevin, et au sud-est, à Jean Gauthier,—avec une maison, grange, étable et autres dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Liboire, le TROIS DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Bref rapportable le onze décembre prochain.

L. TACHÉ,

Bureau du shérif, Shérif.
Saint-Hyacinthe, 28 juillet, 1875. 3943
[Première publication, 31 juillet, 1875.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit dans et pour le District de Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } **H** O N O R É M E R C I E R,
No. 230. } esquier, avocat, De-

mandeur ; contre FRANÇOIS SCHILLER, journalier, ci-devant de Sainte-Marie, Défendeur, à savoir :

Un terrain situé dans le village de la paroisse Sainte-Marie de Monnoir, contenant environ un arpent

Code of Civil Procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time, within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court, — Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, to wit : } **M** R S. P R É C I L L E D A I-
No. 1620. } G N E A U, widow of
the late Louis Dubreuil, in her capacity of tutrix duly
appointed to the minor children issued of her marriage
with the late Louis Dubreuil, Plaintiff; against LOUIS
BARRE *alias* BARÉ, senior, Defendant, to wit :

1. A land situate in the parish of Saint-Paul of Abbotsford, in the Saint-Jacques range, of two arpents in width, by thirty arpents in depth, joining in front, the road of the said range, in rear the farms of the Papineau range, on one side, Césaire Dufresne, and on the other side, one named Sené,—with one house and other buildings thereon erected.

2. A land situate in the range Saint-Ours, parish of Saint-Césaire, containing two arpents in front, by thirty arpents in depth, bounded in front, by the road of said range, in rear, the farms of the Yamaska river, on one side, Etienne Tremblay, and on the other side, Joseph Tétreau,—with one house, barn and other buildings thereon.

The land secondly described to be sold, subject towards David Ménard, annuitant, of Saint-Césaire, and Rosalie Hyon dit Lemoine, his wife, to a life rent of one hundred and fifty dollars, annually in the month of May each year, the life time of said David Ménard and his wife, to be reduced by one third at the death of the first dying and abolished at the death of the surviving, according to an act before C. Pepin, notary, of the seventh of April, one thousand eight hundred and sixty-four.

To be sold, on the SIXTH day of DECEMBER next, the land secondly described, at the church door of the parish of Saint-Césaire, at TEN o'clock in the morning, and the land first described at the church door of the parish of Saint-Paul, at ONE o'clock in the afternoon. Writ returnable on the eighteenth day of December next.

L. TACHÉ,

Sheriff's Office, Shérif.
Saint-Hyacinthe, 27th July, 1875. 3946
[First published, 31st July, 1875.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court in and for the District of Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, to wit : } **J** O S E P H T O U C H E T T E,
No. 9882. } Plaintiff; against JEAN-
BAPTISTE PARE, Defendant, to wit :

A land situate in the parish of Saint-Liboire, in the Saint-George range, being the east half of lot number thirty of said Saint-George range, of two arpents in front by twenty-one arpents in depth, joining in front the road of said range, in rear, the Saint-Patrick range, on the north-west side, Louis Langevin, and on the south-east side, Jean Gauthier,—with one house, barn, stable and other dependences.

To be sold at the church door of the parish of Saint-Liboire, the THIRD day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the morning. Writ returnable on the eleventh day of December next.

L. TACHÉ,

Sheriff's Office, Shérif.
Saint-Hyacinthe, 28th July, 1875. 3944
[First published, 31st July, 1875.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court in and for the District of Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, to wit : } **H** O N O R É M E R C I E R,
No. 230. } esquire, advocate, Plaintiff; against FRANÇOIS SCHILLER, laborer,

heretofore of Sainte-Marie, Defendant, to wit :

A land situate in the village of the parish of Sainte-Marie de Monnoir, containing about one arpent of

de terre en superficie ; borné en front par une ruelle, en profondeur par le ruisseau Saint-Louis, d'un côté, au sud, par Louis Médard Pattenau, et de l'autre côté, au nord, par la veuve Gingras ou leurs représentants—avec une maison et dépendances.

Pour être vendu, à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Marie, le PREMIER DECEMBRE prochain, à 11 heures de l'avant-midi. Bref rapportable le onze décembre prochain.

Bureau du Shérif, L. TACHÉ, Shérif.
Saint-Hyacinthe, 27 juillet 1875. 3887
[Première publication, 31 juillet, 1875.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure—Saint-Hyacinthe.

St-Hyacinthe, à savoir : } DAME MARIE LOUISE
No. 1633. } TRUDEAU, épouse
d'Augustin C. Papineau, écuyer, et le dit Augustin C. Papineau, autorisant sa dite épouse, Demandeurs—
contre LA COMPAGNIE DU GAZ DE LA CITE DE
SAINT-HYACINTHE, Défenderesse, à savoir :

Un terrain situé en la cité de Saint-Hyacinthe, contenant quarante cinq pieds de front sur cent pieds de profondeur, borné en front par la rue Dessaulles, du côté nord-est par la rue Rosalie, au nord-ouest et sud-est à un terrain du gouvernement de la province de Québec, avec l'usine à gaz dessus érigée, les fourneaux, mesureurs et autres accessoires de la dite usine contenus dans la bâtisse.

Pour être vendu au bureau du shérif, en la cité de Saint-Hyacinthe, le SEPTIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Bref rapportable le dix-huit octobre prochain.

Bureau du Shérif, L. TACHE, Shérif.
Saint-Hyacinthe, ce 31 mai, 1875. 2933 2
[Première publication, 5 juin, 1875.]

land in extent ; bounded in front by a lane, in rear by the Ruisseau Saint-Louis, on one side, to the south, by Louis Médard Pattenau, and on the other side, to the north, by Mrs. widow Gingras, or their representatives—with a house and dependencies.

To be sold, at the parochial church door of the parish of Sainte-Marie, on the FIRST day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eleventh day of December next.

Sheriff's Office, L. TACHE, Sheriff.
Saint-Hyacinthe, 27th July, 1875. 3888
[First published, 31st July, 1875.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court—Saint-Hyacinthe

St. Hyacinthe, to wit : } DAME MARIE LOUISE
No. 1633. } TRUDEAU, wife of Au-
gustin C. Papineau, esquire, and the said Augustin C. Papineau authorizing his said wife, Plaintiffs—against
LA COMPAGNIE DU GAZ DE LA CITE DE SAINT-
HYACINTHE, Defendant, to wit :

A tract of land situate in the city of Saint-Hyacinthe, containing forty-five feet in width by one hundred feet in depth, bounded in front by Dessaulles street, on the north-east side by Rosalie street, on the north-west and south-east sides by the ground belonging to the government of the province of Quebec, with the gas house thereon erected, furnace, meter and other accessories of the said gas house contained in the said building.

To be sold in the sheriff's office in the city of Saint-Hyacinthe, the SEVENTH day of OCTOBER next at TEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the eighteenth day of October next.

Sheriff's Office, L. TACHE, Sheriff.
Saint-Hyacinthe, this 31st May, 1875. 2934
[First published, 5 June, 1875.]

Vente par le Shérif.—Terrebonne

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES ET HERITAGES** sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Brel.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

De la Cour Supérieure—District de Terrebonne.

Province de Québec, } DAME ROSALIE VIC-
District de Terrebonne, } TOIRE BERNARD, de
à savoir : No. 321. } la cité et district de Mont-
réal, veuve de feu Amable Prévost, en son vivant écuyer, marchand du même lieu, comme ayant été commune en biens avec le dit feu Amable Prévost, et Gédéon Mélasippe alias Menasippe Prévost, écuyer, notaire, de la ville de Terrebonne, district de Terrebonne, Sinaï Prévost, écuyer, marchand, de la cité et du district de Montréal, et Oscar Prévost, écuyer, avocat, de la cité et du district de Québec, en leur qualité d'exécuteurs testamentaires du dit feu Amable Prévost, écuyer, Demandeurs ; contre SAMUEL CLELAND, cultivateur, de la paroisse de Saint-Jérusalem d'Argenteuil, dans le district de Terrebonne, Défendeur.

Un certain lot de terre sis et situé dans la concession Jérusalem, dans la paroisse de Saint-Jérusalem d'Argenteuil, comté d'Argenteuil, connue et désignée sous le nom de "Duel's Purchase" dans le district de Terrebonne, contenant quatre-vingt-dix arpents en superficie, plus ou moins, sans garantie de mesure précise, joignant en front aux représentants de la veuve Jeremiah Minkly, en arrière à Thomas Barron,

Sheriff's Sales.—Terrebonne.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places as mentioned below. All persons having claim on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire ou afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Superior Court—District of Terrebonne.

Province of Québec, } DAME ROSALIE VIC-
District of Terrebonne, } TOIRE BERNARD,
to wit : No. 321. } of the city and district of
Montreal, widow of the late Amable Prévost, in his lifetime, esquire, merchant, of the same place, as having been common as to property with the said late Amable Prévost, and Gédéon Mélasippe, alias Menasippe Prévost, esquire, notary, of the town of Terrebonne, district of Terrebonne, Sinaï Prévost, esquire, merchant, of the city and district of Montreal, and Oscar Prévost, esquire, advocate, of the city and district of Québec, in their quality of testamentary executors of the said late Amable Prévost, esquire, plaintiffs ; against SAMUEL CLELAND, farmer, of the parish of Saint-Jérusalem d'Argenteuil, in the district of Terrebonne, Defendant.

A certain lot of land situate and being in the Jérusalem concession, in the parish of Saint-Jérusalem d'Argenteuil, county of Argenteuil, in that part of the seigniorship of Argenteuil, known and described as "Duel's Purchase," in the district of Terrebonne, containing ninety arpents in extent, more or less, without warranty as to precise measurement ; bounded in front by the representatives of the late Mrs. widow

écuyer, ou ses représentants, d'un côté à George Gray, et de l'autre côté à Hugh Cleland—avec une maison, granges et autres bâties dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église, "Free Church," à Lachute, paroisse Saint-Jérusalem d'Argenteuil dit district, JEUDI, le NEUVIÈME jour de DECEMBRE prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le seizième jour de décembre prochain, 1875.

Z. ROUSSILLE,

Bureau du shérif, Sherif.
Sainte-Scholastique, 27 juillet, 1875.
[Première publication, 31 juillet, 1875.] 3953

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

De la Cour Supérieure.—District de Terrebonne.

Province de Québec, } DAME LURENA DAVIS,
District de Terrebonne, } veuve de feu Robert
à savoir : No. 316. } Simpson, en son vivant de
St. André, dit district, et Nelson Davis, écuyer, de
la cité et district de Montréal, en leur qualité d'exécuteurs testamentaires du dit feu Robert Simpson, Demandeurs ; contre LOUIS SARAZIN, cultivateur, de la paroisse de St. Hermas, dans le dit district de Terrebonne, Défendeurs.

1. Une terre située au côté nord de la côte St. Pierre, dans la paroisse de St. Hermas, comté des Deux-Montagnes, dans le district de Terrebonne, contenant trente-six arpents de terre en superficie et plus s'il s'y trouve, renfermée dans les bornes suivantes, tenant devant un chemin de base, derrière à la ligne seigneuriale d'Argenteuil, d'un côté à Jean-Baptiste Girard et à Félix Lalonde, et de l'autre côté à la terre en second lieu ci-dessous décrite, sans bâtisse.

2. Une autre terre sise et située au côté nord de la côte St. Pierre, en la paroisse de St. Hermas, comté des Deux-Montagnes, dans le district de Terrebonne, contenant trente-six arpents en superficie et plus s'il s'y trouve, renfermée dans les bornes suivantes, tenant devant un chemin de base de la dite côte, par derrière à la ligne seigneuriale d'Argenteuil, d'un côté à la terre en premier lieu, ci-dessus décrite, et de l'autre côté à Bazile Sarazin, avec une maison, une étable et autres bâties dessus construites.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de St. Hermas, JEUDI, le NEUVIÈME jour de DECEMBRE prochain, à QUATRE heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour de décembre prochain, (1875)

Z. ROUSSILLE,

Bureau du shérif, Sherif.
Ste. Scholastique, 27 juillet, 1875. 3951
[Première publication, 31 juillet, 1875.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

De la Cour Supérieure.—District de Terrebonne.

Province de Québec, } ALEXANDER PRID-
District de Terrebonne, } HAM, marchand du
à savoir : No. 342. } township de Grenville, dans le district de Terrebonne, Demandeur ; contre ORON COOKE, cultivateur du dit township de Grenville, district susdit, Défendeur.

Un certain morceau de terre sise et situé dans le township de Grenville, comté d'Argenteuil, dans le district de Terrebonne, connu et désigné comme la moitié sud du lot numéro vingt-cinq, dans le quatrième rang du dit township contenant environ cent acres de terres en superficie, plus ou moins sans garantie de mesure précise.

Pour être vendu, au bureau d'enregistrement du comté d'Argenteuil, à Lachute, paroisse de Saint-Jérusalem d'Argenteuil, comté d'Argenteuil, district de Terrebonne, JEUDI, le NEUVIÈME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour de décembre prochain (1875).

Z. ROUSSILLE,

Bureau du shérif, Sherif.
Ste. Scholastique, 27 juillet, 1875. 3955
[Première publication, 31 juillet, 1875.]

Jeremiah Minkly, in rear by Thomas Barron, esquire, or representatives, on one side by George Gray, and on the other side by Hugh Cleland—with a house, barn and outbuildings thereon erected.

To be sold at the door of the Free Church, at Lachute, parish of Saint-Jérusalem d'Argenteuil, district aforesaid, on THURSDAY, the NINTH day of DECEMBER next, at NOON. Said writ returnable the sixteenth day of December next.

Z. ROUSSILLE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sainte-Scholastique, 27th July, 1875.
[First published, 31st July, 1875.] 3954

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

From the Superior Court.—District of Terrebonne.

Province of Quebec, } DAME LURENA DAVIS,
District of Terrebonne, } widow of the late Robert
to wit : No. 316. } Simpson, in his lifetime of Saint-André, district aforesaid, and Nelson Davis, esquire, of the city and district of Montreal, in their quality of testamentary executors of the said late Robert Simpson, Plaintiffs ; against LOUIS SARAZIN, farmer, of the parish of Saint-Hermas, in the said district of Terrebonne, Defendant.

1. A land situate in the north side of the Côte Saint-Pierre, in the parish of Saint-Hermas, county of Two Mountains, in the district of Terrebonne, containing thirty-six arpents of land in extent, or more, as the case may be, comprised within the following limits, bounded in front, by the base road, in rear, by the seigniorial line of Argenteuil, on one side, by Jean-Baptiste Girard, and Félix Lalonde, and on the other side, by the property secondly hereinafter described, —no buildings.

2. Another land situate and being on the north side of the Côte Saint-Pierre, in the parish of Saint-Hermas, county of Two Mountains, in the district of Terrebonne, containing thirty-six arpents in extent, or more, as the case may be, comprised within the following limits, bounded in front, by the base line, in rear, by the seigniorial line of Argenteuil, on one side, by the land firstly herein above described, and on the other side, by Bazile Sarazin—with a house, a stable and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Hermas, on THURSDAY, the NINTH day of DECEMBER next, at FOUR o'clock in the afternoon. Said writ returnable the sixteenth day of December next.

Z. ROUSSILLE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sainte-Scholastique, 27th July, 1875. 3952
[First published, 31st July, 1875.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

From the Superior Court.—District of Terrebonne.

Province of Quebec, } ALEXANDER PRID-
District of Terrebonne, } HAM, merchant, of the
to wit : No. 342. } township of Grenville, in the district of Terrebonne, Plaintiff ; against ORON COOKE, farmer, of the said township of Grenville, district aforesaid.

A certain piece of land situate and being in the township of Grenville, county of Argenteuil, in the district of Terrebonne, known and described as the south half of lot number twenty-five, in the fourth range of the said township, containing about one hundred acres of land in extent, more or less, without warranty of precise admeasurement.

To be sold at the registry office for the county of Argenteuil, at Lachute, parish of Saint-Jérusalem d'Argenteuil, county of Argenteuil, district of Terrebonne, on THURSDAY, the NINTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixteenth day of December next (1875).

Z. ROUSSILLE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Ste. Scholastique, 27th July, 1875. 3956
[First published, 31st July, 1875.]

Ventes par le Shérif. Trois-Rivières

Sheriff's Sales.—Three Rivers.

A VIS PUBLIC est par le présent donné, que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de le faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Juge.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Trois-Rivières, à savoir: } **FRANÇOIS GIRARD**,
No. 288. } cordonnier, ci-devant
de Haverhill, dans l'Etat de Massachusetts, un des
Etats-Unis d'Amérique et actuellement de la paroisse
de Sainte-Monique, Demandeur; contre **FRANÇOIS**
PERMENTIER NOURRI, cultivateur, ci-devant de la
paroisse de Sainte-Monique et actuellement de Nicolet,
Défendeur, savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Monique, à la concession du grand Saint-Esprit, au nord-est d'icelle, d'un arpent et demi de front, sur vingt-cinq arpents de profondeur; bornée en front au chemin de la dite concession, et se terminant en profondeur au bout de sa dite profondeur, joignant d'un côté au nord à Pierre Belleville, et de l'autre côté au sud, à Théodule Camirand ou son représentant—sans bâtiments dessus construites, circonstances et dépendances. L'immeuble ci-dessus désigné est connu et distingué comme faisant partie du numéro soixante du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté Nicolet, pour la paroisse de Sainte-Monique.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Monique, le **SIXIEME** jour d'**OCTOBRE** prochain, à **ONZE** heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'octobre prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif
Trois-Rivières, le 28 mai, 1875. 2915 2
[Première publication, 5 juin, 1875.]

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen day next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Three Rivers, to wit: } **FRANÇOIS GIRARD**, shoe-
No. 288: } maker, heretofore of Ha-
verhill, in the state of Massachusetts, one of the United States of America, and now of the parish of Sainte Monique, Plaintiff; against **FRANÇOIS PERMENTIER NOURRI**, farmer, heretofore of the parish of Sainte-Monique, and now of Nicolet, Defendant, to wit :

A land situate and being in the parish of Sainte-Monique, in the Grand Saint-Esprit concession, to the north-east thereof, of one arpent and a half in front, by twenty-five arpents in depth, bounded in front, by the said concession road, in rear, by the end of the said depth, on one side, to the north, by Pierre Belleville, and on the other side, to the south, by Théodule Camirand, or his representative—no buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

The immovable hereinabove described is known and distinguished as forming part of number sixty on the official cadastre, plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Saint-Monique.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte-Monique, on the **SIXTH** day of **OCTOBER** next, at **ELEVEN** o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of October next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 28th May, 1875. 2916
[First published, 5th June, 1875.]

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Hubert Girard, de la cité de Montréal, marchand de marchandises sèches.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, No. 577, rue Saint-Joseph, Montréal, mardi, le douzième jour d'août prochain, à dix heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

JOHN WHYTE,
Syndic provisoire. 3853

Montréal, 23 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Napoléon Grégoire, de la cité de Montréal, ferblantier, plombier et commerçant, failli.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, No. 97, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, lundi, le trentième jour d'août prochain, à 4 heures p. m., pour l'examen du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic. 3875

Montréal, 27 juillet, 1875.

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Hubert Girard, of the city of Montreal, dry goods merchant, an Insolvent.

The insolvent has made assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, No. 577, Saint Joseph street, in Montreal, on Tuesday, the twelfth day of August next, at ten o'clock a. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

JOHN WHYTE,
Interim assignee. 3854

Montreal, 23rd July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Napoléon Grégoire of the city of Montreal, tinsmith, plumber and trader, and Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 97, Saint James street, in the city of Montreal, on Monday, the thirtieth day of August next, at 4 o'clock p. m., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee. 3876

Montreal, 27th July, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire d'Isale Charbonneau, de la paroisse de Montreal, failli.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, rue Saint-Laurent, au village Saint-Jean-Baptiste, le treizième jour d'août prochain, à dix heures a. m., afin de prendre communication de l'état de ses affaires et de nommer un syndic.

G. H. DUMESNIL,

Syndic provisoire.

Montréal, 27 juillet 1875.

3909

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de J.-Bte. Allard, failli.

Je, soussigné, Octave Ouellette, syndic officiel du village de Plessisville, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi, dans le cours d'un mois. Et les créanciers sont notifiés de se réunir à Princeville, dans le bureau de Louis Lavergne, écuyer, samedi, le vingt-et-unième jour du mois d'août prochain, à neuf heures de l'avant-midi, pour l'examen public du failli et le règlement des affaires de la faillite généralement.

OCT. OUELLETTE,

Syndic.

Plessisville, 19 juillet, 1875.

3863

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de L. A. Spenard, de Sainte-Victoire d'Arthabaska, commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et les créanciers sont notifiés de se réunir à Sainte-Victoire d'Arthabaska, dans le bureau du failli, mardi, le dixième jour du mois d'août, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic.

OCT. OUELLETTE,

Syndic provisoire.

Plessisville de Somerset, 22 juillet, 1875.

3861

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Baby, Downs & Cie, faillis.

Je, soussigné, Octave Ouellette, syndic officiel, du village de Plessisville, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de filer leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois, et les créanciers sont notifiés de se réunir à Princeville, dans le bureau de Louis Lavergne, écuyer, samedi, le vingt-et-unième jour du mois d'août prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour l'examen public des faillis et le règlement des affaires de la faillite généralement.

OCT. OUELLETTE,

Syndic.

Plessisville de Somerset, 20 juillet, 1875.

3865

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Misaël Brousseau, hôtelier-commerçant, de la paroisse de Saint-Ephrem d'Upton, comté de Bagot, district de Saint-Hyacinthe, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au seizième jour d'août prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

J. C. BACHAND,

Syndic.

Saint-Liboire, 27 juillet, 1875.

3895

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de James Wilson, commerçant, de la cité de Montréal, agissant ici tant en son propre nom que comme ayant fait ci-devant affaires comme épiciier, en société avec Robert K. McIntosh, sous les nom et raison de Wilson & McIntosh, failli.

Je, soussigné, John Whyte, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir au Bureau de Whyte, Kerr et Lefebvre, Exchange Bank Building, coin des rues Notre-Dame et Saint-François-Xavier, dans la cité de Montréal, mardi, le trente-unième jour d'août prochain, à onze heures a. m., pour l'examen du failli et pour le

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Isale Charbonneau, of the parish of Montreal, hotel-keeper and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and his creditors are notified to meet at his place of business, on Saint-Lawrence main street, Saint-Jean-Baptiste village, the thirteenth day of August next, at ten o'clock a. m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

G. H. DUMESNIL,

Interim assignee.

Montreal, 27th July, 1875.

3910

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of J.-Bte. Allard, an Insolvent.

I, the undersigned, Octave Ouellette, official assignee, of the village of Plessisville, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at the office of Louis Lavergne, esquire, at Princeville, on Saturday, the twenty first day of August next, at nine o'clock in the forenoon, for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

OCT. OUELLETTE,

Assignee.

Plessisville, 19th July, 1875.

3864

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of L. A. Spenard, of Sainte-Victoire d'Arthabaska, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at Sainte-Victoire d'Arthabaska, in the insolvent's office, on Tuesday, the tenth day of August, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

OCT. OUELLETTE,

Interim assignee.

Plessisville de Somerset, 22nd July, 1875.

3862

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Baby, Downs & Co., Insolvents.

I, the undersigned, Octave Ouellette, official assignee, of the village of Plessisville, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at the office of Louis Lavergne, esquire, at Princeville, on Saturday, the twenty-first day of August next, at eleven o'clock in the forenoon, for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

OCT. OUELLETTE,

Assignee.

Plessisville de Somerset, 20th July, 1875.

3866

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Misaël Brousseau, innkeeper and trader, of the parish of Saint-Ephrem d'Upton, county of Bagot, district of Saint-Hyacinthe, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared, subject to objections until the sixteenth day of August next, after which day dividend will be paid.

J. C. BACHAND,

Assignee.

Saint-Liboire, 27th July, 1875.

3896

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of James Wilson, of the city of Montreal, trader, herein acting as well in his own individual name as having heretofore carried on business as a grocer, in partnership with Robert K. McIntosh, under the name and style of Wilson and McIntosh, an Insolvent.

I, the undersigned, John Whyte, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at the office of Whyte, Kerr and Lefebvre, in Exchange Bank Building, corner Notre-Dame and Saint-François-Xavier streets, in the city of Montreal, on Tuesday, the thirty-first day of August next, at eleven o'clock a. m., for the examina-

règlement des affaires de la faillite en général.

JOHN WHYTE,

Syndic.
3869

Montréal, 26 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Moses Locke, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à l'hôtel Davis, Coaticooke, samedi, le quatorzième jour d'août prochain, à dix heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

ISRAEL WOOD,
Syndic provisoire.
3877

Stanstead, 26 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Camille Joseph Jouffray, chimiste, de la cité de Montréal, tant individuellement que comme associé de John Birks, droguiste, du même lieu, faisant affaires sous le nom social de Birks & Jouffray, aussi comme associé du dit John Birks, et Stephen Birks, bourgeois, de la dite cité de Montréal, faisant affaires sous le nom social de Birks, Jouffray & Cie., failli.

Je, soussigné, John Fair, de la cité de Montréal, comptable, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore filé leurs réclamations sont priés de me les transmettre sous un mois, et sont par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 181, rue Saint-Jacques, en la dite cité de Montréal, lundi, le sixième jour de septembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour l'examen public du failli, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

JOHN FAIR,
Syndic.
3939

Montréal, 27 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,

Province de Québec,
District de Montréal.

} Dans la Cour Supérieure.

Dans l'affaire de James R. Mead, des cité et district de Montréal, manufacturier de collets et de chemises, faisant affaires comme tel, à Montréal susdit, sous les nom et raison de J. R. Mead et Cie., failli.

Vendredi, le dix-septième jour de septembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JAMES R. MEAD,
Par JOHN S. ARCHIBALD,
Son procureur ad litem.

Montréal, 28 juillet, 1875.

3959

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Willebrod Scott et Horace Champeau, de la cité de Montréal, marchands, tant individuellement que comme ayant fait affaires ensemble, en société, sous le nom de Scott & Champeau, faillits.

Un premier et dernier bordereau des dividendes de la composition par et en vertu d'un acte de composition et décharge fait et exécuté le vingt-deuxième jour de juin, A. D., 1875, entre les dits faillits et leurs créanciers, a été préparé, et sera ouvert aux oppositions, jusqu'au neuvième jour d'août prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,
Syndic.
3961

Montréal, 28 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Alfred Tuck, des cité et district de Montréal, marchand de meubles et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, Nos. 181, 183, 185 et 189, rue Saint-Joseph, en la cité de Montréal, mardi, le dix-septième jour d'août

tion of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

JOHN WHYTE,
Assignee.
3870

Montréal, 26th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Moses Locke, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at Davis' hotel, Coaticooke, on Saturday, the fourteenth day of August next, at ten o'clock a. m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

ISRAEL WOOD,
Interim assignee.
3878

Stanstead, 26th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Camille Joseph Jouffray, chemist, of the city of Montreal, as well individually as partner with John Birks, druggist, of the same place, trading under the firm of Birks & Jouffray, also as partner with the said John Birks, and Stephen Birks, gentlemen, of the said city of Montreal, trading under the firm of Birks, Jouffray & Co., an Insolvent.

I, the undersigned John Fair, of the city of Montreal, accountant, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already filed their claims are requested to do so before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 181, Saint-James street, in the said city of Montreal, on Monday, the sixth day of September next, at eleven o'clock in the forenoon, for the public examination of the insolvent, and the ordering of the affairs of the estate generally.

The insolvent is hereby notified to attend the said meeting.

JOHN FAIR,
Assignee.
3940

Montréal, 27th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,

Province of Quebec,
District of Montreal.

} In the Superior Court.

In the matter of James R. Mead, of the city and district of Montreal, shirt and collar manufacturer, carrying on business as such at Montreal aforesaid, under the style and firm of J. R. Mead and Co., an Insolvent.

On Friday, the seventeenth day of September next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

JAMES R. MEAD,
By JOHN S. ARCHIBALD,
His attorney ad litem.

Montréal, 28th July, 1875.

3960

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Willebrod Scott and Horace Champeau, of the city of Montreal, merchants, as well individually as having done business together in co-partnership under the name of Scott & Champeau, Insolvents.

A first and final dividend sheet of the amount of composition due under and by virtue of a deed of composition and discharge, made and executed on the twenty-second day of June, A. D., 1875; between the said insolvents and their creditors, has been prepared, subject to objection, until the ninth day of August next, after which dividends will be paid.

A. B. STEWART,
Assignee.
3962

Montréal, 28th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Alfred Tuck, of the city and district of Montreal, furniture dealer, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, Nos. 181, 183, 185 and 189, Saint-Joseph street, in the city of Montreal, on Tuesday, the

A. D., 1875, à onze heures du matin, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

A. B. STEWART,
Syndic provisoire.
3971

Montréal, 24 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Québec.

Dans l'affaire de Edson Fitch et Cie., faillis.

Les soussignés ont déposé au greffe de la cour un acte de composition et de décharge exécuté par leurs créanciers, et lundi, le sixième jour de septembre prochain, ils demanderont à la dite cour la confirmation de la décharge ainsi effectuée.

EDSON FITCH,
LOUIS H. HAMILTON,
Par LANGLOIS, ANGERS & COLSTON,
Leurs procureurs ad litem.
Québec, 28 juillet, 1875. 3985

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Francis Farquharson Stuart, des cité et district de Montréal, marchand de vin et de liquors, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, No. 36, Ruelle Saint-Dizier, en la cité de Montréal, lundi, le seizième jour d'août A. D., 1875, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

A. R. STEWART,
Syndic provisoire.
3979

Montréal, 28 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Stuart, des cité et district de Montréal, marchand de vin et de liqueurs, tant individuellement que comme ayant été associé dans la société de Stuart, Frère & Cie., composée de John Stuart et Andrew Symon, de la dite cité de Montréal, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, No. 36 et 38, ruelle Saint-Dizier, en la cité de Montréal, lundi, le seizième jour d'août A. D., 1875, à quatre heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

A. B. STEWART,
Syndic provisoire.
3977

Montréal, 28 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Amable Brassard, fils, du village de Napierville, commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, à Napierville, mardi, le dix-septième jour d'août 1875, à dix heures du matin, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

WM. COOTE,
Syndic provisoire.
3907

St. Jean, P. Q., 28 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Adrien Chausse, des cité et district de Montréal, meublier et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à la place d'affaires du dit failli, No. 35, rue St. Paul, en la dite cité de Montréal, lundi, le seizième jour d'août A. D., 1875, à onze heures du matin, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

A. B. STEWART,
Syndic provisoire.
3969

Montréal, 23 juillet, 1875.

seventeenth day of August A. D., 1875, at the hour of eleven o'clock, in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

A. B. STEWART,
Interim assignee.
3972

Montreal, 24th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Quebec, } In the Superior Court
District of Quebec.

In the matter of Edson Fitch & Co., Insolvents.

The undersigned have filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by their creditors, and on Monday, the sixth day of September next, they will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

EDSON FITCH,
LOUIS H. HAMILTON,
Per LANGLOIS, ANGERS & COLSTON,
Their Attorneys ad litem.
Quebec, 28th July, 1875. 3986

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Francis Farquharson Stuart, of the city and district of Montreal, wine and liquor merchant, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, No. 36, Saint-Dizier Lane, in the city of Montreal, on Monday, the sixteenth day of August A. D., 1875, at the hour of three of the clock in the afternoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

A. B. STEWART,
Interim assignee.
3980

Montreal, 28th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of John Stuart of the city and district of Montreal, wine and liquor merchant, individually and as having been a partner in the firm of Stuart, Bros. and Company, composed of John Stuart and Andrew Symon, of the said city of Montreal, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me and the creditors are notified to meet at his place of business, Nos. 36 et 38, Saint-Dizier Lane, in the city of Montreal, on Monday, the sixteenth day of August A. D., 1875, at the hour of four of the clock in the afternoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

A. B. STEWART,
Interim assignee.
3978

Montreal, 28th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Amable Brassard, jr., of the village of Napierville, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, in Napierville, on Tuesday, the seventeenth day of August, 1875, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

WM. COOTE,
Interim assignee.
3908

St. John's, P. Q., 28th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Adrien Chausse, of the city and district of Montreal, cabinet-maker, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the place of business of the said insolvent, No. 35, St. Paul street, in the said city of Montreal, on Monday, the sixteenth day of August, A. D., 1875, at the hour of eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

A. B. STEWART,
Interim assignee.
3970

Montreal, 23rd July, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Marc Savard, de Saint-Cyriac, comté de Chicoutimi, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, rue Saint-Pierre, Québec, lundi, le seizième jour d'août prochain, à onze heures du matin, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

R. HENRY WURTELE,

Syndic provisoire.

Québec, 26 juillet, 1875.

3931

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Montréal.

Dans l'affaire de John L. Marcoux, chapelier et fourreur, de la ville de Longueuil, district de Montréal, faisant affaires en les cité et district de Montréal, sous les noms et raison de John L. Marcoux et Cie., failli.

Vendredi, le dix-septième jour de septembre prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

JOHN L. MARCOUX,

Par MONK, BUTLER & CRUICKSHANK,

Ses procureurs ad litem.

Montréal, 15 juillet, 1875.

3947

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de James Leishman, des cité et district de Montréal, dans la Province de Québec, Puissance du Canada, Isaac Wilkinson, de la ville de Londres, dans cette partie de la Grande-Bretagne, appelée Angleterre, et Malcolm Leishman, de la dite cité de Montréal, tant individuellement que comme ayant fait affaires ensemble, en société, à Montréal susdit, comme manufacturiers et importateurs, sous les nom et raison de Leishman, Wilkinson & Cie., faillis.

Je, soussigné, Andrew B. Stewart, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, Merchants Exchange Building, en la cité de Montréal, mercredi, le premier jour de septembre A. D., 1875, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Les faillis sont par le présent notifiés d'y assister.

A. B. STEWART,

Syndic.

Montréal, 26 juillet, 1875.

3967

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Alexandre Paquette, de Montréal, quincaillier et marchand, et entrepreneur commerçant, failli.

Je, soussigné, Andrew B. Stewart, des cité et district de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, Bâtisse d'Echange des Marchands, en la dite cité de Montréal, jeudi, le deuxième jour de septembre prochain, A. D., 1875, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli, et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est notifié d'y assister.

A. B. STEWART,

Syndic.

Montréal, 28 juillet 1875.

3963

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Hamilton, des cité et district de Montréal, peintre et commerçant, failli.

Je, soussigné, Andrew B. Stewart, des cité et district de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont notifiés de me transmettre leurs réclamations sous un mois, et sont

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Marc Savard, of Saint-Cyriac, county of Chicoutimi, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, Saint-Peter street, Quebec, on Monday, the sixteenth day of August next, at eleven o'clock a m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

R. HENRY WURTELE,

Interim assignee.

Quebec, 26th July, 1875.

3932

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Montreal.

In the matter of John L. Marcoux, hatter and furrier, of the town of Longueuil, in the district of Montreal, doing business at the city and district of Montreal, under the name and style of John L. Marcoux & Co., an Insolvent.

On Friday the seventeenth day of September next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

JOHN L. MARCOUX,

Per MONK, BUTLER & CRUICKSHANK,

His attorneys ad litem.

Montreal, 15th July, 1875.

3948

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of James Leishman, of the city and district of Montreal, in the Province of Quebec and Dominion of Canada, Isaac Wilkinson, of the city of London, in that part of Great Britain, called England, and Malcolm Leishman, of the said city of Montreal, as well individually as having carried on business in copartnership, at Montreal aforesaid, as manufacturers and importers under the name, style and firm of Leishman Wilkinson and Company, Insolvents.

I, the undersigned, Andrew B. Stewart, of the city and district of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, Merchants Exchange Building, in the city of Montreal, on Wednesday, the first day of September A. D., 1875, at the hour of three of the clock in the afternoon, for the public examination of the insolvents, and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvents are hereby notified to attend.

A. B. STEWART,

Assignee.

Montreal, 26th July, 1875.

3968

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Alexandre Paquette, of Montreal, hardware merchant and contractor, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Andrew B. Stewart, of the city and district of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, Merchants Exchange Building, in the said city of Montreal, on Thursday, the second day of September next, A. D., 1875, at the hour of three of the clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend.

A. B. STEWART,

Assignee.

Montreal, 28th July, 1875.

3964

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of John Hamilton, of the city and district of Montreal, painter and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Andrew B. Stewart, of the city and district of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one

par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, bâtisse d'échange des marchands, en la cité de Montréal, mercredi, le premier jour de septembre prochain, A. D., 1875, à onze heures de l'avant-midi, pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

A. B. STEWART,
Syndic.
3965

Montréal, 27 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de James Liberty Leach et Josiah Terrill, de Brigham, dans la partie est du township de Farnham, dans le district de Bedford, commerçants, faisant affaires ensemble comme manufacturiers de portes, chassis et jalousies, sous les nom et raison de Leach & Terrill, à Brigham susdit, faillis.

Les dits faillis m'ont fait cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à la place d'affaires des dits faillis, à Brigham susdit, mercredi, le onzième jour du mois d'août prochain, (1875) à une heure de l'après-midi, pour recevoir un état de leurs affaires et nommer un syndic.

JOS LEFEBVRE,
Syndic provisoire.
3937

Knowlton, 22 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de François Xavier Lessard, commerçant, de la paroisse de Sainte-Julie de Somerset, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à Sainte-Julie de Somerset, dans le bureau du failli, mercredi, le onzième jour du mois d'août prochain, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic.

OCT. OUELLETTE,
Syndic provisoire.

Plessisville de Somerset, 27 juillet, 1875. 3873

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de John Francis Warner, de la cité de Montréal, banquier, courtier d'échange, faisant affaire sous les nom et raison de G. W. Warner & Son, commerçant, failli.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, No. 97, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, mardi, le trente-et-unième jour d'août prochain, à 4 heures p. m., pour l'examen du failli, et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.
3929

Montréal, 28 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Félix Sauriol, de la paroisse de Montréal, épiciier et commerçant, failli.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, No. 138, rue Sainte-Elizabeth, au village Saint-Jean Baptiste, le douzième jour d'août prochain, à dix heures a. m., afin de prendre communication de l'état de ses affaires et de nommer un syndic.

G. H. DUMESNIL,
Syndic provisoire.

Montréal, 24 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Camille Leduc, de la paroisse de Montréal, épiciier et commerçant, failli.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, les créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, dans la ville de Saint-Henri, le quatorzième jour d'août prochain, à dix heures a. m., afin de prendre communication de l'état de ses affaires et de nommer un syndic.

G. H. DUMESNIL,
Syndic provisoire.
3915

Montréal, 23 juillet, 1875.

month, and are hereby notified to meet at my office, Merchants' Exchange Building, in the said city of Montreal, on Wednesday, the first day of September next, A. D., 1875, at the hour of eleven o'clock in the forenoon, for the public examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend.

A. B. STEWART,
Assignee.
3966

Montreal, 27th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of James Liberty Leach and Josiah Terrill, of Brigham, in the east part of the township of Farnham, in the district of Bedford, both traders, doing business together in sashes, doors and blinds manufacturers, under the name, style and firm of Leach & Terrill, at Brigham aforesaid, Insolvents.

The said insolvents have made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet at the said insolvents place of business, at Brigham aforesaid, on Wednesday, the eleventh day of August next, (1875) at one of the clock in the afternoon, to receive statements of their affairs and to appoint an assignee.

JOS. LEFEBVRE,
Interim Assignee.
3938

Knowlton, 22nd July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of François Xavier Lessard, of the parish of Sainte-Julie de Somerset, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his office, at Sainte-Julie de Somerset, on Wednesday, the eleventh day of August next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

OCT. OUELLETTE,
Interim assignee.
3874

Plessisville de Somerset, 27th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of John Francis Warner, of the city of Montreal, banker, exchange broker, there doing business under the name or firm of G. W. Warner & Son, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 97, Saint-James street, in the city of Montreal, on Tuesday, the thirty-first day of August 1875, at 4 o'clock p. m., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.
3930

Montreal, 28th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Félix Sauriol, of the parish of Montreal, grocer and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, No. 138, Sainte-Elizabeth street, Saint-Jean-Baptiste village, the twelfth day of August next, at ten o'clock a. m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

G. H. DUMESNIL,
Interim Assignee.
3914

Montreal, 23rd July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Camille Leduc, of the parish of Montreal, grocer and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and his creditors are notified to meet at his place of business, in the town of Saint-Henri, the fourteenth day of August, at ten o'clock a. m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

G. H. DUMESNIL,
Interim assignee.
3916

Montreal, 23rd July, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de John McKillop, de la cité de Montréal, contracteur et commerçant, tant individuellement que comme faisant affaires en société avec Duncan McMillan, de la dite cité de Montréal, aussi contracteur et commerçant, sous la raison sociale de « McMillan & McKillop », failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et ses créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, No. 73, rue Bonaventure, à Montréal, le onzième jour d'août prochain, à dix heures a. m., afin de prendre communication de l'état de ses affaires et de nommer un syndic.

G. H. DUMESNIL,
Syndic provisoire.

Montréal, 24 juillet, 1875. 3911

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de François Charbonneau, failli. Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, No. 212, rue Notre-Dame, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de s'y réunir, le trentième jour d'août prochain, à trois heures p. m., pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel.

Montréal, 27 juillet, 1875. 3917

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Carrier, Lainé & Cie., fondateurs-machinistes, de Lévis, faillis.

Avis public est par le présent donné que, je, soussigné, Richard Henry Wurtele, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire, et que par un jugement de l'Hon. Juge à la décision duquel la question a été soumise, le syndic provisoire, Evariste Lemieux, a reçu instruction de me délivrer la dite faillite, et que tous les procédés du dit Evariste Lemieux, en tant que prétendu syndic, sont en conséquence nuls et de nul effet.

R. HENRY WURTELE,
Syndic provisoire.

Québec, 20 juillet, 1875. 3935

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Simon M. Brunault, failli. Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, No. 212, rue Notre-Dame, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de s'y réunir, le vingt-quatrième jour d'août prochain, à 3 heures p. m., pour l'examen du failli, et l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel.

Montréal, 21 juillet, 1875. 3919

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Montréal. }
Dans l'affaire de William Walsh, de la cité de Montréal, tailleur, y faisant affaires sous les nom et raison de Walsh & Cie., failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, et vendredi, le dix-septième jour de septembre prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir ratification de sa décharge ainsi effectuée.

DAVIDSON & CUSHING,
Procureurs ad litem pour Wm. Walsh susdit.

Montréal, 27 juillet, 1875. 3879

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Antoine Rousseau, jr., failli. Je, soussigné, Wm. Walker, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of John McKillop, of the city of Montreal, contractor and trader, as well individually as doing business in partnership with Duncan McMillan of the said city of Montreal, also contractor and trader, under the name, style and firm of « McMillan & McKillop », an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and his creditors are notified to meet at his place of business, No. 73, Bonaventure street, in the city of Montreal, on the eleventh day of August next, at ten o'clock a. m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

G. H. DUMESNIL,
Interim assignee.

Montreal, 24th July, 1875. 3912

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of François Charbonneau, an Insolvent. I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, Notre-Dame street, on the thirtieth day of August next, at three o'clock p. m., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

G. H. DUMESNIL,
Official assignee.

Montreal, 27th July, 1875. 3918

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Carrier, Lainé & Co., founders-machinists, of Lévis, Insolvents.

Public notice is hereby given that, I, the undersigned, Richard Henry Wurtele, of Québec, have been appointed assignee in this matter; and that by judgment of the Honorable Judge, to whose decision the case was submitted, the interim assignee, Evariste Lemieux, has been ordered to deliver over to me, the said estate; and that all proceedings of the said Evariste Lemieux, as pretended assignee, are therefore null and void.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.

Quebec, 20th July, 1875. 3936

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Simon M. Brunault, an Insolvent. I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 212, Notre-Dame street, on the twenty-fourth day of August next, at 3 o'clock p. m., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

G. H. DUMESNIL,
Official assignee.

Montreal, 21st July, 1875. 3920

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Montreal. }
In the matter of William Walsh, of the city of Montreal, clothier, carrying on business there under the name and style of W. Walsh & Co., an Insolvent.

The undersigned has filed at the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on Friday, the seventeenth day of September next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

DAVIDSON & CUSHING,
Attorneys ad litem for Wm. Walsh aforesaid.

Montreal, 27th July, 1875. 3880

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Antoine Rousseau, jr., an Insolvent. I, the undersigned, Wm. Walker, of Québec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one

sous un mois, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 15, rue Saint-Pierre, lundi, le trente août prochain, à midi, pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

WM. WALKER,
Syndic officiel.
Québec, 28 juillet 1875. 3983

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Laurent Carrier, de Saint-Nicolas, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, rue Saint-Pierre, Québec, jeudi, le douzième jour d'août prochain, à onze heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

R. HENRY WURTELE,
Syndic provisoire.
Québec, 26 juillet, 1875. 3933

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Eugène Pozé, du village de Saint-Jean-Baptiste, dans la paroisse de Montréal, maître-charretier et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir au palais de justice, en la cité de Montréal, dans la chambre réservée pour les affaires de faillite, mardi, le dix-septième jour d'août, A. D., 1875, à quatre heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

A. B. STEWART,
Syndic provisoire.
Montréal, 28 juillet, 1875. 3973

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Jean Charles Duckett, des cité et district de Montréal, épiciier et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir, au palais de justice, à Montréal, en la chambre réservée pour les affaires de faillite, mardi, le dix-septième jour d'août A. D., 1875, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

A. B. STEWART,
Syndic provisoire.
Montréal, 24 juillet, 1875. 3975

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Marie-Anne Marier, épouse de Octave Motard, de Levis, commerçante, faillie.

Je, soussigné, Owen Murphy, syndic officiel, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, bâtisses du télégraphe, No. 26, rue Saint-Pierre, Québec, mardi, le dix-septième jour d'août 1875, à 11 heures a. m., pour l'examen public du failli, et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

OWEN MURPHY,
Syndic.
Québec, 19 juillet, 1875. 4027

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec, }
District de Québec. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Charles Joncas, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge, exécuté par ses créanciers, et le deuxième jour de septembre prochain, il n'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

CHARLES JONCAS.
Par G. MIVILLE DE CHENE,
Son procureur *ad litem*.
Québec, 23 juillet, 1875. 3987

month, and are notified to meet at my office, No. 15, Saint-Peter street, on Monday, the thirtieth August next, at twelve o'clock noon, for the public examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

WM. WALKER,
Official assignee.
Quebec, 28th July, 1875. 3984

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Laurent Carrier, of Saint-Nicolas, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, Saint-Peter street, Quebec, on Thursday, the twelfth day of August next, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

R. HENRY WURTELE,
Interim assignee.
Quebec, 26th July, 1875. 3934

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Eugène Pozé, of the village of Saint-Jean-Baptiste, in the parish of Montreal, master-carter, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the court house, in the city of Montreal, in the room appropriated to proceedings in insolvency, on Tuesday, the seventeenth day of August, A. D., 1875, at the hour of four o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

A. B. STEWART,
Interim Assignee.
Montreal, 28th July, 1875. 3974

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Jean Charles Duckett, of the city and district of Montreal, grocer and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the court house, in the city of Montreal, in the room appropriated to proceedings in insolvency, on Tuesday, the seventeenth day of August A. D. 1875, at the hour of three o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

A. B. STEWART,
Interim assignee.
Montreal, 24th July, 1875. 3976

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Marie-Anne Marier, wife of Octave Motard, of Levis, trader, an Insolvent.

The undersigned, Owen Murphy, official assignee of Quebec, has been appointed assignee in this matter. The Creditors are notified to file their claims before me within one month, and are requested to meet at my office, telegraph buildings, No. 26, Saint-Peter street, Quebec, on Tuesday, the seventeenth day of August 1875, at 11 o'clock a. m. for the public examination of the insolvent, and the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

OWEN MURPHY,
Assignee.
Quebec, 19th July, 1875. 4028

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Quebec, }
District of Quebec. } *Superior Court.*

In the matter of Charles Joncas, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court, a deed of composition and discharge, executed by his creditors, and on the second day of September next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected in his favor.

CHARLES JONCAS.
By G. MIVILLE DE CHENE,
His attorney *ad litem*.
Quebec, 23rd July, 1875. 3988

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Daniel Leavitt, de Clifton, Québec, propriétaire de moulins, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon office, en la ville de Sherbrooke, le dix-sept août prochain, à deux p. m., pour prendre communication de l'état de ses affaires et nommer un syndic.

J. A. ARCHAMBAULT,

Syndic provisoire.

Sherbrooke, 30 juillet, 1875.

3999

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Chas. Bellerive, de Québec, corroyeur, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, bâtisses du télégraphe, rue Saint-Pierre, à Québec, le seizième jour d'août, 1875, à deux heures p. m., afin de prendre communication de l'état de ses affaires et de nommer un syndic.

OWEN MURPHY,

Syndic provisoire.

Québec, 30 juillet, 1875.

4029

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Charles Whittock, de la paroisse et comté de Vaudreuil, province de Québec, commerçant, failli.

Une première et dernière feuille de dividende a été préparée, sujette à objection, jusqu'à mardi, le seizième jour d'août prochain.

JAMES TYRE,

Syndic officiel.

Montréal, 29 juillet, 1875.

3997

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William Webb, de Portneuf, manufacturier, failli.

Je, soussigné, Owen Murphy, syndic officiel, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, bâtisses du télégraphe, No. 26, rue Saint-Pierre, Québec, le dix-septième jour d'août, 1875, à 10 heures a. m., pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

OWEN MURPHY,

Syndic.

Québec, 30 juillet, 1875.

4025

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de J. B. Morissette, de Saint-Roch, Québec, marchand de marchandises sèches, failli.

Je, soussigné, Owen Murphy, syndic officiel, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, bâtisses du télégraphe, No. 26, rue Saint-Pierre, Québec, lundi, le seizième jour d'août 1875, à onze heures a. m., pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

OWEN MURPHY,

Syndic.

Québec, 19 juillet 1875.

4023

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Mathias Joannis, failli.

Je, soussigné, Nérée Tétreau, de la cité de Hull, notaire public, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, en la cité de Hull, le trentième jour d'août prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour l'examen du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

N. TETREAU,

Syndic.

Hull, 27 juillet, 1875.

3991

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Daniel Leavitt, of Clifton, Québec, mill owner and lumber dealer, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are hereby notified to meet at my office, in the town of Sherbrooke, the seventeenth day of August now next, at two p. m., to receive statements of his affairs and appoint an assignee.

J. A. ARCHAMBAULT,

Interim assignee.

Sherbrooke, 30th July, 1875.

4000

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Chas. Bellerive, currier of Québec, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me; and the creditors are notified to meet at my office, telegraph buildings, Peter street, on Monday, the sixteenth day of August, 1875, at two o'clock p. m., to receive a statement of his affairs, and to appoint an assignee.

OWEN MURPHY,

Interim assignee.

Quebec, 30th July, 1875.

4030

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Charles Whittock, of the parish and county of Vaudreuil, province de Québec, trader, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared, subject to objection, until Tuesday, the sixteenth day of August next, after which day, dividend will be paid.

JAMES TYRE,

Assignee.

Montreal, 29th July, 1875.

3998

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of William Webb, of Portneuf, manufacturer, an Insolvent.

The undersigned, Owen Murphy, official assignee, of Québec, have been appointed assignee in this matter. The creditors are requested to file their claims before me within one month, and are requested to meet at my office, Telegraph Buildings, No. 26, Saint-Peter street, Québec, on Tuesday, the seventeenth day of August, 1875, at 10 o'clock a. m., for the public examination of the insolvent and the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

OWEN MURPHY,

Assignee.

Quebec, 30th July, 1875.

4026

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of J. B. Morissette, of Saint-Rochs, Québec, dry goods merchant, an Insolvent.

The undersigned, Owen Murphy, official assignee, of Québec, have been appointed assignee in this matter. The creditors are notified to file their claims before me within one month, and are requested to meet at my office, telegraph buildings, No. 26, Saint-Peter street, Québec, on Monday, the sixteenth day of August, 1875, at eleven o'clock a. m., for the public examination of the insolvent and the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

OWEN MURPHY,

Assignee.

Quebec, 19th July, 1875.

4024

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Mathias Joannis, an Insolvent.

I, the undersigned, Nérée Tétreau, of the city of Hull, notary public, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are notified to meet at my office, in the city of Hull, on the thirtieth day of August next, at ten o'clock, in the forenoon, for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

N. TETREAU,

Assignee.

Hull, 27th July, 1875.

3992

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Cyrille Guimond, de la ville de Beauharnois, marchand et commerçant, failli.

Je, soussigné, D. A. St. Amour, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

D. A. ST. AMOUR,
Syndic.
4013

Beauharnois, 20 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Edwin S. Foss, marchand de meubles, Sherbrooke, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, dans le bloc de Brooks, dans la ville de Sherbrooke, mardi, le dix-septième jour d'août prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

CHAS. J. S. BACON,
Syndic provisoire.
4017

Sherbrooke, 29 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Angus D. Cameron, failli.

Je, soussigné, Nérée Tétreau, de la cité de Hull, notaire public, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, en la cité de Hull, le septième jour de septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour l'examen du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

N. TETREAU,
Syndic.
3989

Hull, 28 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Amable Saint-Jemme dit Beauvais, hôtelier et commerçant de Montréal, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, No. 100, rue St. Laurent, à Montréal, lundi, le seizième jour d'août prochain, à dix heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

JOHN WHYTE,
Syndic provisoire.
4019

Montréal, 29 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de George Groves, fils, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Avis est par le présent donné que le failli a déposé en mon bureau un acte de composition et décharge, comportant être exécuté par la proportion de ses créanciers tel que requis par la loi, et que si aucune opposition au dit acte de composition et décharge n'est faite sous trois jours juridiques après la dernière publication de cet avis, lequel sera samedi, le quatorzième jour d'août prochain, le soussigné agira en vertu du dit acte de composition et décharge conformément à ses termes.

DAVID J. CRAIG,
Syndic.
3993

Rue de l'Hôpital, No. 11,
Montréal, 28 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Ferguson & Lyons, faillis.

Je, soussigné, Edward Evans, de la cité de Montréal, comptable, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois, et sont notifiés de s'assembler à mon bureau, Western Chambers, No. 22, rue Saint-Jean, jeudi, le deux de septembre prochain, à deux heures de l'après-midi, pour l'examen du failli, et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

EDWARD EVANS,
Syndic.
4011

Montréal, 27 juillet, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Cyrille Guimond, of the town of Beauharnois, merchant and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, D. A. St. Amour, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

D. A. ST. AMOUR,
Assignee.
4014

Beauharnois, 20th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Edwin S. Foss, furniture dealer, Sherbrooke, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and creditors are notified to meet at my office, in Brooks block, in the town of Sherbrooke, on Tuesday, the seventeenth day of August next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

CHAS. J. S. BACON,
Interim assignee.
4018

Sherbrooke, 29th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Angus D. Cameron, an Insolvent.

I, the undersigned, Nérée Tétreau, of the city of Hull, notary public, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, in the city of Hull, on the seventh day of September next, at ten o'clock in the forenoon, for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

N. TETREAU,
Assignee.
3990

Hull, 28th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Amable Saint-Jemme dit Beauvais, hotel-keeper and trader, of Montreal, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, No. 100, Saint-Lawrence Street, in Montreal, on Monday, the sixteenth day of August next, at ten o'clock a. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

JOHN WHYTE,
Interim assignee.
4020

Montreal, 29th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of George Groves, junior, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that the insolvent has filed in my office, a deed of composition and discharge, purporting to be executed by the proportion of his creditors as required by law, and that if no opposition is made to the said deed of composition and discharge within three juridical days after the last publication of this notice, which shall be on Saturday, the fourteenth day of August next, the undersigned, assignee, will act upon the said deed of composition and discharge according to the terms thereof.

DAVID J. CRAIG,
Assignee.
3994

11 Hospital street,
Montreal, 28th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Ferguson & Lyons, Insolvents.

I, the undersigned Edward Evans, of the city of Montreal, accountant, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, Western Chambers, No. 22, Saint-John street, on Thursday, the second day, of September next, at the hour of two o'clock in the afternoon, for the purpose of examining the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvents are hereby notified to attend.

EDWARD EVANS,
Assignee.
4012

Montreal, 27th July, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de William Henderson, de la cité de Montréal, marchand de bois, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, No. 312, rue William, à Montréal, jeudi, le dix-neuvième jour d'août prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

Montréal, 28 juillet, 1875. **JAMES TYRE,**
43, rue Saint-François-Xavier. Syndic provisoire. 3995

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Crosbie Davis et Benjamin McDonald, tous deux de Saint-André, dans le district de Terrebonne, commerçant ensemble en société, et faisant affaires comme tels à Saint-André susdit, sous les nom et raison de Davis McDonald, faillis.

Un bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au dix-septième jour d'août prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN FULTON,
43, Rue Saint-François-Xavier, Syndic. 4003
Montréal, 29 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Pierre Roy, hôtelier, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, à Durham-Sud, mardi, le dix d'août prochain, à dix heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

S FRASER,
L'Avenir, 30 juillet, 1875. Syndic provisoire. 4035

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Cyrille Guimont, de la ville de Beauharnois, marchand et commerçant, failli.

Les créanciers du failli sus-nommé sont par le présent notifiés qu'il a déposé en mon bureau un acte de composition et de charge, comportant avoir été exécuté par la majorité de ses créanciers, représentant les trois-quarts de la valeur de ses dettes, sujette à être vérifiée pour s'assurer de telle proportion, et si aucune opposition au dit acte de composition et de charge n'est faite sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, le dit délai expirant le dix-sept d'août prochain, le soussigné agira en vertu du dit acte de composition et de charge, conformément à ses termes.

D. A. ST. AMOUR,
Beauharnois, 30 juillet, 1875. Syndic. 4015

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de François X. Bernard, tanneur, du village de Dunham, P. Q., failli.

Je, soussigné, Moses O. Hart, de Frelighsburch, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

M. O. HART,
Frelighsburch, P. Q., 27 juillet, 1875. Syndic. 4005

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Michael Boyce, de la cité de Montréal, marchand de nouveautés et commerçant, failli.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, No. 97, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, mercredi, le premier jour de septembre 1875, à 4 heures p. m., pour l'examen du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Montréal, 29 juillet, 1875. Syndic. 4001

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of William Henderson, of the city of Montreal, lumber merchant, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, No. 312, William street, in Montreal, on Thursday, the nineteenth day of August next, at eleven o'clock forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

Montreal, 28th July, 1875. **JAMES TYRE,**
43, Saint-François-Xavier street. Interim assignee. 3996

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Crosbie Davis and Benjamin McDonald, both of Saint-Andrews, in the district of Terrebonne, joint traders and copartners, carrying on business as such in Saint-Andrews aforesaid, under the name, style and firm of Davis & McDonald, Insolvents.

A dividend sheet has been prepared, subject to objection until the seventeenth day of August next, after which dividend will be paid.

JOHN FULTON,
43, Saint-François-Xavier street, Assignee. 4003
Montreal, 29th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Pierre Roy, hotel-keeper, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are requested to meet at his place of business, at South-Durham, on Tuesday, the tenth August next, at 10 o'clock a. m., to receive a statement of his affairs and to appoint an assignee.

L'Avenir, 30th July, 1875. **S. FRASER,**
Interim assignee. 4036

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THEREO.

In the matter of Cyrille Guimont, of the town of Beauharnois, merchant and trader, an Insolvent.

The creditors of the above named insolvent are hereby notified that he has deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion: and should no opposition be made to said deed of composition and discharge, within three juridical days next after the last publication of this notice, said delay expiring on the seventeenth August next, the undersigned, assignee, will act upon said deed of composition and discharge, according to its terms.

D. A. ST. AMOUR,
Beauharnois, 30th July, 1875. Assignee. 4016

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of François X. Bernard, of the village of Dunham, P. Q., tanner, an Insolvent.

I, the undersigned, Moses O. Hart, of Frelighsburch, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

M. O. HART,
Frelighsburch, P. Q., 27th July, 1875. Assignee. 4006

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Michael Boyce, of the city of Montreal, dry goods merchant and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 97, Saint-James street, in the city of Montreal, on Wednesday, the first day of September, at 4 o'clock p. m., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,
Montreal, 29th July, 1875. Assignee. 4002

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Percival Blackburn Winning et William Galt Hill, tous deux de la cité de Montréal, distillateurs et manufacturiers, tant individuellement que comme ayant fait affaires ensemble comme tels en société dans la dite cité de Montréal, sous les noms et raison de Winning, Hill et Ware, faillis.

Avis est par le présent donné que les faillis susdits ont déposé, à mon bureau, un acte de composition et de charge, exécuté par leurs créanciers tel que requis par la loi, et à moins qu'opposition ne soit faite au dit acte de composition et de charge dans les trois jours juridiques après la dernière insertion de cet avis, les trois jours expirant mercredi, le dix-huitième jour d'août prochain A. D. 1875, j'agirai d'après les clauses et conditions du dit acte.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.
4003

Montréal, 29 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDMENTS

Dans l'affaire de Octave Motard, de Lévis, commerçant, failli.

Je, soussigné, Owen Murphy, syndic officiel de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, bâtisses du télégraphe, No. 26, rue Saint-Pierre, Québec, mardi, le dix-septième jour d'août 1875, à onze heures a. m., pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

OWEN MURPHY,
Syndic.
4021

Québec, 19 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Willard A. Wells, commerçant, du village de Sweetsburgh, P. Q., faisant commerce et affaires là, sous les nom et raison de W. A. Wells & Co., failli.

Je, soussigné, Moses O. Hart, de Frelighsburch, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

M. O. HART,
Syndic.
4007

Frelighsburch, P. Q., 27 juillet, 1875.

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Lapierre, de la paroisse de Montréal, commerçant failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits appartenant à la succession du failli ci-dessus nommé, seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrar n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Le lot No. 150, du plan officiel et livre de renvoi, pour le village Saint-Jean-Baptiste, en la municipalité de la paroisse de Montréal, contenant 37. 6 x 67 pieds, situé sur la rue des Hypolites—avec une maison en bois à un étage, et autres dépendances sus-érigées.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Percival Blackburn Winning and William Galt Hill, both of the city of Montreal, distillers and manufacturers, as well individually as having carried on business together as such in co-partnership at the said city of Montreal, under the name and firm of Winning, Hill and Ware, Insolvents.

Notice is hereby given that the insolvents have filed in my office, a deed of composition and discharge, executed by the proportion of their creditors as required by law, and that if no opposition is made to said deed of composition and discharge within three juridical days after the last publication of this notice, said three days expiring on Wednesday, the eighteenth day of August, the undersigned, as assignee, will act upon the said deed of composition and discharge according to the terms thereof.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.
4404

Montreal, 29th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Octave Motard, of Lévis, trader, an Insolvent.

The undersigned, Owen Murphy, official assignee of Quebec, has been appointed assignee in this matter. The creditors are notified to file their claims before me within one month, and are requested to meet at my office, telegraph buildings, No. 26, Saint-Peter street, Quebec, on Tuesday, the seventeenth day of August 1875, at eleven o'clock a. m., for the public examination of the insolvent, and the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

OWEN MURPHY,
Assignee.
4022

Quebec, 19th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Willard A. Wells, of the village of Sweetsburgh, P. Q., trader, carrying on trader and business there under the name and style of W. A. Wells & Co., an Insolvent.

I, the undersigned, Moses O. Hart, of Frelighsburch, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

M. O. HART,
Assignee.
4008

Frelighsburch, P. Q., 27th July, 1875.

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Lapierre, of the parish of Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable property belonging to the estate of the above named insolvent, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit:

Lot No. 150, of the official plan and book of references, of the village of Saint-Jean-Baptiste, in the municipality of the parish of Montreal, containing 37. 6 x 67 feet, situated on Georges-Hypolite street—with a one story wooden house, and other outbuildings thereon erected.

Pour être vendu au palais de justice, en la cité de Montréal, en la salle réservée pour les affaires de faillite, JEUDI, le SEPTIEME jour d'OCTOBRE prochain, à MIDI.

G. H. DUMESNIL,

Montréal, 27 juillet, 1875.

[Première publication, 31 juillet, 1875.]

Syndic
3925

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de David Tremblay, de la paroisse de Montréal, commerçant, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèdent immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Les lots No. 3377-3, No. 3377-4, No. 3378-1, No. 3378-2, du plan officiel et livre de renvoi pour la ville Saint-Augustin, en la municipalité de la paroisse de Montréal, et connus et désignés au plan de J. Bte. Lafleur et autres, fait par A. W. Lippe, arpenteur, sous les Nos. 169 et 170, lesquels lots sont de forme irrégulière et sont le coin des rues Hibernia et Johnson, étant une superficie de 5,094 pieds, mesure anglaise—avec dépendances sus-érigées.

Pour être vendus, au palais de justice, en la cité de Montréal, dans la salle réservée pour les affaires de faillites, JEUDI, le SEPTIEME jour d'OCTOBRE prochain, à UNE heure de l'après-midi.

G. H. DUMESNIL,

Syndic officiel.

Montréal, 27 juillet, 1875.

[Première publication, 31 juillet 1875.]

3923

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Charles Renaud, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, appartenant à la succession du failli ci-dessus nommé, sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèdent immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Le No. 1263, du cadastre et plan officiel du quartier Saint-Antoine, en la cité de Montréal, de 42 pieds et 8 pouces de front, sur 84 pieds et 3 pouces de profondeur, et delà, 39 pieds de front sur 61 pieds et 2 pouces de profondeur, plus ou moins, bâti de 2 maisons en bois et autres dépendances.

Pour être vendu au Palais de Justice, en la cité de Montréal, dans la salle réservée pour les affaires de faillites, JEUDI, le SEPTIEME jour d'OCTOBRE prochain à MIDI-ET-DEMI.

G. H. DUMESNIL,

Montréal 27 juillet, 1875.

[Première publication, 31 juillet, 1875.]

Syndic.
3927

To be sold in the court house, in the city of Montreal, in the room devoted to proceeding in insolvency, on THURSDAY, the SEVENTH day of OCTOBER next, at NOON.

G. H. DUMESNIL,

Montreal, 27th July, 1875.

[First published, 31st July, 1875.]

Assignée.
3926

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of David Tremblay, of the parish of Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

Lots No. 3377-3, No. 3377-4, No. 3378-1, No. 3378-2, of the official plan and book of reference of the village of Saint-Augustin, in the municipality of the parish of Montreal, and known and designated on the plan of J. Bte. Lafleur and others, made by A. W. Lippe, surveyor, under Nos. 169 and 170, being of an irregular form and on the corner of Hibernia and Johnson streets, and have a superficies of 5,094 feet, english measure—with its dependencies.

To be sold, in the court house, in the city of Montreal, in the room devoted to proceedings in insolvency, on THURSDAY, the SEVENTH day of OCTOBER next, at ONE o'clock in the afternoon.

G. H. DUMESNIL,

Official assignee.

Montreal, 27th July, 1875.

[First published, 31st July, 1875.]

3924

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Charles Renaud, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned immovable property belonging to the estate of the above named insolvent will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower-Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

Lot No. 1263 of the cadastre and official book of references, of Saint-Antoine ward, in the city of Montreal, containing 42 feet and 8 inches front, by 84 feet and 3 inches depth, and from thence, 30 feet front, by 61 feet and 2 inches depth, more or less,—with two houses and other buildings thereon erected.

To be sold, in the Court House, in the city of Montreal, in the room devoted to proceedings in Insolvency, on THURSDAY, the SEVENTH day of OCTOBER next, at half-past twelve, in the afternoon.

G. H. DUMESNIL,

Montreal, 27th July, 1875.

[First published, 31st July, 1875.]

Syndic.
3923